PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

14 juin 2023

Approuvé le 6 février 2024

ORDRE DU JOUR

I.	Lecture du rapport moral	p. 3
II.	Lecture du rapport financier	p. 4
III.	Rapport du Commissaire aux Comptes	p. 21
IV.	Rapport des Contrôleurs de Gestion 2021 du Caes Inserm	p. 22
V.	Intervention de l'Administration	p. 23
VI.	Intervention de l'Adas Inrae	p. 26
VII.	Intervention des Organisations Syndicales	p. 27
VIII.	Résultats des votes des résolutions et résultats de l'élection des Contrôleurs de Gestion 2022	p. 31
IX.	Désignation des Contrôleurs de Gestion 2022	p. 31
X.	Questions Diverses	p. 32
XI.	Secteurs d'activité du Caes	p. 34

ANNEXE p. 45

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

14 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 14 juin 2023 à 9h25, s'est réuni en visioconférence, l'Assemblée Générale du Caes de l'Inserm.

La représentation des Clas au nombre de 19 sur 25 permet d'avoir le quorum pour tenir une Assemblée Générale Ordinaire (deux tiers des Clas doivent être représentés).

Les votes ont été comptabilisés au nombre de 1 114

81 membres sont présents.

Raquel Cespón Romero est la secrétaire de séance.

Monsieur le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

François Coulier : Bonjour à tous,

Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir commencer notre Assemblée Générale.
Je voudrais remercier, au nom de l'ensemble des élus du Cnas :
Monsieur Sylvain Bourgoin, Directeur des Ressources Humaines, qui représente l'administration de l'Inserm.
Madame Claire Watremez Vescovi, Responsable du service des Affaires Sociales,
Djamila Fekir, Coordinatrice nationale du service social de l'Inserm,
M. Gaël Dhalluin, de la société RSM, notre commissaire aux comptes
Valérie Dessirier, contrôleuse de gestion pour l'exercice 2022, qui représente ses collègues Marie-Pierre Kissikian, Christine Ramana, et Yoan Le Guennec qui ont rempli leur mission de contrôle les 15, 16 et 17 mai derniers.

Je salue l'ensemble des représentants des Clas présents à cette Assemblée Générale, et les remercie pour leurs implications dans les comités locaux.

Un grand merci également aux gestionnaires du Caes, mais j'aurai l'occasion d'y revenir.
Je salue également les représentants des organisations syndicales, qui s'exprimeront tout à l'heure. (Maud Le Gall pour le SNCS, Claudia Gallina et Jean Kister pour le SNTRS, Stéphane Cailmail pour le SNPTES, Izolina Lopes pour le Sgen CFDT Recherche EPST)

L'Adas Inrae est représentée par son président, Nicolas Sanchez, et sa trésorière, Valérie Laporte, que je remercie vivement pour leur présence aujourd'hui, et pour tous les échanges très constructifs que nous avons pu avoir ces 4 dernières années.

Avant de commencer cette Assemblée générale par la lecture du rapport moral, je voudrais faire deux remarques préliminaires.

Sur le rapport des secteurs et bilan d'activité : nous publions chaque année lors de l'assemblée générale, et depuis l'exercice 2014, un bilan chiffré de l'activité du Caes. L'administration de l'Inserm nous donnait accès, avant publication, aux données du Bilan Social, qui s'appelle maintenant le Rapport Social Unique, ce qui nous permettait de préparer ce bilan d'activité en amont de notre assemblée générale.

Cette année, l'administration ne nous a pas autorisés à prendre connaissance des données du Rapport social unique avant sa validation par le Conseil d'administration de l'Inserm, qui doit se tenir la semaine prochaine.
Nous n'avons donc pas été en mesure de préparer et de vous distribuer aujourd'hui le Rapport des secteurs et bilan d'activité 2022. Celui-ci sera publié et diffusé à la rentrée.

Sur le rapport moral 2022 : l'administration de l'Inserm nous a demandé de modifier le texte de ce rapport moral, avec le soutien, si ce n'est à la demande, de 3 organisations syndicales. Ces organisations syndicales ont sans doute oublié que le Caes était une association indépendante, et que c'est à son Assemblée générale, réunie aujourd'hui, d'approuver ou non ce rapport moral. Nous n'avons pas modifié le texte qui vous a été présenté dans le Flash du mois d'avril et sur lequel vous avez été appelé à vous prononcer.

Je vais maintenant vous lire le rapport moral pour l'exercice 2022.

I. LECTURE DU RAPPORT MORAL SUR L'EXERCICE 2022 : François Coulier, Président.

L'année 2022 a été fortement marquée au niveau international par la guerre d'agression menée en Ukraine par les forces Russes, et au niveau national par une forte inflation, notamment sur les prix des produits alimentaires, et par une attaque brutale du gouvernement sur nos systèmes de retraite. Ces événements, qui nous affectent tous dans nos modes de vie, se poursuivent en ce début d'année 2023.

Cette année aura été pour le cas l'année de la reprise après la pandémie de Covid-19 qui nous a touchés depuis le début de ce mandat.

De nombreuses activités prévues initialement en 2020 et 2021 par les secteurs Voyages, Loisirs-Culture ou Sports ont pu avoir lieu en 2022. Globalement, les activités que nous avons proposées ont connu un succès exceptionnel, à l'instar des Retrouvailles du secteur Retraités ou des sorties à Londres (Loisirs-Culture), Poitiers et Amiens (Retraités), ou Marrakech (Loisirs-Culture et Sports). Ces succès sont dus sans aucun doute en partie au taux de subvention promotionnel que nous avons appliqué et à la suspension temporaire du plafond annuel de subvention, mais aussi au regain d'intérêt des agents après 2 années de pandémie et de confinement.

Le Caes a fêté dignement ses 50 ans d'existence, avec des activités spécifiques proposées dans les Clas ainsi qu'une soirée mémorable qui a réuni 6 présidents ou anciens présidents du Caes. M. Philippe Lazar, ancien Directeur général de l'Inserm, signataire de la 1ère convention entre l'Inserm et le Caes, nous a honorés de sa présence ainsi que M. Damien Rousset, Directeur général délégué à l'administration. Au total, ce sont près de 1000 personnes qui ont pu participer aux célébrations de nos 50 ans, partout en France.

Fait rare dans l'histoire du Caes Inserm, trois syndicats (SNTRS-CGT, SNCS-FSU et SNPTES-Unsa) se sont opposés en février 2022 au vote du budget, budget qui incluait pourtant une hausse très conséquente du budget des Clas, la prise en compte de nombreuses subventions à taux promotionnel, ainsi qu'une enveloppe dédiée à la célébration du cinquantenaire du Caes.

Seul le Sgen-CFDT a voté l'application en 2022 de taux promotionnels pour les centres et accueils de loisirs et pour les stages sans hébergement, le renouvellement de la subvention pour soutien scolaire du secteur Jeunesse, l'augmentation des capacités des séjours à Londres ou Marrakech des secteurs Loisirs-Culture et Sports ou encore l'achat de périodes d'occupation d'un studio à Serre-Chevalier, dans les Hautes-Alpes pour le secteur Vacances.

Le site web du Caes a été entièrement refondu, avec l'aide du Département de l'Information Scientifique et de la Communication, et est maintenant partie intégrante du site Inserm Pro, gage d'une meilleure visibilité pour nos ouvrants droits. Dans le même temps, nos autres supports de communication vers les agents et retraités ont été modernisés et améliorés pour assurer une meilleure information sur les activités et subventions proposées par le Caes. Nous avons changé notre prestataire de billetterie, pour une prestation sensiblement améliorée pour un coût annuel divisé par 3.

Le secteur Solidarité est devenu le secteur Solidarité et Handicap, afin de bien montrer toute l'attention que nous portons à la question du handicap. Les activités sportives, culturelles et de loisirs des ouvrants et ayants droit en situation de handicap, y compris les enfants de plus de 21 ans, peuvent maintenant être subventionnées par le secteur Solidarité et Handicap.

Pour les Comités locaux, après la prise en charge au niveau national des frais bancaires et l'augmentation du plafond des week-ends Clas applicables en 2021, nous avons renforcé l'autonomie des Clas avec la possibilité de proposer 1, 2, 3 ou 4 activités « Coups de cœur » à taux promotionnel.

Nous avons introduit en 2022 des séjours à taux promotionnels dans les catalogues Vacances, qui s'ajoute aux promotions déjà existantes dans les catalogues Jeunesse. Les plafonds journaliers pour ces 2 secteurs ont été augmentés pour s'adapter à l'inflation actuelle. L'aide complémentaire au ski a été fortement revalorisée, mais il est vrai qu'elle ne l'avait pas été depuis 2007 lors des 3 mandats précédents.

Le nouvel investissement Vacances à Serre-Chevalier acheté cette année ne permet pas de compenser les liquidations que nous avons subies pour d'autres sociétés civiles à Tignes ou à La Plagne. Ces liquidations nous ont cependant rapporté d'importantes plus-values, qui diminuent d'autant le déficit de l'exercice 2022 et augmentera donc la réserve libre du Caes après validation par l'Assemblée Générale.

Nous proposons à l'Assemblée Générale la modification de nos statuts. Cette modification introduit la possibilité de se réunir par visioconférence lors de nos sessions du Cnas et lors des assemblées générales. Les réunions par visioconférence nous ont été imposées au cours de ce mandat par les confinements dus à la crise sanitaire à Covid-19, mais n'étaient pas prévues formellement dans nos statuts.
Le nouveau texte, s'il est validé par l'Assemblée Générale, formalisera également la possibilité de vote à distance des résolutions, possibilité que nous avons introduite au cours de ce mandat.

Cette année est une année d'élection, et l'Assemblée Générale 2023 sera l'occasion d'une transition vers un conseil d'administration renouvelé. Je suis persuadé que la nouvelle équipe saura agir dans l'intérêt du Caes et de ses ouvrants droits.

II. RAPPORT FINANCIER : Sandrine Curtet, Trésorière.

Sandrine Curtet : Suite à l'audit sur l'état financier de l'association au 31/12/2022 par la société RSM, je vais vous présenter le rapport financier du Caes Inserm de l'année 2022. Je tiens bien évidemment à remercier chaleureusement Minh et Sabrina les deux comptables du Caes sans qui je n'aurais pas pu faire ce travail.

C'est le dernier rapport financier que je vous présente car l'année prochaine le nouveau trésorier du Caes aura cette tâche.
Je vais tout d'abord vous présenter les faits marquants de 2022 qui ont eu une répercussion sur le bilan comptable.

- La subvention de l'Inserm pour 2022 de 2 017 569 017 569 €, en hausse de 14 % par rapport à 2021. Cependant, cette augmentation est biaisée car en 2021, l'Inserm avait amputé la subvention du Caes de 20 K€ sous couvert de crise Covid-19.

- Une reprise de l'activité en 2022 marquée par la mise en place d'actions spéciales post Covid :
    - la subvention au taux promotionnel 35-85 % des activités collectives des secteurs Loisirs-Culture, Sport et des Comités Locaux et sur certaines prestations des secteurs Vacances et Jeunesse
    - la suppression du plafond annuel de subvention, comme en 2021.
- Le départ des séjours reportés de 2019 et 2020 en LC (Amsterdam, Lacs Italiens et WE La Palmyre) et Voyages (Égypte en remplacement de la Russie et l'Ouzbékistan)
- La migration du site du Caes sur le site InsermPro pour augmenter la visibilité du Caes
- La nouvelle billetterie en ligne Delta CE à compter du 15/10/2022
- La fête pour les 50 ans du Caes au Pavillon Wagram avec 307 participants
- La modification du nom du secteur Solidarité en Solidarité et Handicap afin d'améliorer la visibilité des aides du Caes à destination des personnes en situation de handicap
- La mise en place d'une nouvelle subvention *a posteriori* des activités sportives, culturelles et de loisirs à destination des ouvrants droits, conjoint et enfants de plus de 21 ans en situation de handicap
- Il y a une évolution du patrimoine immobilier du Caes avec :

    La cession imposée d'une partie du patrimoine du Caes ; les parts sociales des SCI Club Hôtel à Tignes et à la Plagne Bellecôte pour une plus-value totale de 168 K€

    L'acquisition de parts sociales dans les SCI Club Hôtel Le Gypaete à Val Thorens, Lo Solehau à Balaruc Les Bains et Club Hôtel à Serre Chevalier pour un montant total de 65 K €.

Passons maintenant au bilan financier qui se fera en deux parties. Tout d'abord, la présentation des comptes annuels de façon comptable puis la seconde partie concernera l'analytique.

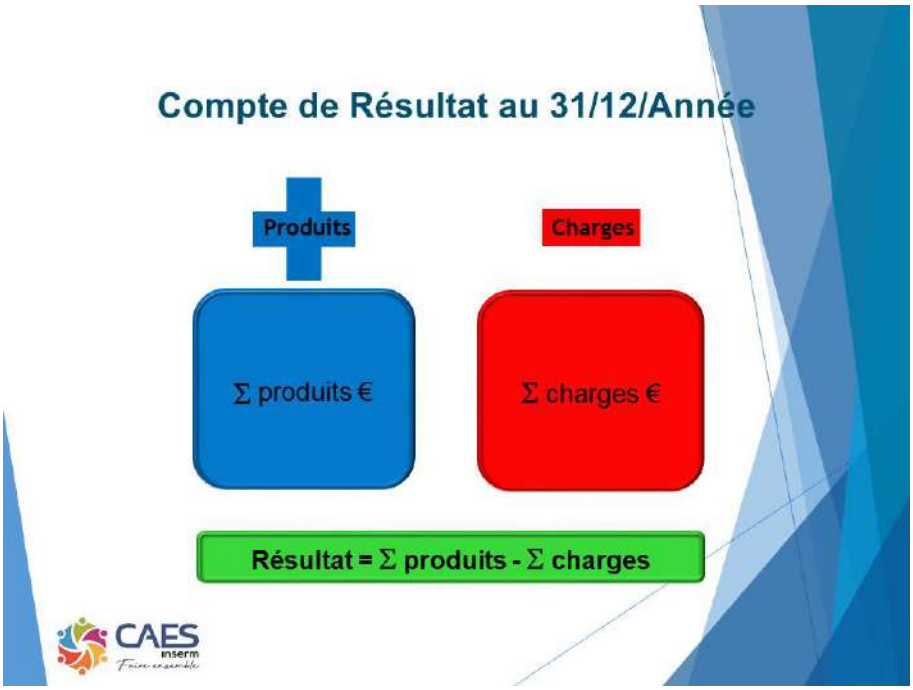

Commençons par le compte de résultat. Il s'agit d'un document comptable présentant l'ensemble des produits (en bleu dans les tableaux suivants) et des charges (en rouge dans les tableaux suivants) de l'association durant un exercice comptable. Cet exercice est pour le Caes une année civile, ce qui veut dire que l'arrêt des comptes se fait au 31/12 de chaque année. Le **résultat** correspond à la somme des produits moins la somme des charges. Un résultat positif est un **excédent** et un résultat négatif est un **déficit**. Je vous demande d'avoir également en mémoire que le compte de résultat ne mesure pas un flux de trésorerie, mais un flux d'appauvrissement ou d'enrichissement du patrimoine du Caes.

Vous voyez ici la répartition des produits du Caes pour l'année 2022, je détaillerai rapidement chaque partie de camembert dans la diapositive suivante. 64 % des produits du Caes sont les subventions allouées par l'Inserm. 29 % correspondent au chiffre d'affaires qui est en fait la participation financière des agents. Le reste correspond à des produits exceptionnels et / ou des produits financiers.

PRODUITS	2022	2021	variation	2019
Chiffre d'affaire = participation des agents	1 041 272 €	660 399 €	+ 381 K€	1 043 496 €
Subventions d'exploitation	2 287 335 €	2 034 369 €	+ 263 K€	2 175 315 €
Autres produits	1 125 €	1 638 €	- 0,5 K€	28 616 €
Total des produits d'exploitation	3 329 732 €	2 696 406 €	+ 633 K€	3 247 426 €
Produits exceptionnels	170 146 €	49 562 €	+ 121 K€	20 575 €
Liquidation Parts SCI Maeva - Biarritz	4 946 €	32 118 €		
Liquidation Parts SCI Club Hôtel - Tignes	112 800 €			
Liquidation Parts SCI Club Hôtel - La Plagne Bellecote	52 400 €			
Liquidation Parts SCI Club Hôtel - Les 2 Alpes		12 619 €		
Liquidation Parts SCI Rés.Hébrydes et N&S - Coudalère		4 825 €		
Produits financiers	65 036 €	25 352 €	+ 40 K€	6 396 €
Total des produits exceptionnels et financiers	235 182 €	74 914 €	+ 160 K€	26 971 €
TOTAL DES PRODUITS DU CAES	3 564 914 €	2 771 321 €	+ 794 K€	3 274 397 €

Détaillons un peu en comparant à l'année 2021 encore sinistrée par la Covid-19 et l'année 2019 année classique !

- Le **chiffre d'affaires** de l'exercice 2022 est de 1 1 041 272 € et correspond donc à la participation financière des ouvrants droit ; le chiffre d'affaires des comités locaux est de 231 K€ et celui du Caes de 810 K€. Comme vous pouvez le constater on retrouve un chiffre d'affaires équivalent à une année post-Covid.

Les **subventions d'exploitation** s'élèvent à 2 2 287 335 € et correspondent aux subventions versées par l'Inserm au Caes. Les autres produits sont principalement les intérêts 2022 des comptes épargne du Caes. Ce qui fait donc un total de produits d'exploitation de 3 329 732 329 732 €.

- Cette année, le Caes a bénéficié d'un **produit exceptionnel** de 170 146 € qui est, d'une part, le montant encaissé par le Caes suite à la liquidation des parts sociales de deux SCI Club Hôtel de Tignes et de la Plagne Bellecote pour un montant cumulé de 165 200 € et, d'autre part, le versement d'un complément de 4 4 946 € pour la cession des parts de la SCI Club Hôtel à Biarritz qui a eu lieu en 2021.
- Nous avons également une hausse de 40 000 € des **produits financiers** due principalement aux reprises du cumul des amortissements provisionnés depuis l'achat des SCI Club Hôtel à Tignes et Résidence La Plagne Bellecote.
  Ce qui fait donc un total de produits exceptionnels et financiers de 235 182 €.

Soit le **total des produits du Caes pour l'année 2022 de 3 3 564 914 €,** en hausse de 794 K€ par rapport à l'année précédente.

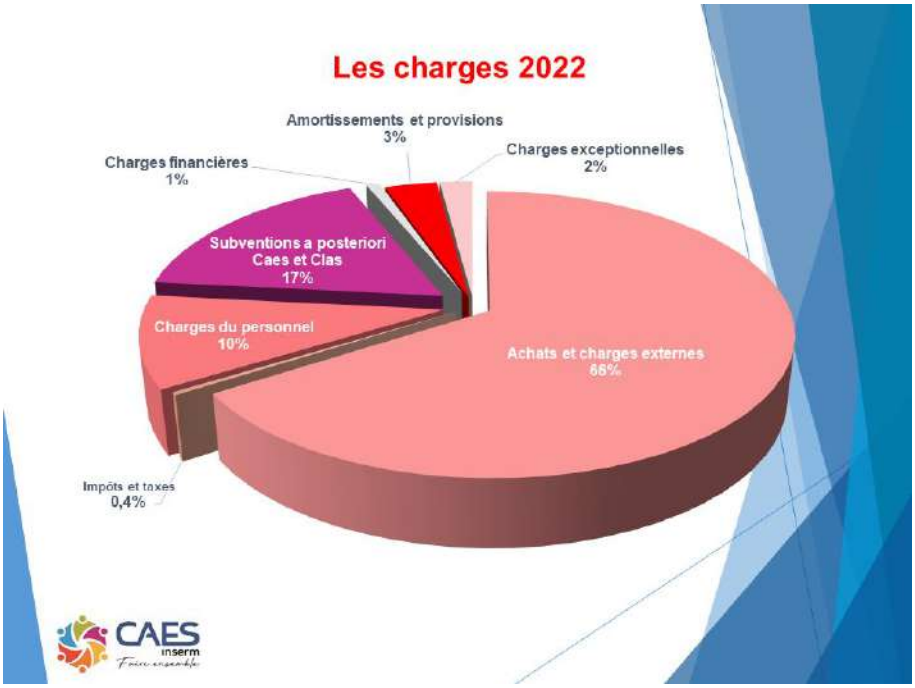

Passons aux charges du Caes !
Sur cette diapositive, vous pouvez voir la répartition des charges du Caes pour l'année 2022. Comme pour les produits, je détaillerai dans la diapositive suivante chaque tranche.
Ce qu'il faut retenir c'est que 66 % des charges du Caes correspondent aux achats et charges externes du Caes et des comités locaux, 17 % sont les subventions *a posteriori* versées aux OD par le Caes et les comités locaux et 10 % sont les charges du personnel. Le reste étant les impôts et taxes, les amortissements et provisions et des charges exceptionnelles.

Détaillons un peu !

Nous avons :

- les **achats et charges externes du Caes et des Clas** pour 2 2 451 909 €, soit une variation de + 522 K€ par rapport à 2021. Si vous souhaitez des explications concernant cette ligne de dépenses, n'hésitez pas à me demander à la fin de ma présentation.

Nous avons ensuite :

- les **impôts et taxes** en augmentation liés principalement à l'augmentation des taxes sur les salaires et à des droits d'enregistrement pour nos nouveaux investissements à Val Thorens et Serre Chevalier.
- les **charges du personnel** qui sont les salaires et traitements ainsi que les charges sociales en augmentation de 17 K €.
- les **amortissements** sur les immobilisations sont en diminution suite à la fin d'amortissement de certains investissements**. Les provisions** d'une part sur les créances clients qui correspondent aux factures qui n'ont pas été réglées par les agents depuis 1 an malgré plusieurs relances et ayant un risque de non-paiement et donc une possible perte pour le Caes et d'autre part les provisions des indemnités de départ à la retraite des gestionnaires de droit privé pour lesquelles à partir de 2022 le mode de provisionnement a changé sur les conseils de notre commissaire aux comptes.
- les **charges financières** qui correspondent à la dotation aux amortissements des titres de participation des SCI pour l'année 2022.
- des **charges exceptionnelles** qui sont principalement les prix d'achat des titres de participation des SCI Club Hôtel Tignes (achat 2006 et 2014) et Résidence la Plagne Bellecote (achat 2007, 2009, 2010, 2011 et 2012).
- et pour finir les **subventions *a posteriori* pour la somme de 637 695 € (595 K€ pour le Caes et 42 K€ pour les Clas),** en très nette augmentation par rapport à 2021 même supérieur à 2019.

Soit le **total des charges du Caes pour l'année 2022 de 3 3 722 104 €,** en hausse de 783 K€ par rapport à l'année précédente.

Nous avons donc 3 3 564 914 € de produits et 3 3 722 104 € de charges, ce qui fait un résultat pour l'année 2022 déficitaire de 157 190 €.

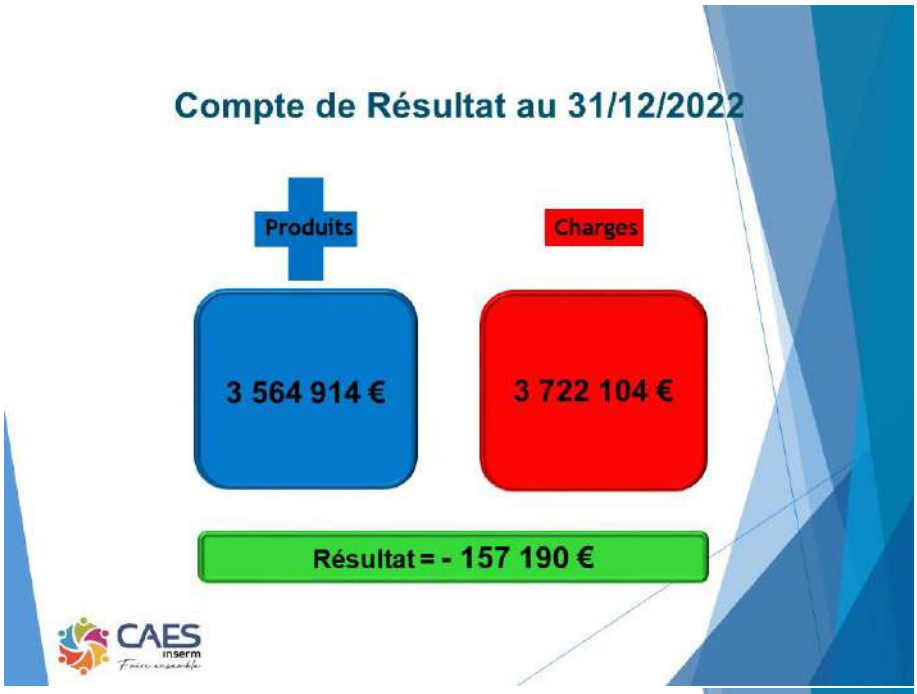

Passons maintenant au bilan. Il s'agit d'un tableau qui représente la situation patrimoniale à un instant T, en général à la clôture de l'exercice. C'est l'équilibre entre ce que l'association possède, qui est l'actif et ce qu'elle doit qui est le passif au 31 décembre.

- La colonne de gauche correspond à l'**actif** qui est soit immobilisé avec 3 types d'immobilisations, soit circulant.
  L'actif immobilisé correspond aux éléments conservés durablement par l'association comme un mobile home qui est une immobilisation corporelle, un logiciel qui est une immobilisation incorporelle et des titres de participation dans les sociétés civiles qui sont des immobilisations financières. Notez que les immobilisations vont perdre de la valeur au cours du temps (dépréciation) et que chaque année, il va falloir retirer du prix d'achat le montant de cette dépréciation appelée amortissement.
  L'actif circulant regroupe les éléments monétisés à une échéance de moins de 1 an et la trésorerie.

- La colonne de droite correspond **au passif** avec les ressources du Caes qui sont les capitaux propres constitués du fonds associatif, des réserves et du résultat de l'exercice, mais aussi les dettes, les produits constatés d'avance et les provisions pour charges.

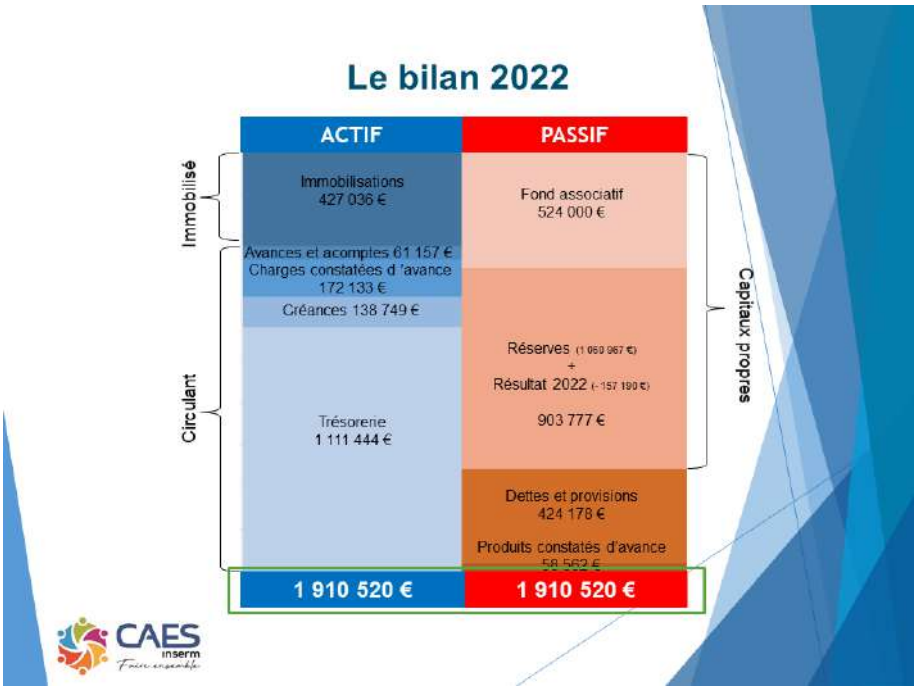

Détaillons l'actif !

L'actif immobilisé s'élève à 427 036 € qui correspond à la somme des valeurs nettes de tous les investissements du Caes (c'est-à-dire la valeur d'acquisition – le montant de l'amortissement). Il y a une variation régulière d'année en année qui s'explique par la dépression de nos immobilisations modulée par les cessions et les acquisitions.
Les avances et acomptes versés (compte 4091000) pour un montant de 61 K €. Il s'agit des versements d'acomptes effectués par le Caes pour des contrats avec des prestataires pour des activités à venir dans l'année suivante (2023).
Et les **charges constatées d'avance** (compte 4860000) pour 172 K€ qui concernent elles aux factures reçues et payées en 2022 pour des activités du Caes en 2023.

Les créances au 31/12/2022 sont de 139 K €. Il s'agit des sommes facturées aux agents, mais qu'ils n'ont pas encore réglées au 31 décembre.
La dernière ligne concerne **la trésorerie** de l'association au 31/12/2022 qui était de 1 1 111 K €.
L'association possède :

- o LCL un compte à terme (intérêt tous les mois), un compte sur livret et un livret A,
- à la Banque Postale, il y a le compte courant du Caes et les comptes des Clas.

Ce qui nous fait un total pour l'actif de 1 1 910 520 €.

Détaillons maintenant le passif !
Nous avons **les capitaux** de l'association composée en 2022 :

- des fonds de l'association, à sa création, pour 524 000 €,
- des réserves avec la réserve obligatoire et de la réserve libre pour un total de 1 1 060 967 €,
- et le résultat comptable de l'exercice 2022 déficitaire de -157 190 €.

Soit un total des capitaux de 1 1 428 K €.
Puis vous pouvez voir tout ce qui concerne les **dettes et provisions** pour un montant de 424 178 €.
Pour finir avec le passif, nous avons les **produits constatés d'avance** pour 58 562 € qui sont les prestations facturées aux agents en 2022 pour des activités en 2023.

Ce qui nous fait un total pour le passif de 1 1 910 520 €.

Nous voyons donc que le bilan du Caes Inserm pour l'année 2022 est équilibré ; signe d'une bonne gestion.

Passons maintenant à la **partie analytique** qui est plus facile à appréhender et que je vais un peu plus détailler.

Les produits 2022

LES PRODUITS	2022	2021	Variation	2019
Subvention Inserm	2 017 569 €	1 766 603 €	+ 14%	1 907 549 €
Subvention Administrative	60 000 €	60 000 €		60 000 €
Subvention Salaire Prestations Sociales	14 766 €	14 766 €		14 766 €
Sous-total subvention	2 092 335 €	1 841 369 €		1 982 315 €
Loyers Locaux	171 000 €	171 000 €		171 000 €
Fluides	22 000 €	22 000 €		22 000 €
Sous-total produits loyers et fluides	193 000 €	193 000 €		193 000 €
Total Subventions	2 285 355 €	2 034 369 €	+ 12%	2 175 315 €
Produits financiers	2 248 €	708 €		1 015 €
Produits exceptionnels	168 174 €	45 706 €		2 915 €
Remboursement Chèques Déjeuner	0 €	0 €		20 575 €
Total Autres Produits	170 422 €	46 414 €	+ 267%	24 504 €
TOTAL DES PRODUITS CAES	2 455 757 €	2 080 783 €	+ 18%	2 199 819 €

Vous avez ici les produits du Caes qui sont les mêmes que ceux présentés dans la partie comptable sans, pour les secteurs, le montant de la participation financière des agents. Nous avons la subvention Inserm de 2 2 017 569 € qui correspondent strictement à 0,62 % des dépenses limitatives et non limitatives de personnel non chargé, en hausse de 14 % par rapport à 2021, car 2021 l'Inserm n'avait versé au Caes que 0,56 % faisant foi de la convention qui lie l'Inserm au Caes. Les autres subventions allouées sont stables ; ce qui fait un total de subventions de 2 2 285 355 €.

Les produits financiers correspondent pour cette année principalement aux produits exceptionnels des plus-values de la cession des parts des SCI de Tignes et de la Plagne Bellecote.

Donc le total des produits est de 2 2 455 757 € en hausse de 18 %.

Les charges administratives 2022

LES CHARGES ADMINISTRATIVES	2022	2021	Variation	2019
Salaires et charges du personnel	397 542 €	379 362 €	+ 5%	370 919 €
Provision départ à la retraite	68 049 €	20 828 €	+ 227%	19 897 €
Total charges salariales	465 591 €	400 190 €	+ 16%	390 816 €
Dépenses obligatoires de fonctionnement	50 934 €	49 828 €	+ 2%	49 788 €
Amortissements	12 617 €	10 590 €		12 657 €
Impôts sur placements	266 €	71 €		97 €
Site WEB	538 €	714 €		714 €
GANAEL hébergement /développement	19 030 €	18 800 €		15 600 €
Petits travaux locaux Caes	403 €	1 408 €		1 246 €
Communication	37 511 €	15 571 €	+ 141%	0 €
Frais de missions	36 286 €	13 825 €	+ 162%	49 120 €
Total charges obligatoires de fonctionnement	157 586 €	110 808 €	+ 42%	129 222 €
Loyer	152 209 €	144 039 €		142 172 €
Charges annexes locaux	14 369 €	14 105 €		15 315 €
Fluides (téléphone et frais postaux)	8 070 €	7 908 €		14 460 €
Total loyer et charges	174 648 €	166 053 €	+ 5%	171 947 €
Total charges administratives	797 826 €	677 051 €	+ 17%	691 985 €

Passons aux charges !
Nous avons d'abord les **charges salariales** des 7 salariés du Caes pour un montant de 397 542 € auquel il faut ajouter la provision pour le départ de l'ensemble des gestionnaires.

Nous avons ensuite les charges obligatoires de fonctionnement en hausse.

- Les dépenses obligatoires de fonctionnement (commissaire aux comptes RSM, expert-comptable SEFICO, frais bancaires, frais ANCV etc.) qui retrouvent le niveau de 2019.
- L'amortissement administration (matériel, mobilier, logiciels) en augmentation de 2 K€ qui est le montant de l'amortissement du matériel de visio pour 2022.
- Les impôts sur placements sont en hausse.
- Les dépenses liées au site Web du Caes sont en baisse car le site a été abandonné en cours d'année 2022 et les frais liés au logiciel GANAEL sont en hausse suite à l'achat de l'extension EASendMail.
- Les charges du secteur communication sont le coût de la conception, de l'affranchissement et de l'envoi du bulletin de l'année et du quatre pages pour 21 K€ et les goodies pour les 50 ans du Caes pour 16 K€.
- Les frais de mission sont en augmentation, presque équivalents à ceux de 2019.

Pour en finir avec les **charges administratives** qui sont le loyer et les charges des locaux au Kremlin Bicêtre augmentation car en 2021 le Caes avait bénéficié d'une régularisation de loyer des locaux du Caes.

Le total des charges administratives s'élève à 797 826 €.

Les charges par secteur 2022

LES CHARGES PAR SECTEUR	2022	2021	Variation	2019
Budget des Clas	294 221 €	193 041 €		249 103 €
Frais bancaires (à rembourser aux Clas)	4 344 €	4 364 €		1 997 €
Clas Fonctionnement (Logiciel « Ciel en ligne »)	8 887 €	7 462 €		0 €
Clas Noël Ile de France	0 €	13 €		3 568 €
Total secteur Clas	307 451 €	204 880 €	+ 50%	254 668 €
Propositions Colonies Caes	153 175 €	99 811 €		177 868 €
Subvention *a posteriori dont aide au ski*	100 621 €	29 594 €		82 363 €
Sous total Jeunesse 1	253 796 €	129 406 €	+ 96%	260 231 €
Centres Aérés : Act. Loisirs Sans Hébergement	39 565 €	19 533 €		55 372 €
Péri Scolaire : Act. Sportives, Culturelles, Loisirs	136 161 €	116 695 €		146 545 €
Mini Séjours, Compétitions et rencontres sportives et Stages sans hébergement	2 422 €	1 311 €		6 118 €
Sous total Jeunesse 2	178 148 €	137 539 €	+ 29%	208 035 €
Actions spéciales Covid Jeunesse	41 029 €	36 288 €		0 €
Total secteur Jeunesse	472 973 €	303 233 €	+ 56%	468 266 €
Voyages Caes	128 343 €	93 000 €		67 200 €
Subvention Voyages Autonomes	22 819 €	23 202 €		37 416 €
Total secteur Voyages	151 161 €	116 202 €	+ 30%	104 616 €

Les charges par secteur 2022

LES CHARGES PAR SECTEUR	2022	2021	Variation	2019
Propositions Caes (investissements, linéaires)	302 768 €	233 554 €	+ 29%	241 672 €
Subvention *a posteriori*	211 977 €	207 649 €		222 394 €
Amortissements des investissements	46 925 €	49 868 €		55 749 €
Travaux et maintenance investissement	1 534 €	13 454 €		959 €
Total secteur Vacances	563 204 €	504 524 €	+11%	520 774 €
Proposition Caes	18 338 €	20 961 €		5 807 €
Subvention *a posteriori*	13 669 €	6 428 €		10 402 €
Coupons Sport ANCV + frais envois	27 972 €	24 597 €		29 698 €
Total secteur Sports	59 979 €	51 987 €	+ 15%	45 907 €
Loisirs et Culture	131 559 €	19 769 €		42 449 €
Retraités	30 429 €	35 420 €		28 789 €
Séjours « Solidarité »	2 262 €	10 361 €		9 360 €
Billetterie Caes	2 287 €	15 082 €		3 315 €
Billetterie en ligne	27 779 €	31 200 €		31 200 €
Concours logo Caes	1 950 €	3 182 €		0 €
Subvention "Spécial Covid" / chèques rentrée scolaire et culture	0 €	275 838 €		0 €
50 ans du Caes	63 349 €			
Provisions et Reprises (créances)	738 €	- 372 €		- 1 270 €
Total autres secteurs	260 353 €	390 472 €		113 932 €
Total des charges des secteurs	1 815 121 €	1 571 298 €	+15%	1 508 163 €

Passons maintenant aux dépenses par secteur. Les chiffres représentent le coût pour le Caes c'est le montant des prestations – la participation financière des agents.

- Le budget réalisé des Clas pour 2022 est de 307 451 € soit en hausse de 50 %.
- Les dépenses du secteur Jeunesse sont en hausse 56 %. Jeunesse 1 est en hausse de 96 % alors que Jeunesse 2 est en hausse de 29 %. Pour 2022, le montant de la subvention au soutien scolaire est de 41 K €. Cette subvention est maintenant finie.
- Les dépenses du secteur Voyages sont en hausse de 30 % dues au départ des voyages reportés ; l'Égypte en remplacement de la Russie et l'Ouzbékistan. Auxquels il faut ajouter les voyages 2022, à savoir la Norvège avec deux groupes et la Crête. Le montant de la subvention *a posteriori* des voyages autonomes est stable.
- Le secteur Vacances est en hausse de 11 % par rapport à 2021 et supérieur à 2019 ; que ce soit les propositions du catalogue ou les subventions *a posteriori*.

- Les dépenses du secteur Sports sont en hausse de 15 %, mais avec une baisse pour les propositions Caes. Les subventions a posteriori et la demande de coupons Sport ANCV ont été en augmentation.
- Le secteur Loisirs-Culture est également en très forte hausse, car il y a eu trois reports 2020 / 2021 au taux 35-85 % (Amsterdam, Lacs Italiens et WE La Palmyre). Auxquels il faut ajouter les activités 2022 avec le Week-end Clas à Nantes, la découverte de Marrakech, le séjour à Londres ainsi que les subventions récurrentes (festivals, pas monuments et opéras).
- Le secteur Retraités présente une baisse de ses dépenses. Toutes les activités récurrentes du secteur ont eu lieu, en particulier les retrouvailles à Théoule, la randonnée en étoile à Villard de Lans et des sorties culturelles à Poitiers et Amiens.
- Les séjours Solidarité, qui je vous le rappelle sont subventionnés à 85 % et sont accordés aux agents en difficulté. En 2022, 4 dossiers ont été étudiés et acceptés pour un coût Caes de 2 262 €.
- Les 2 287 € de la billetterie Caes correspondent à la revente aux agents de billets subventionnés à 85 %.
- Les dépenses pour la billetterie en ligne pour 2022 sont de 27 779 € et correspondent à 24 700 € pour la fin de la licence ProWeb CE et 3 079 € pour le début de la licence Delta CE.
- Le budget dépensé pour le concours Logo du Caes en 2022 est de 1 950 €. Sur les 4 gagnants, il restait 3 personnes qui n'avaient pas encore dépensé leurs 650 €.
- En ce qui concerne les 50 ans du Caes, le budget dépensé est de 63 349 € (50 K€ soirée au pavillon Wagram, 6 K€ intervenants soirée, 4 K€ dépenses annexes, 3 K€ remboursement frais déplacement/hébergement élus et invités).
- Pour finir, nous avons les provisions des créances douteuses pour 738 €.

Le total des charges des secteurs s'élève à 1 1 815 121 €.

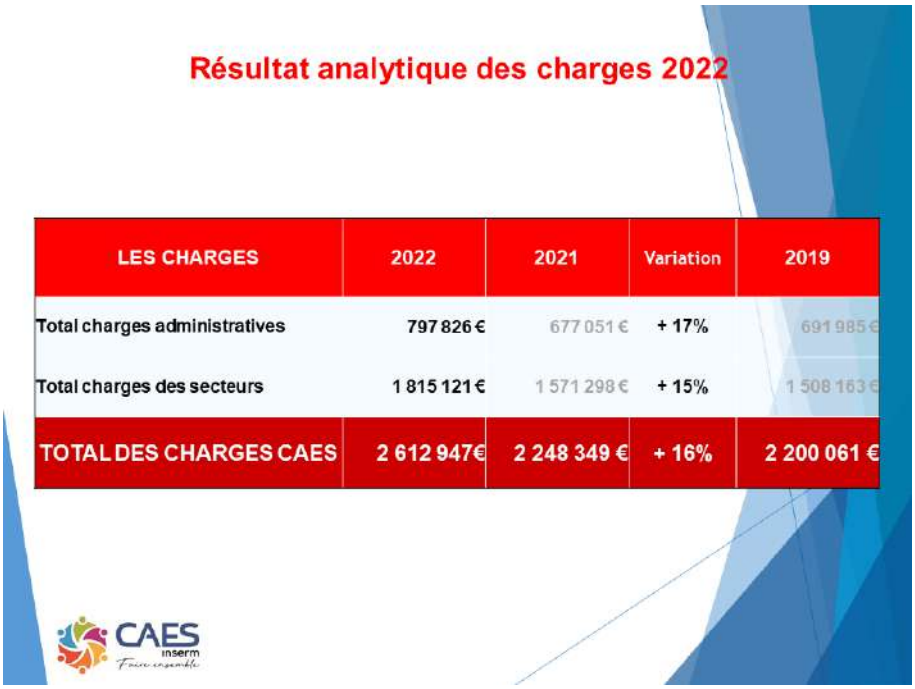

Soit un total général des charges du Caes de 2 2 612 947 € en hausse de 16 % par rapport à 2021 et même supérieur à celui de 2019.

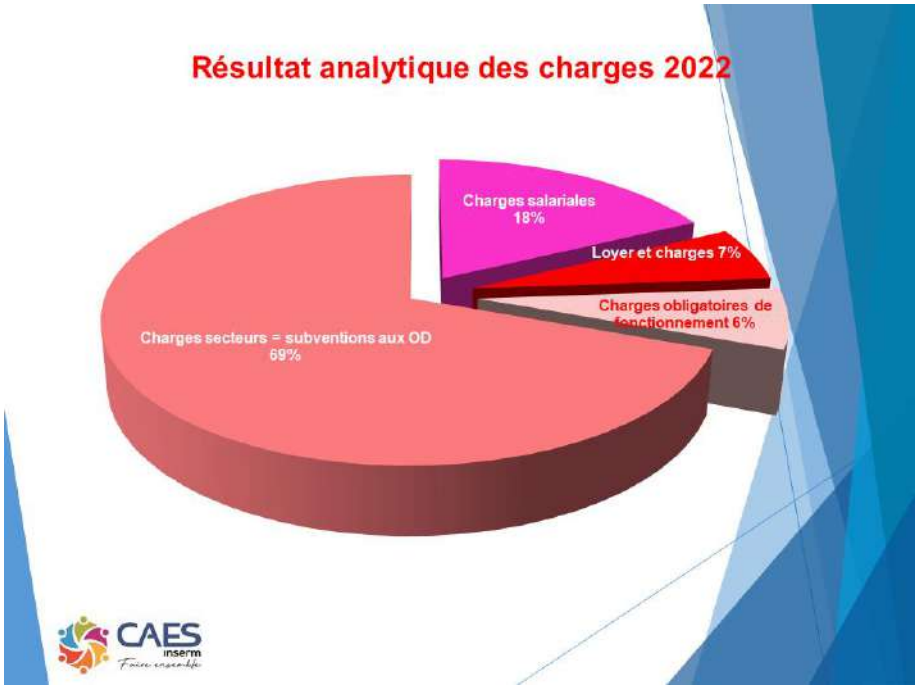

Ces dépenses sont réparties de la façon suivante :

- 18 % de charges salariales
- 7 % de loyers et charges
- 6 % de charges obligatoires de fonctionnement
- Les 69 % restants étant les dépenses pour les subventions aux agents.

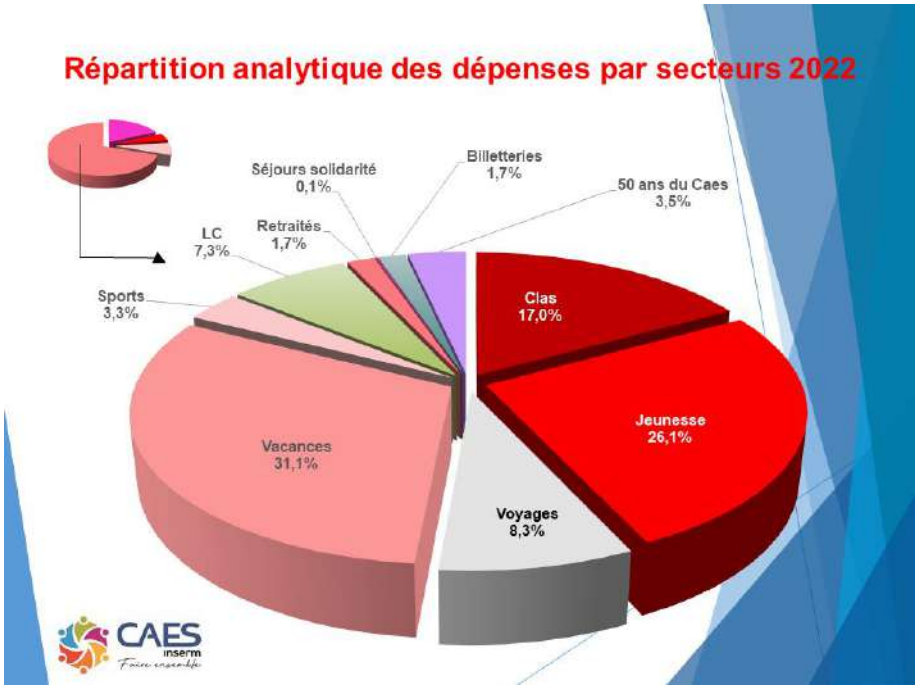

Vous voyez ici la répartition de ces 69 % par secteur. 17 % pour les Clas, 26,1 % pour Jeunesse, 8,3 % pour Voyages, 31,1 % pour Vacances, 3,3 % pour Sports, 7,3 % pour LC, 1,7 % pour Retraités, 0,1 % pour Solidarité et Handicap, 1,7 % pour les billetteries et les 3,5 % restants sont pour les 50 ans du Caes.

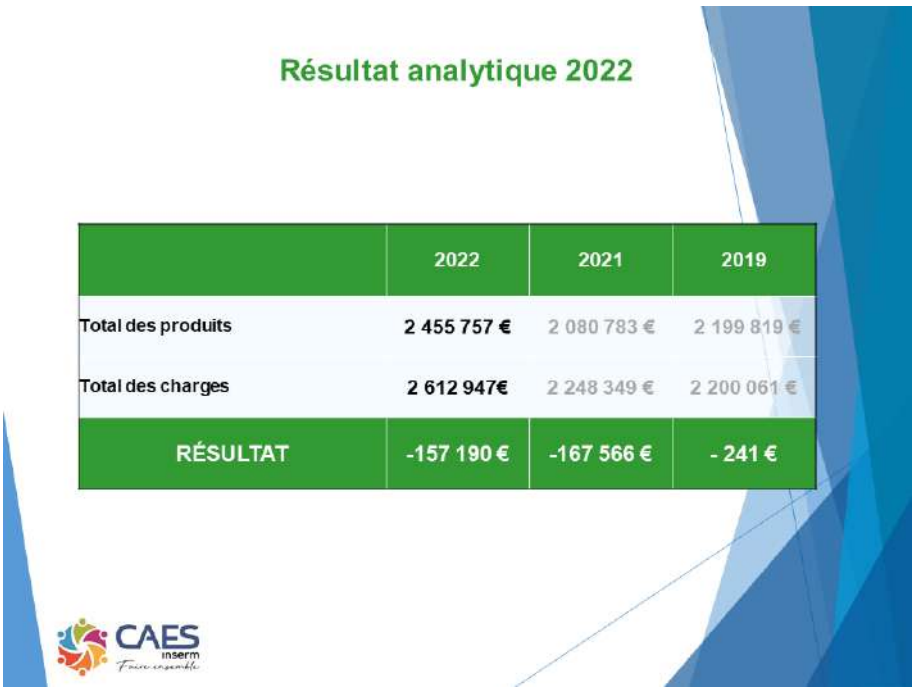

Pour conclure, le total des produits pour l'année 2022 est de 2 2 455 757 € et le total des charges pour l'année 2022 est de 2 2 612 947 €. Ce qui nous fait un **résultat déficitaire de 157 190 €.**

Pour rappel, les réserves de l'association sont composées :

- d'une réserve obligatoire de 391 720 €, qui correspond au montant du loyer et frais de fonctionnement du Caes pour 2 a 3 mois et 6 mois de charges de personnel,
- D'une réserve libre votée à l'AG 2022 de 669 249 €.

Le résultat comptable au 31/12/2022 est de -157 190 €
S'il a été voté que ce déficit soit incorporé à la réserve libre, elle passera à 512 059 €.

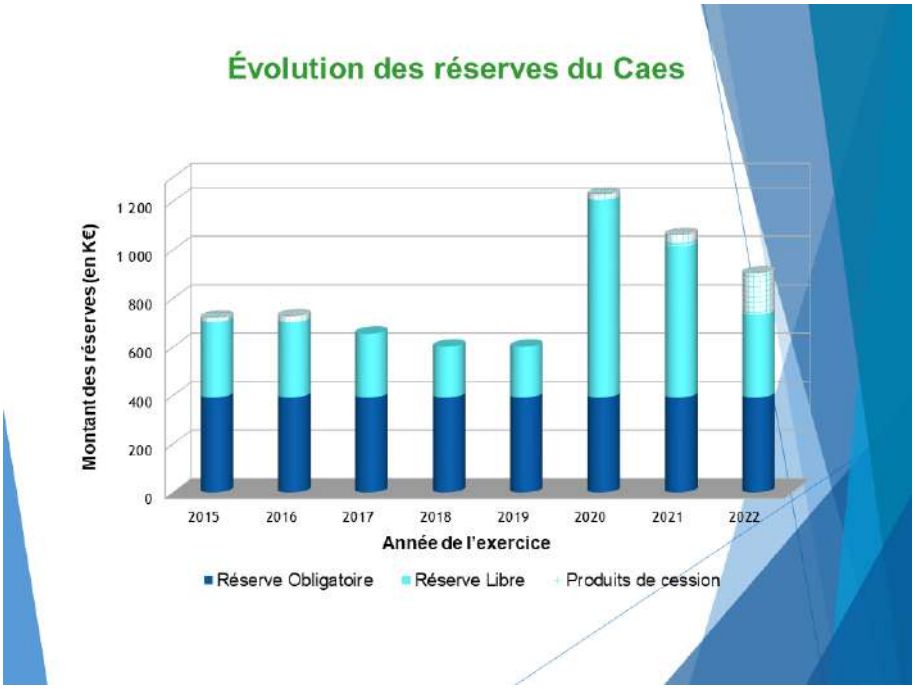

Je vais faire maintenant une petite mise au point sur l'évolution des réserves du Caes depuis 2015. La réserve obligatoire reste stable à 391 720 €. La réserve libre a atteint son montant minimum de 200 000 € en 2019. Ce montant minimum est nécessaire pour assurer une trésorerie saine et

permettre le paiement des réservations pour les activités proposées, voire pallier les retards de versement de subvention de l'Inserm sans mettre en péril l'équilibre financier du Caes.
En 2020 suite à l'annulation et au report de la plupart des activités du Caes liées à la Covid-19, la réserve libre a fortement augmenté. En 2021, suite à la reprise progressive des activités, à la mise en place des subventions exceptionnelles et aux séjours et voyages 2020 reportés et effectués en 2021 le montant de la réserve libre a commencé à décroître. En 2022, son montant continue de diminuer pour atteindre 512 K €. Je tiens à attirer votre attention sur le fait que le montant des cessions imposées des SCI du patrimoine du Caes, en hachuré bleu ciel, sur ce graphe est affecté à la réserve libre et qu'en 2022 ce montant a été particulièrement élevé (environ 170 K€). Sans cette cession forcée, la réserve libre aurait été, en 2022, de 342 K €.

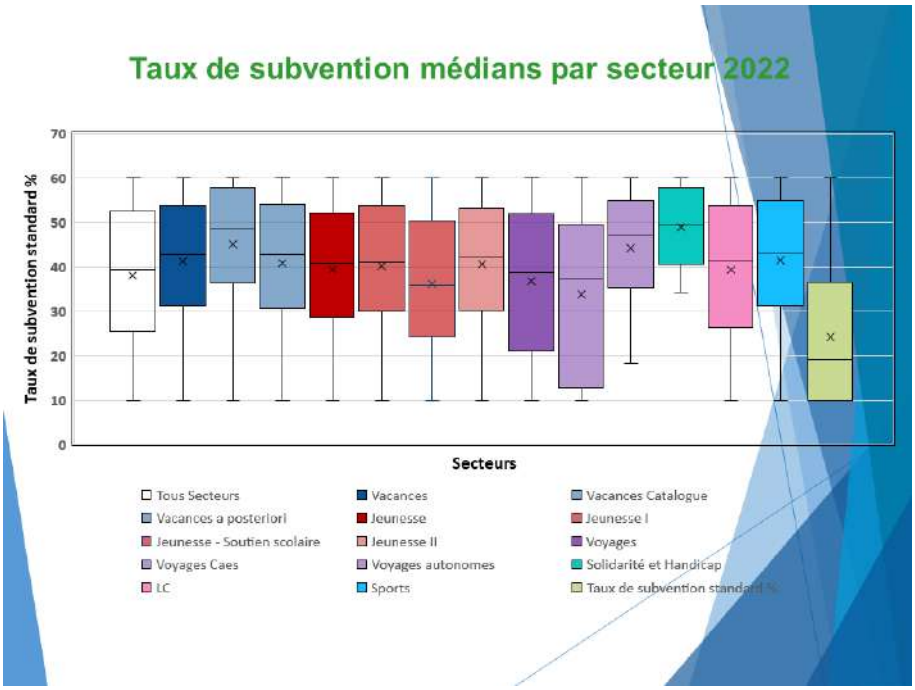

Et pour finir, voici un graphique concernant les taux de subventions médians des OD ayant bénéficié des prestations du Caes en 2022. Beaucoup d'activités ont été proposées aux agents actifs et retraités avec le taux promotionnel 35-85 %. Pour cette étude, j'ai donc ramené tous les taux au taux standard 10-60 % afin de pouvoir les comparer.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas ce mode de représentation appelé boîte à moustaches, voici comment l'interpréter. Vous avez ici représenté la distribution des taux de subvention des OD ayant bénéficié de subventions du Caes en 2022, tous secteurs confondus et compter une fois si participation à plusieurs activités. La ligne ici correspond au taux médian qui est de 39,17 % avec ici 25 % des OD qui ont un taux inférieur à 25 %, ici 25 % des OD ont un taux compris entre le taux médian et 25 %, ici 25 % des OD ayant un taux compris entre le taux médian et 52 % et les 25 % restants ont un taux supérieur à 52 %.
Pour le secteur vacances le taux médian est de 42,65 %. J'ai également calculé ce taux pour les propositions du catalogue 2022, ce taux passe alors à 48,55 % et il est de 42,65 % pour les subventions a posteriori.

Pour le secteur Jeunesse le taux médian est de 40.70. Pour Jeunesse I qui concerne principalement les colonies et la subvention soutien scolaire le taux médian est de 41,07 %.
Lorsque l'on regarde le taux médian pour seulement le soutien scolaire, qui je le rappelle a été proposé en 2021 et 2022, il descend à 35,87 %. S'il est décidé de remettre en place cette subvention, il faudra réfléchir à modifier les modalités afin qu'elle soit un peu plus sociale. Quant à Jeunesse II qui concerne principalement les ALSH, les activités sportives et culturelles à l'année le taux médian est de 52,08 %.

Passons au secteur Voyages pour qui le taux médian est de 38,68 %. En séparant voyages Caes et voyages en autonomies ont a 37,44 % pour le premier et 47,03 %. On voit donc bien que les voyages en autonomie touchent une population d'OD à faible QF.
Pour Solidarité et Handicap, sont représentés seulement les taux standards des OD ayant demandé des subventions exceptionnelles à 85 % donc comme pour voyages en autonomie ce sont des personnes à faible QF.
Loisirs-Culture le taux médian est de 41,13 % et celui du secteur Sports de 43 %.
Pour finir, nous avons le secteur Retraités ou le taux standard est de 19,15 % avec 50 % des OD sous ce taux.
J'ai bien conscience que ce graphique est un peu baissé pour l'année 2022, car les taux ont été ramenés au taux standard 10-60 pour permettre la comparaison alors que beaucoup d'activités ont été subventionnées au taux promotionnel 35-85, certains agents ne se seraient peut-être pas inscrits si l'activité avait été proposée au taux standard.

Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

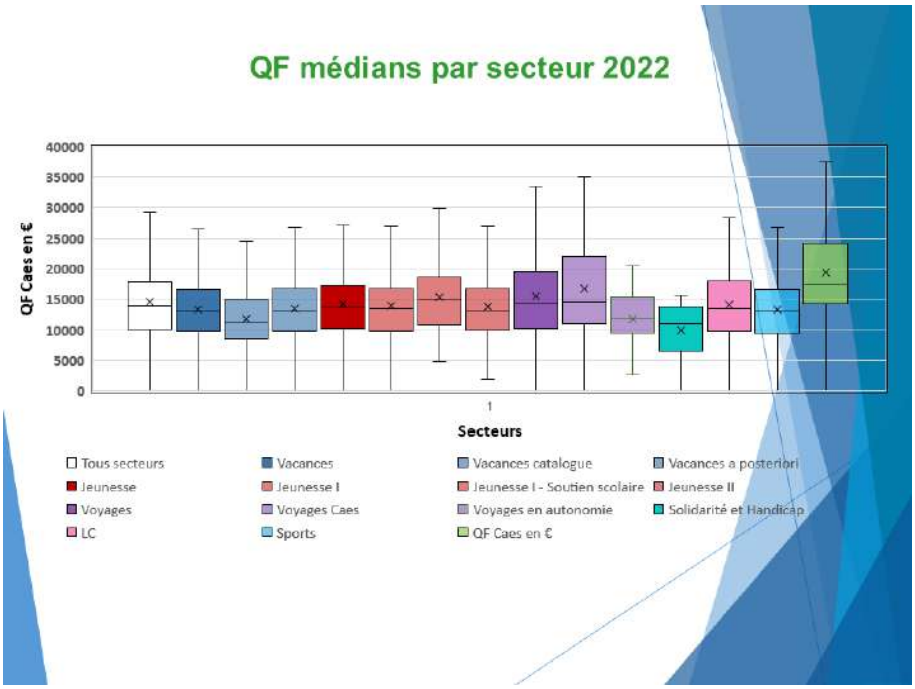

Je laisse maintenant la parole à notre commissaire aux comptes, Monsieur DHALLUIN.

Claudia Gallina – SNTRS CGT : j'ai un petit problème avec ce graphique, parce que pour moi le fait que la croix soit sous 40 % de subventions, ça veut dire qu'on ne subventionne pas assez les gens qui ont des bas salaires. Parce que si on les subventionnait bien, cette croix serait au-dessus de la ligne, ou alors j'ai mal compris.

Sandrine Curtet : La croix, c'est la moyenne.

Olivier Lefebvre : Ce n'est pas la même chose, vous vous rappelez tous ce que c'est une moyenne et une médiane ?

Claudia Gallina : Pour moi, la croix c'était le maximum de subvention.

Sandrine Curtet : Non, c'est la moyenne. Je n'ai pas précisé.

Kader Boulanouar : Moi j'ai un problème avec ce graphique qui ramène tout à 10-60 % et nous en Jeunesse nous sommes entre 20 et 70 %, qu'est-ce que cela veut dire de le ramener à 10-60 % ?

Sandrine Curtet : Je ne peux pas comparer les subventions si…

Kader Boulanouar : Bien sûr que tu peux le comparer ! Il n'y a pas à le ramener à 10-60 % ! Ça fausse le résultat.

Sandrine Curtet Benitski : j'ai fait le même exercice avec les Coefficients Familiaux, comme ça il n'y a pas de taux de subvention 10-60 ou 20-70.

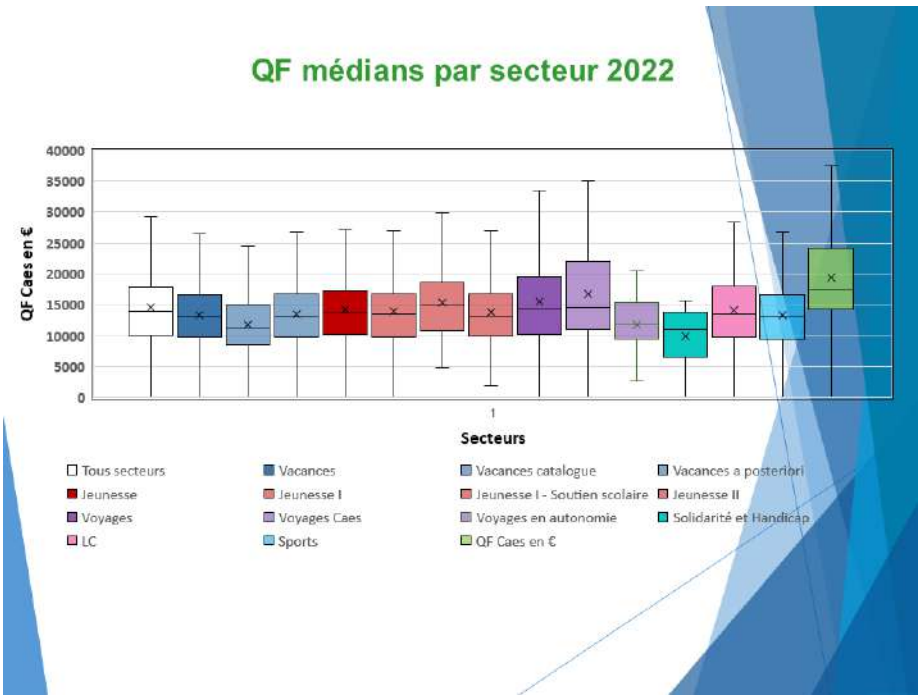

François Coulier : Kader, tu sais très bien que le taux de subvention standard dépend directement du QF.

Kader Boulanouar : Je sais très bien !

François Coulier : Sois tu veux comparer des agents entre eux, tu dois te baser sur la même chose pour chaque agent. Soit tu te bases sur le QF qui est très bien mais il peut être intelligible par nous-même, c'est-à-dire qu'on n'a plus l'habitude de parler de taux de subvention. On comprend très bien ce que c'est un taux de subvention 10-60 alors que le QF on a moins cette idée directement, c'est plus simple de le présenter en taux standard et de ramener tout le monde. Si tu veux comparer des agents entre eux il faut que tu parles de la même chose pour chaque agent, on part du taux standard qui est dérivé du QF.

Kader Boulanouar : Et je dis que ce n'est pas une réponse ce que tu dis, là. Ce que je dis, moi, c'est que Jeunesse on est en 20-70, veut comparer un agent qui a une subvention de Jeunesse, il a la subvention entre 20 et 70. Il n'y a pas à ramener tout à 10-60 !

Sandrine Curtet : Ce qu'on ne cherche pas à savoir c'est le montant de la subvention, c'est le taux, finalement son QF sera le même.

Kader Boulanouar : Je ne parle pas de QF, je te parle de ce que tu nous as montré tout à l'heure la diapo qui parle des taux de subvention !

Sandrine Curtet : Tu as ici la représentation en QF et tu vois que les tendances sont les mêmes.

François Coulier : Il faut que tu apprennes un petit peu les maths !

Kader Boulanoaur : Je connais les maths, je suis mathématicien, donc !

François Coulier : Tu ne compares pas la subvention qu'ils reçoivent, tu compares le montant des revenus de l'agent.

Patricia Ferrari : Au sujet des produits exceptionnels de la vente des SCI, c'est une donnée qu'on connaissait en février lors de la composition du budget, nos syndicats SNTRS, SNCS et SNPTES, nous avions proposé une dépense supplémentaire justement pour pouvoir utiliser cette somme-là et diminuer la réserve libre, donc c'est pour ça qu'on n'a pas voté le budget. Parce que ça ne correspondait pas pour nous à une utilisation correcte du budget.

Kader Boulanouar : Deuxième remarque, j'ai trouvé la manière de présenter très tendancieuse, parce que nous n'avons pas voté le budget pour des raisons précises qu'a expliqué Patricia, et dire que « brutalement ils ont refusé de voter le budget » sans dire pourquoi, c'est un peu tendancieux.

Claudia Gallina : Je vais ajouter que dire qu'on a refusé le budget en associant ça à l'augmentation du budget des Clas, ça c'est très tendancieux.

Kader Boulanouar : Encore plus ! Le budget des Clas on l'avait voté ! Tu te souviens, on avait voté pour ?

François Coulier : Et est-ce que tu te rends compte que le budget des Clas est compris dans le budget du Caes ?

Patricia Ferrari : Ce n'est pas pour cela que nous avons voté contre.

Kader Boulanouar : Le budget des Clas qui est voté à part, on a voté pour !

Jean Kister : Je vais parler au nom des trois syndicats, suite à la remarque que tu t'es permise tout à l'heure. Le rapport moral était publié par le Flash du mois d'avril et diffusé le 3 mai en pleine campagne électorale, nous étions déjà dans la diffusion de la communication des élections au Caes. C'était la première fois que dans un rapport moral du président, envoyé à tout le monde que les deux phrases que tu as récité, celle qui fait allusion à notre vote contre en février et celle assurant que vous étiez les seuls à voter pour les secteurs alors qu'effectivement à ce moment-là on avait quitté la salle pour des raisons qu'on ne va pas y revenir parce que par la énième fois il y avait eu un refus de vote de présence des élus de trois syndicats au Bureau… Donc c'est très tendancieux et ce n'est pas nous qui avons fait la remarque, c'est Madame la Présidente de la Commission Électorale qui est là, qui vous a fait la remarque que cette communication pouvait être assimilée comme une communication électorale. Elle vous a demandé de la retirer, vous ne l'avez pas retirée. Moi ce que je veux dire c'est que dans une campagne électorale utiliser le rapport moral du président, donc une communication qui va à tous les membres du Caes retraités et actifs peut faire campagne électorale. Je ne reviens pas sur le fond, c'est quand même un problème ! Ce n'est pas la première campagne électorale et ce n'est pas la première fois que le flash est envoyé à ce moment-là, tous tes prédécesseurs n'ont jamais fait ça, quel que soit le syndicat. Il est arrivé dans quelques rapports moraux hors élections que les syndicats soient cités, mais c'était très particulier. C'est vraiment la première fois qu'un président sortant utilise le rapport moral pour accuser les autres syndicats et mettre en avant son syndicat. Tu prends ta responsabilité, mais n'empêche que les élections se sont passées, il y a une majorité que c'est dégagé et puis voilà ! Nous voulons vraiment travailler ensemble avec tout le monde, mais on ne peut pas te laisser dire dans ton rapport moral… On est soucieux de l'indépendance du Caes autant que toi !

François Coulier : Juste un point, le rapport moral est là pour présenter les faits marquants d'une année, et je pense que le budget soit voté par 9 voix pour et 8 voix contre est un fait marquant. Je pense que vous m'auriez reproché de ne pas mentionner ce fait important de votre part.

Pascal Lopez : puisqu'on parle de processus électoraux, je veux juste faire le porte-parole des agents de Nice et beaucoup des Clas. Je suis conscient que le Caes a été créé par des syndicats et quel que soit le résultat de l'élection et de son interprétation de majorité qui est donnée, je pense que vous vous trompez de communication vis-à-vis des agents. Les agents sont pour leur grande majorité non syndiqués, il y a eu une collision de beaucoup de mailing pour les élections pour le Caes CNRS, des élections au niveau local pour chacun, des élections au niveau de l'Inserm. Je pense que politiser à ce point l'élection des membres représentants pour le Cnas et le Caes c'est se tromper de cible et s'éloigner des agents, je vous suggère à l'avenir de faire un mail dans lequel vous dites que le Caes

et les Clas accompagnent les agents qui sont à leurs côtés tout au long de l'année et qu'il y a un renouvellement des membres des Clas et des gens qui vont participer à la Direction du Caes et que par la suite à ce mail vous appelez les agents à se mobiliser et à voter, avec un attachement les listes et un lien vers les professions de foi. Parce que les agents sont chercheurs, techniciens ou autres et ils ont autre chose à faire que lire des dizaines des mails envoyés par les syndicats ultra politisés qui deviennent illisibles et qui font perdre beaucoup de temps.

Applaudissements

Patricia Ferrari : En parlant de politisation c'est ce qui s'est passé avec le rapport moral qui citait les syndicats, et autre chose, ça aurait été bien de dire qu'on avait proposé le renouvellement des chèques culture et du soutien scolaire et que ça a été refusé, sa personne ne vous l'a dit.

François Coulier : Est-ce qu'on peut dire que vous vidiez complètement la réserve libre…

Patricia Ferrari : Nous n'avons jamais dit ça !

Kader Boulanouar : On n'a jamais dit ça !

François Coulier : Nous allons passer au rapport de Monsieur Gael Dhalluin, commissaire aux comptes, pour la société RSM.

III. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Gael Dhalluin : Bonjour à tous, je vais faire comme chaque année. D'abord je voulais remercier l'équipe du Caes parce qu'on a pu travailler cette année dans des bonnes conditions, c'est important pour nous. Ils nous ont mis à disposition l'ensemble des pièces pour nous permettre de faire l'ensemble de nos diligences. Comme les années précédentes, je vais vous épargner la lecture exhaustive de nos rapports. Nous avons un premier rapport sur les comptes annuels, la première partie s'appelle l'opinion, on certifie les comptes du Caes sans réserve, sans observations. Nous avons une deuxième partie « le fondement de l'opinion » où on rappelle plusieurs choses ; que l'audit est effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et on rappelle un autre point très important dans la mission du commissaire aux comptes, c'est l'indépendance vis-à-vis de l'association. Ensuite nous avons une partie qui s'appelle « la justification des appréciations en matière d'attention sur les éléments sur lesquels on va attacher particulièrement des travaux dans le cadre de nos diligences, il y en a plusieurs ; les principes comptables et la présentation des comptes. Par exemple les principes comptables, vous avez vu que vous avez des activités que la plupart des fois sont à cheval sur deux exercices, nous on va s'assurer que toutes les sommes qui ont été perçues par les agents, qui ont été versées pour ces prestations sont bien rattachées à un exercice ou à l'autre. Nous avons d'autres travaux qu'on fait à partir des estimations comptables. Nous avons parlé tout à l'heure que la provision l'indemnité de départ à la retraite, elle était comptabilisée auparavant au Caes mais l'estimation était faite pour les départs des cinq prochaines années. Il y a une méthode préférentielle qui existe et qui concerne un calcul dans lequel on prend l'ensemble de la population des salariés du Caes, il tient en compte du taux de mortalité, du taux horaire, l'augmentation du salaire et d'un taux d'actualisation. C'est ce qui a été mis cette année et qui explique l'augmentation.

Nous avons une quatrième partie qui est la vérification spécifique, c'est la partie la plus juridique de notre mission, on regarde en particulier le rapport financier qui vous a été présenté sur la partie comptable et nous n'avons pas d'observations sur le rapport qui vous a été présenté.

Ensuite, il y a deux autres parties qui rappellent la responsabilité de la direction de l'association et la responsabilité du commissaire aux comptes. Toutes ces parties-là font le rapport sur les comptes annuels.

Ensuite nous avons un deuxième rapport, le rapport spécial sur les conventions réglementées. Je traduis ça comme un rapport de transparence. Il arrive en certaines associations qu'un certain nombre de personnes soient membres d'une autre association et qu'il ait des relations entre les deux associations. On exclut les conventions courantes, des choses qui se font de façon habituelle. Nous n'avons pas eu connaissance de conventions réglementaires à ce titre. Par contre, à titre d'information comment les années précédentes, on vous précise le montant global des frais de mission des membres élus et suppléants du Cnas qui ont été pris en charge au cours de l'exercice 2022. La somme qui a été engagée s'élève à 24 102 €. On vous informe également du montant des subventions dont ont bénéficié les membres élus, titulaires et suppléants du Cnas qui s'est élevé à la somme de 13 837 €. Ça, c'est le rapport spécial sur les conventions règlementées.

François Coulier : Merci beaucoup Monsieur Dhalluin, je vais maintenant donner la parole aux contrôleurs de gestion qui sont représentés par Valérie Dessirier.

IV. RAPPORT DES CONTRÔLEURS DE GESTION DU CAES-INSERM

Madame Valérie Dessirier lit le rapport des contrôleurs de gestion

Valérie Dessirier : Bonjour à tous, je suis Valérie Dessirier, j'étais lors de ce contrôle de gestion avec quelques collègues, Yoan Le Guennec, Marie-Pierre Kissikian et Christine Ramana.

Nous souhaitons remercier vivement l'ensemble de l'équipe du Caes pour l'organisation, son accueil chaleureux, sa disponibilité et leur réactivité pour répondre à chacune de nos questions. Une attention particulière pour le Président et la trésorière pour leur accompagnement tout au long de la mission.

Nous avons pu examiner les documents correspondant à chaque activité avec facilité grâce à la clarté de leur présentation. L'organisation de la grande majorité des secteurs nationaux nous semble être en accord avec l'objet social du Caes Inserm.

Afin de faciliter la mission des prochains contrôleurs de gestion, il nous semble opportun de mettre à disposition durant le contrôle les éléments suivants :

- L'organigramme du Caes et les missions détaillées du personnel.
- Le règlement intérieur
- Les comptes rendus des réunions Cnas
- Pour le Secteur Vacances : liste des investissements immobiliers, détail du patrimoine locatif mis à disposition des agents (linéaire et allotement)

Concernant le Caes, nous faisons les propositions suivantes :

- Comme souligné dans le CR de nos prédécesseurs : « Nous saluons le fait que le dernier investissement immobilier vacances soit adapté aux personnes à mobilité réduite et invitons le Caes à inclure, si possible, ce critère dans les futurs investissements » ; nous incitons le Caes à poursuivre ses actions d'intégration des agents et leurs ayants droit en situation de handicap.
- Il est suggéré de favoriser les investissements immobiliers et locatifs à faible impact environnemental et de le signaler dans le catalogue des propositions.

Concernant les Clas, nous reconnaissons le dévouement des agents impliqués dans les bureaux locaux et la difficulté de les renouveler. Comme l'indiquaient nos prédécesseurs, une « valorisation » de cette activité pourrait prendre la forme d'une reconnaissance dans les dossiers de promotion et/ou la mise en place d'une prime spécifique ; nous constatons que ce point n'a toujours pas été traité par l'administration de l'Inserm.

Nous notons la grande richesse et la grande diversité des activités proposées malgré des situations inconfortables pour certains Clas (manque de volontaires, locaux non définis). La mission sociale est respectée.

Nous faisons les propositions suivantes :

- Respect des outils mis en place pour la gestion et suivi des activités.
- Mise en place d'un réseau Clas via Teams
- Mutualisation d'une activité à proximité avec un autre Clas

Nous tenons à saluer le travail et l'engagement des gestionnaires et des comptables du Caes au service des agents et des ayants droit.

Fait au Kremlin Bicêtre (94), le mercredi 17 mai 2023.

Valérie Dessirier, Yoan Le Guennec, Marie-Pierre Kissikian et Christine Ramana.

François Coulier : Merci beaucoup pour ce rapport, je tiens à remercier vraiment nos quatre contrôleurs pour le travail réalisé, le rôle du contrôleur de gestion est en effet très important pour nous, ce travail permettant d'évaluer l'opportunité de nos dépenses et la conformité par rapport aux Statuts et aux décisions de notre association. Je voudrais maintenant donner la parole à Monsieur Sylvain Bourgoin, Directeur du Département des Ressources Humaines de l'Inserm qui représente Didier Samuel PDG de l'Institut.

V. INTERVENTION DE L'ADMINISTRATION

Intervention de Sylvain Bourgoin, Directeur du Département des Ressources Humaines de l'Inserm.

Sylvain Bourgoin : Merci pour cet exposé détaillé, simplement de manière très bref donner quelques points. Tout d'abord, je suis venu l'année dernière, on revient cette année, tout le monde ou presque tout le monde fait partie des personnes ici présentes ont vécu et on réalise les opérations électorales qui ont pu aboutir. Tout cela me conduit à vous exprimer une invitation à une gestion apaisée du Caes, parce que c'est une bonne chose. Je pense que tout le monde le partage, et de rappeler comme il se doit, c'est facile de ma part, c'est un service à rendre à tous les agents à toutes et tous.

Deuxième chose, je voudrais apporter une petite précision financière, pour vous donner le cadre par lequel on est lié Inserm et Caes, il y a une convention qui est renouvelée tacitement tous les trois ans. Là nous sommes au milieu du premier renouvellement, je pense et l'Inserm distribue 0,62 % de la masse salariale comme vous le savez, peut-être. Je voulais anticiper les données 2023, parce que cela me permet de donner quelques petites précisions et quelques chiffres. Ce 0,62 % vaudra en 2023 2 140 299 140 299 €, mais s'ajoute à cela certaines choses, c'est ce que je souhaite préciser. Vous avez vu passer très rapidement des loyers pour des locaux, c'est l'Inserm qui les prend en charge, c'est une contribution de notre part et ainsi que le versement d'une subvention forfaitaire pour la gestion de prestations d'actions sociales à réglementation commune à la hauteur de 60 000 €. Nous avons pris en charge aussi ce que nous avions discuté ensemble l'année dernière, la prise en charge d'une gestionnaire à mi-temps, 14 000 et quelques euros à ce titre. Tout ça pour dire qu'il y a un peu plus que ce 0,62 % et je tenais tout simplement à vous le souligner et à le rappeler, voilà !

Je pense que tout le monde a conscience et doit entrer dans l'exercice de 2023, avec la conscience qu'on vit une période économiquement difficile, elle semble vouloir se stabiliser, mais elle reste plus difficile que les années antérieures. On parle ici de choses sociales et de l'action sociale, ça tombe bien. Vous savez que le Caes fait partie de la Commission National des Affaires Sociales et ça me donne ici l'occasion de rappeler devant toute l'Assemblée que je suis très sensible à l'appartenance du Caes au sein de cette instance et au rôle qu'elle peut y jouer, activement. C'est-à-dire que j'estime que l'aide sociale qu'on peut apporter à des situations individuellement difficiles est une responsabilité qu'on partage ensemble, l'Inserm et le Caes.

J'exprime cette intention à l'évolution du contexte économique et par conséquence sociale parce qu'on va sans doute rencontrer des situations, comme ça a été le cas les années précédentes, peut-être un

peu plus du fait des difficultés conjoncturelles. Je souhaite qu'on soit à la hauteur des attentes qu'on peut fonder dans l'appui que la maison Inserm et le Caes sont en capacité de fournir parce qu'ils le sont. L'Inserm l'est, vous le savez et je crois que le Caes peut l'être aussi, voilà, c'est ce que je souhaitais exprimer, merci de votre attention.

François Coulier : Merci Monsieur Bourgoin pour cette intervention et merci pour votre soutien, de l'Inserm pour le Caes.

Nathalie Scher : Bonjour, je suis Nathalie Scher du Clas de Grenoble, par rapport à cette histoire de prise en compte de nos activités au niveau du Clas, au niveau des rapports de promotion Gaia, qu'en pensez-vous ?

Sylvain Bourgoin : j'ai déjà exprimé mon accord en faveur de cette prise en compte, je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui un automatisme qui le déclenche, en tout cas sur le principe, c'est quelque chose dont je suis absolument d'accord. Je ne maîtrise pas ici, devant vous, la technique avantage juridique. On a eu l'occasion d'échanger avec les organisations syndicales au sujet de l'évolution des lignes directrices de gestion sur les questions de promotion, mobilité, etc. Je crois qu'il y a déjà un rappel qui existe à ce sujet-là.

D'une manière générale, je pense que c'est quelque chose à rappeler à nos présidents de jury en ce qui concerne la partie des concours internes. Je vais rencontrer l'ensemble de présidents de jury prochainement, je ne l'avais pas fait les années précédentes, j'ai légué cette responsabilité-là et là je vais les voir en nom propre de manière à toucher du doigt leur activité et la façon dont ils l'exercent. Je pense que c'est quelque chose que je peux partager avec eux, ça sera d'ici à quelques jours.

En tout cas, je ne peux que vous inviter, il me semble avoir déjà vu que ce soit pour les concours internes comme pour la promotion au choix, d'exprimer les compétences transverses telles qu'elles sont exercées à travers la mission des Clas, du Caes national, cette activité d'action sociale. C'est le RH qui vous parle, vous le savez et vous en êtes convaincus elles permettent de réaliser et d'exercer certaines compétences qui méritent d'être soulignées et d'être valorisées. Je suis favorable à cela dans le principe et je souhaite que personne ne ce frêne dans la valorisation de ses activités dans les dossiers d'évaluation. Je vous invite à le faire.

Patricia Ferrari : qu'en est-il de la Commission de la Politique Social qui ne se réunit pas depuis deux ans ? Elle était quand même un moyen de faire un lien avec toute l'action sociale qui se fait à l'Inserm, c'est-à-dire celle du Caes et aussi celle de l'Administration.

Et qu'en est-il du Guide des Prestations Sociales qui permettait d'avoir un outil pour les agents qui avaient besoin, à mon avis, d'être remis à jour parce qu'au Caes nous avons mis des nouvelles prestations. C'est un support dont on s'aperçoit que nos CDD, qui sont quand même 40 % des ouvrants droit au Caes, et un faible pourcentage de participation aux élections... On met ça en relation parce qu'il y a 40 % qui ne sont pas souvent là et qui ne sont peut-être pas au courant de tout ce dont ils pourraient bénéficier, puisque depuis ce mandat au premier jour qu'ils sont sous contrat ils bénéficient du Caes, que ce guide leur soit donné au moment de l'embauche.

Sylvain Bourgoin : Merci pour votre question parce que vous me donnez l'occasion de vous rappeler quelque chose que j'aurais dû rappeler spontanément, qui est une bonne nouvelle. On a souffert de turnover des départs, comme certains services de l'Inserm, ce sont des problématiques qu'on partage en réunion avec les organisations syndicales. Nous avons été en difficulté dans les services des Affaires Sociales, qui aujourd'hui a un nouvel opérant qui comprend les activités sociales, je vous avais fait la promesse de maintenir l'effectif constant et de pouvoir honorer l'activité d'appui à l'action sociale telle qu'elle était dans l'organigramme quand j'ai pris mes fonctions à l'Inserm.

Ce dernier recrutement pour un chargé de mission d'action sociale a été un peu difficile et bonne nouvelle, on vient d'y arriver ! Une personne a été sélectionnée, elle arrive à la mi-août et on va pouvoir de nouveau être en mesure de reprendre le fils de la Commission Nationale qu'on n'a pas réussi à honorer l'an dernier, je vous remercie pour votre indulgence à ce titre-là. On va pouvoir le refaire et reprendre les liens dans le guide et peut-être d'autre chose.

Vous connaissez l'intention de Didier Samuel dans l'affirmation du positionnement de l'Inserm, tout d'abord dans le paysage de la recherche, c'est l'opérateur de référence dans ce milieu-là en France, mais aussi à l'International. Le Professeur Samuel souhaite réaffirmer et rehausser le rayonnement français dans le monde de la recherche et dans le monde. J'en viens à ces rappels parce que cela questionne l'offre globale qu'on propose, en termes de rémunération, en termes de conditions de travail. Nous avons des choses à compléter, l'action sociale en fait partie, l'accueil de chercheurs étrangers fait interagir avec les services RH et parfois les services sociaux aussi. Nous avons des choses à faire pour améliorer la prestation RH dans son ensemble de manière à participer à cette intention de positionnement et de renforcement de l'Inserm dans le monde.

Ce travail est devant nous, le fonctionnement de ce poste participera à ça, elle arrive le 16 août et elle ne manquera pas de prendre contact, bien évidemment, avec toutes les parties prenantes. On y arrive enfin !

Patrick Robert : Monsieur Bourgoin, Patrick Robert, je suis le nouveau président du Caes, je vous rejoins sur la nécessité d'une gestion apaisée du Caes au bénéfice de l'ensemble des personnels Inserm. Je vous remercie.

Stéphane Cailmail : Stéphane Cailmail, Tête de liste SNPTES et nouveau secrétaire général du Caes. Au même titre que vous avez fait un rappel au président de jury pour les promotions, il serait peut-être intéressant aussi de faire un petit message de rappel aux responsables d'unité sur le respect du temps de décharge. Parce que ce n'est pas toujours le cas, souvent on ne considère pas ça comme du temps consacré au Caes, les agents gardent leurs 100 % plus ce qu'ils font pour les Clas. De temps en temps serait intéressant de leur dire que les décharges sont du vrai temps consacré et c'est du vrai temps en moins sur l'activité principale.

Sylvain Bourgoin : Ok, c'est noté. Je crois qu'il y a un tableau qui détaille tout ça dans la convention.

Nadine Kaniewski : Bonjour, Nadine Kaniewski, responsable du secteur Clas sortante. Je tenais à rebondir sur la mise en place des réunions prévues que vous allez mettre en place prochainement ; j'ai eu lors de notre InterClas hier et également ce matin, des agents des Clas qui ont eu des retours des responsables ressources humaines suite à un dépôt de dossier pour les promotions et où on l'a clairement signifié que la petite ligne indiquant qu'ils étaient élus Clas leur portait préjudice, que ça ne faisait pas partie de leurs fonctions et que leurs dossiers n'étaient pas retenus pour les promotions. Je pense qu'effectivement il y a un vrai travail à faire, autant au niveau des responsables d'unité, mais également des jurys de concours qui, je ne suis pas certaine, prennent en compte ce travail supplémentaire. Cela dessert plus que rapporte aux élus Clas.

Sylvain Bourgoin : Alors attention, parce que si c'est passé comme vous décrivez, c'est effectivement une maladresse. Il ne suffit pas d'indiquer dans son dossier « être élu Clas », car ce n'est pas quelque chose en soi. Il faut l'expliquer un petit peu, comme on le demande pour la description des activités et des compétences que chacun développe. Être élu Clas c'est faire certaines activités et développer certaines compétences, ce que je vous dis, c'est qu'il faut aller sur ce développement-là pour avoir quelque chose de plus clair.

Nadine Kaniewski : Je tiens à préciser que c'était quand même pour deux présidents de Clas, une ingénieure et l'autre chercheur et on leur a clairement signifié que cela ne faisait pas partie de leurs fonctions. Je peux vous dire que ces personnes sont très, très investies dans ce travail supplémentaire sans dénigrer leur travail à l'Inserm. Les décharges ont été prises le week-end, lors des vacances etc.

Sylvain Bourgoin : C'est entendu.

Lydia Riou : Lydia Riou, Présidente du Clas Paris Sud, dans le dossier d'évaluation il n'y a aucune case dans laquelle on peut faire remonter ses activités pour le Clas. C'est marqué activité collective, mais c'est scientifique, ce n'est pas précisé « autres ».

François Coulier : S'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie encore une fois. Je voudrais proposer à Nicolas Sanchez ou Valérie Laporte, nos partenaires de l'Adas Inrae de nous dire quelques mots.

VI. INTERVENTION DE L'ADAS INRAE. Nicolas Sanchez et Valérie Laporte

Nicolas Sanchez : Bonjour à tous, je voulais remercier François pour cette invitation à participer à votre Assemblée Générale. Je voulais vous dire que pendant son mandat on a beaucoup échangé, notamment dans la période Covid, parce que pour vous comme pour nous, ça a été une période très difficile et c'est vrai on a eu des échanges qui nous ont permis de nous rassurer, je pense, les uns et les autres sur les actions qu'on essayait de mener pendant cette période difficile.

J'espère vraiment que nos relations resteront les mêmes parce que c'est toujours très bien de pouvoir échanger ensemble sur nos modes de fonctionnement. Au niveau de l'Adas Inrae c'est un peu différent, nous on vient aussi de faire notre assemblée générale la semaine dernière, un des grands chantiers, c'était la réforme de nos statuts. La différence qu'il y a entre le Caes et nous l'Adas, c'est que ce n'est pas forcément des syndicats qui s'en occupent et qui prennent les fonctions eu niveau du Bureau national. Moi, par exemple, je n'ai pas d'étiquette syndicale, on est là pour l'ensemble des adhérents et je pense qu'il faut que vous restiez dans cette ligne-là et le plus important, c'est que vous pensiez à l'ensemble de vos adhérents et que la politique ça soit dans un second lieu. J'ai entendu un petit peu ce que vous disiez ce matin, et... Pensez à vos adhérents, c'est ça le plus important.

En tout cas, je tiens à vous remercier et j'espère vraiment que nos relations continueront. Je laisse Valérie parler un petit peu plus des chantiers dont on a échangé ensemble, parce que je pense que c'est important que vous sachiez.

Valérie Laporte : Bonjour à tous, moi j'ai noté quelques trucs au niveau du budget, je voulais vous en faire part par rapport à ce qui se passe à côté. Nous avons eu la même chose sur les cessions au niveau des Club Hôtel, nous avons la même chose, des hausses. Je crois qu'on a été un petit peu moins impactés, nous avons un peu moins de rendu, mais je pense que la logique Club Hôtel avance doucement et que ce ne seront pas les seuls qu'on aura dans les années à venir.

Concernant le budget Clas, je voulais juste vous donner un montant, nous sommes à peu près des associations similaires au niveau de la taille, nous devons être un tout petit peu plus grands, mais globalement les grands budgets ont augmenté. Chez nous le budget Clas il est de 460 000 €, il est quasiment 160 000 € au-dessus, c'est vraiment une logique que nous avons pris dans le sens où globalement les personnes qui arrivent la première chose qu'ils voient ce sont les activités en local, ce qui leur permet de découvrir les activités au national par la suite. Souvent, par exemple, les CDD de courte durée, ce qui leur touche ce sont les activités en local. Nous avons fait le budget Clas, chez nous des sections locales, est tout le temps en augmentation même si d'autres sont en diminution.

Je voulais parler de deux chantiers que nous avons commencés à mener et sur lesquels nous avons échangé. Le tout premier, c'est le changement d'établissement bancaire, on était à la Banque Postale qui est actuellement votre établissement. Nous avons fait le choix de passer au Crédit Mutuel pour des questions de gestion parce que les interactions avec la Banque postale deviennent de plus en plus difficiles. Également parce que finalement au niveau budgétaire, on pensait que la Banque Postale était meilleure placée pas du tout, notamment du fait que le Credit Mutuel à l'heure actuelle nous a fait une offre ; les frais bancaires au niveau des sections locales, des Clas, sont à 0.

Tout le budget de gestion Clas, au niveau de nos sections locales n'a pas d'impact sur leur budget de fonctionnement. L'autre chantier que nous avons mené et que je pense peut-être intéressant de mener un début de réflexion, c'est sur le changement de logiciel de gestion. Nous travaillons avec le même, avec Ganael. Nous avons vu les difficultés à négocier les tarifs. Nous avons essayé de maintenir des tarifs bas pour cette année, mais on sait très bien que la volonté du Caes CNRS s'est de les augmenter parce que eux aussi ils ont des frais de gestion, notamment les salaires qui vont en augmentation. De plus, les personnes clés qui gèrent Ganael à l'heure actuelle vont partir à la retraite dans les années à venir. Voilà, je serai vous je commencerai à réfléchir à la question.

Nous avions peur qu'au niveau financier de passer par un prestataire extérieur dont c'est le métier nous coûte énormément plus cher et finalement en lisant le coût d'installation en cinq ans, c'est exactement la même chose. Ce sont les deux gros chantiers, j'espère qu'on va pouvoir continuer à discuter avec les équipes suivantes parce que comme nous avons à peu près les mêmes besoins, c'est intéressant de voir où est-ce qu'on est pour pouvoir évoluer ensemble.

François Coulier : Merci beaucoup Nicolas et Valérie pour ces commentaires.

Sandrine Curtet : Ce qui est bien c'est que vous soyez avant nous !

Nicolas Sanchez : Il va falloir que cela change aussi, que de temps en temps vous soyez avant nous pour qu'on puisse profiter nous aussi ! En tout cas les échanges sont fructueux et je pense qu'il faut que cela continue. On vous remercie beaucoup.

(Rires)

François Coulier : Merci beaucoup, nous passons maintenant aux interventions des organisations syndicales, je pense que c'est Claudia Gallina qui intervient au nom du SNTRS-CGT.

VII. INTERVENTION DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Intervention de Claudia Gallina, Membre du Bureau de la Section Inserm du SNTRS-CGT

Claudia Gallina : Bonjour à tous, je tiens à dire encore une fois, si c'est nécessaire que comme Monsieur Bourgoin, pour nous le Caes est l'affaire de tous et toutes et c'est pour tout le monde !

C'est dans cette optique que nous avons jugé utile de construire un projet à plusieurs syndicats.

Le projet commun du SNCS FSU, du SNPTES UNSA et du SNTRS CGT, annoncé sur nos 3 professions de foi, a été validé par le vote avec l'obtention d'une majorité avec 9 sièges sur 17 au Cnas (comité d'administration du Caes) et avec 56,38 % des votes exprimés.

Cependant, les élections qui viennent de se dérouler ont mobilisé seulement 1/4 des personnels (25,1 %), actifs et retraités inscrits au Caes. Cela représente une diminution de 3,5 % du nombre de votants par rapport à la dernière élection de 2019. Cette faible participation pour élire les administrateurs de notre comité d'action sociale peut s'expliquer par la méconnaissance du Caes et de ses actions, et par des offres qui ne correspondent plus vraiment aux attentes du plus grand nombre. Elle peut aussi s'expliquer par un manque de disponibilité du personnel dont la charge de travail est toujours plus importante, et aussi par la part importante de personnel sous contrat qui découvre l'existence du Caes tardivement.

Suite à ces élections, pour le SNTRS CGT, tous les syndicats élus doivent être capables de discuter sereinement, pour proposer aux agents Inserm une gestion saine, une meilleure réactivité aux demandes et des projets ambitieux. Et pour ce dernier point en particulier, il est indispensable de s'appuyer et de faire confiance à nos collègues des Clas.

Nous devons apprendre à mieux travailler ensemble pour l'intérêt de tous !

En effet, ce qui s'est passé à la direction du Caes ces dernières années, avec une gestion monolithique du SGEN et une exclusion des autres syndicats du Bureau, n'est pas acceptable.

C'est pourquoi, pour repartir sur de nouvelles bases, nous avons entamé avant l'AG des discussions que nous souhaitions constructives avec toutes les organisations syndicales représentées au Caes.

Nous souhaitons ardemment que durant ce mandat, les 4 organisations syndicales puissent travailler ensemble, dans une ambiance apaisée, pour le bien des agents.

Par ailleurs, nous avons proposé qu'à l'avenir, au moins un membre de chaque liste syndicale soit présent au bureau exécutif du Caes.

Nous devons également renforcer la visibilité du Caes via une évolution et une diversification de la communication vers les agents afin que tous, titulaires, contractuel.le.s, et retraités, sachent qu'ils et elles sont bénéficiaires de droit.

Du point de vue budgétaire, nous devons avoir une politique irréprochable, en utilisant systématiquement la réserve libre au profit des personnels pour la maintenir à un niveau le plus bas possible pour répondre aux obligations légales.

De plus, et tout particulièrement en cette période d'inflation, nous réitérerons, auprès de l'administration, notre revendication pour un budget du Caes à hauteur de 1 % de la masse salariale de tous les agents et toutes les agentes de l'Inserm (0,62 % actuellement).

Pour ce projet ambitieux, le SNTRS-CGT pense que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Pour faire bouger les lignes et donner un avenir à notre Caes, il faut inciter tous nos collègues à s'investir dans nos Comités Locaux (Clas) ainsi qu'au sein des différentes commissions nationales : vacances, jeunesse, voyages, loisirs-culture et sports, pour faire progresser le Caes et proposer de nouvelles activités.

Les agents Inserm et leurs familles n'ont jamais eu autant besoin du Caes !

Dans un contexte social de plus en plus dégradé, beaucoup d'entre nous ne pourrions pas avoir accès aux vacances, aux loisirs, à la culture et au sport sans les subventions du Caes. Notre conception de l'action sociale est fondée sur la solidarité. Nous promouvons le tourisme social qui développe l'économie dans les territoires, respecte ses salariés et s'engage dans le développement durable. Le Caes se doit d'être ouvert à tous et de proposer des activités pour un plus grand nombre et non pour quelques-uns. Nous continuerons à favoriser l'accompagnement individuel des personnes en grandes difficultés financières, familiales ou en situation de handicap.

Pour finir, nous rappelons à la Direction des Ressources Humaines Inserm, qu'elle doit être attentive à la reconnaissance de l'engagement des agents impliqués dans les activités du Caes tant au niveau national, Cnas commissions, que locales (Clas). Cette tâche d'intérêt collectif doit être valorisée lors des promotions, mais aussi en assurant leur remplacement en cas de décharge, d'autant plus quand elles sont importantes ! Il n'est pas acceptable que le travail de ces agents déchargés soit redistribué à leurs collègues. Pour nous, ce temps passé pour le Caes, ce n'est pas « être absent » mais bien contribuer au développement de l'action sociale pour l'intérêt des agents et aussi de l'Inserm !

Intervention de Stéphane Cailmail pour le SNPTES-UNSA

Stéphane Cailmail : Bonjour, je vais être très rapide parce que vous avez devant vous un représentant d'une organisation syndicale qui pendant tout le mandat a été mis un peu de côté. Donc je n'ai pas beaucoup de choses à dire sur ce qui vient de se passer et je vais plutôt faire un peu de prospective sur ce qui va se passer.

Une ère s'achève clairement au Caes, moi ça fait quatre ans que je suis observateur, je regarde un petit peu ce qui se passe entre les conflits de personnes, politiques etc. je suis conscient que cela devient un petit peu… un gros ras le bol. C'est aussi pour ça qu'on a avec nos collèges de la CGT et SNCS mis en place une plateforme programmatique commune et c'est important parce qu'on a dit avant ce qu'on allait faire et nous allons faire après ce qu'on a dit.

Soyez certain que tout ce qui a été écrit sera fait. On a vraiment la volonté d'être à la fois à l'écoute, c'est-à-dire qu'on entend les besoins des agents. On va essayer de faire des choses et aussi de faire évoluer les choses et tout cela dans un climat apaisé. En tout cas moi, personnellement, je l'espère complètement apaisé.

Les gens changent et effectivement les nouveaux qui sont là aujourd'hui vont être, j'espère, plus coopératifs avec tout le monde, et qu'on va pouvoir travailler avec tout le monde parce que bien évidemment on n'exclut personne.

J'insisterai sur quelques points de l'avenir, notamment parce qu'ils sont ici, ce sont les Clas, c'est bien sûr une priorité pour nous, pour le SNPTES mais aussi pour l'ensemble des syndicats qui sont maintenant au pilotage du Caes. Je rejoins les collègues de l'Inrae, c'est un secteur très important sur lequel il faut qu'on mette les moyens, et également qu'on puisse donner le moyen d'agir en simplifiant la réglementation, en leur donnant plus d'autonomie, en leur permettant de faire plus des choses et surtout en leur faisant confiance. Confiance *a priori*, pas forcément *a posteriori.*

Je conclurai en disant qu'une ère s'achève, une nouvelle équipe est là, sachez qu'elle est très ouverte. Nous sommes vraiment à votre disposition, à votre écoute pour faire avancer le Caes et pour continuer à agir dans l'action sociale pour les agents Inserm et surtout, pour tous les agents Inserm. Merci,

Intervention de Kader Boulanouar pour le SNCS-FSU

Kader Boulanouar : Bonjour à toutes et à tous, je vais prendre la parole très rapidement au nom du SNCS-FSU. Bien sûr les élus sont dans la même mouvance que les autres deux syndicats qui constituent l'alliance, c'est-à-dire pour un mandat apaisé, ça c'est clair, nous sommes tous d'accord là-dessus. Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés, d'où qu'elles viennent, nous n'avons aucun problème. C'est en gros ce que je voulais vous dire, donc je reprends un peu ce qui a dit Stéphane, nous avons établi une plateforme dans notre profession de foi commune. Et c'est cette plateforme qu'on va essayer de mettre en place.

Il s'agit essentiellement d'améliorer la visibilité du Caes vis-à-vis des agents en essayant de voir comment réorganiser les secteurs. C'est important dans ce sens-là, nous allons intervenir peut-être au niveau du règlement intérieur pour faire quelques modifications. Le but, c'est d'améliorer ce que nous pensons être un peu défaillants dans le fonctionnement actuel du Caes.

Je crois que je vais arrêter là, je n'ai pas grand-chose à dire par rapport à ce qui a été dit avant. Je vous remercie.

Intervention de Izolina Lopes pour le SGEN-CFDT Recherche EPST

Izolina Lopes : Chères et Chers Collègues,

Monsieur le Président du Caes, Monsieur le Directeur des ressources humaines, Madame la Coordinatrice nationale du service social et Madame la collaboratrice.
Bonjour à toutes et tous, je suis Izolina Lopes et je m'adresse à vous en tant que secrétaire générale adjointe du SGEN-CFDT et je vous remercie pour votre invitation et de me donner la parole à cette Assemblée générale.

En premier lieu, je voudrais exprimer nos plus sincères remerciements à toute l'équipe sortante qui, malgré ce mandat difficile en raison du COVID et de certains désaccords syndicaux, a toujours eu comme objectif de défendre les intérêts des agents. Pour cela merci. Ceux-ci ont toujours été au centre de leurs préoccupations et nous restons persuadés que la nouvelle équipe, élue depuis hier, aura les mêmes exigences.

Les responsables des secteurs et le Cnas sortants ont permis des actions diverses en termes de solidarité et d'entraide sociale, actions qui auraient été vaines sans l'implication des secrétaires du Caes ; Merci Mesdames.

Mes remerciements seraient incomplets sans évoquer le travail des membres des Clas, ici présents que nous saluons aujourd'hui, avec qui l'action sociale au local de l'Inserm est menée au plus près des personnels ; Activités organisées et mises en place dans un temps limité impactant leur charge professionnelle déjà conséquente, et ce, malgré les décharges accordées sur leur quotité de travail hebdomadaire. De ce fait, je voudrais m'adresser aux membres de l'administration, ici présents et

profiter de l'occasion qui m'est offerte, pour leur demander d'apporter une réelle plus-value à la carrière de ces agents et de leur adresser un message fort en leur accordant une véritable reconnaissance pour les activités d'intérêt général qu'ils accomplissent.

Je cite « le guide des prestations sociales » tiré du site Inserm : « l'action sociale, culturelle et de loisirs constitue un élément important de la politique des ressources humaines de l'Inserm en faveur des personnels. Elle est destinée à accompagner et aider les agents durant les différentes étapes de leur vie professionnelle pour favoriser leur bien-être personnel et l'amélioration de leurs conditions de travail ».

N'oublions pas que le Caes à travers ses élus est un atout pour l'Inserm, et que tous les fonctionnaires en France n'ont pas cette chance.
Je voudrais à présent revenir sur cette année 2022 marquée par la guerre à nos portes, par une inflation galopante et une régression de nos acquis sociaux impactant notamment nos futures retraites. Face à ce constat, l'action sociale et son devenir deviennent de plus en plus importants.
Après les restrictions de la période COVID, de nombreuses activités ont pu reprendre avec un succès accru, grâce notamment à des taux de subvention promotionnels et la suspension temporaire du plafond.

Les élu-e-s SGEN CFDT au Caes ont voté, en 2022, des taux promotionnels pour les centres aérés et les stages sans hébergement ; ils ont voté pour l'augmentation des capacités de séjour à Londres et à Marrakech avec un succès dépassant toutes les prévisions ; ils ont voté pour l'achat de périodes d'occupation d'un studio à Serre Chevalier dans les Hautes Alpes ; sans oublier leur vote pour l'acquisition d'un mobile-home au camping d'Eurolac dans les Landes ; ils ont soutenu l'action des Clas qui, dans le même temps, ont pu proposer jusqu'à 4 « coups de cœur ».

Durant cette mandature, le site WEB du Caes a été intégré sur le site Inserm Pro, permettant ainsi le regroupement sur un seul espace de toutes les informations à l'attention des agents ; à noter que le secteur handicap est à présent affiché de manière plus lisible parmi les autres secteurs.

A présent commence une nouvelle mandature, avec Sandrine Benitski à la vice-présidence et Yves Martin, en tant que membre associé au Bureau ; avec aussi des représentants SGEN-CFDT dans différents secteurs et avec 8 sièges au Cnas obtenus grâce au 43,62 % de ces dernières élections. Nous remercions les électeurs qui nous ont apporté leur soutien. Et, malgré la faible participation à déplorer, il est à souligner que près de 50 % des agents, environ 4 500, ont bénéficié des propositions des Clas et du Caes de l'Inserm.

Aussi, c'est avec conviction, rigueur et sérénité que nous continuerons à agir au service des personnels de l'Inserm.

Encore merci aux élus sortants, en souhaitant bon courage aux élus entrants et aux secrétaires.

Merci à toutes et tous de votre attention

VIII. VOTE DES RÉSOLUTIONS

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur :

1ère résolution : vote du rapport moral et quitus au Conseil.

Vote :

38 Ne prend pas part au vote.
111 Abstentions
60 Contre
905 Pour

2ème résolution : approbation des comptes.

Vote :

76 Ne prend pas part au vote.
128 Abstentions
14 Contre
883 Pour

3ème résolution : affectation du résultat à la réserve libre.

Vote : Affecter le déficit de 157 190 € de l'exercice 2022 à la réserve libre. Cette réserve sera ainsi de 512 059 € au 14/06/2023.

65 Ne prend pas part au vote.
144 Abstentions
19 Contre
881 Pour

4ème résolution : maintien de la réserve obligatoire.

Maintenir pour 2022, la réserve obligatoire à son montant précèdent de 391 720,46 €.

53 Ne prend pas part au vote.
122 Abstentions
19 Contre
917 Pour

5ème résolution : nomination des contrôleurs de gestion 2023.

Titulaires :

- Coiffec, Isabelle – 487 votes
- Desmedt, Marianne – 481 votes
- Ngassam, William – 474 votes

Suppléants :

- Cherubin-Firmiez, Marie-Jacqueline – 463 votes
- De Bock, Frédérik – 462 votes
- Commin, Nicaise – 416 votes

Contrôleur 2022 : Marie-Pierre Kissikian

6ème résolution : modification des statuts du Caes Inserm.

L'Assemblée Générale décide à la majorité des 2/3 de modifier les statuts du Caes Inserm tel que présenté dans le vote (document ci-joint).

137 Ne prend pas part au vote.
70 Abstentions
12 Contre
892 Pour

François Coulier : Avant de laisser le micro à mon successeur pour qu'il vous présente la nouvelle équipe j'aimerais adresser mes remerciements à toute l'équipe de gestionnaires pour les quatre ans passés à travailler ensemble. Faire ensemble c'est exactement la devise qui est maintenant sur notre logo, je voudrais les nommer : Anne Athimon, Augustine Cadelis, Raquel Cespon Romero, Sylvie Dupuy, Monique Le Sanne, Soraya Louahchi, Minh Marrache, Valery's Sainvil et Sabrina Younes. J'aimerais qu'on vous applaudisse.

Merci beaucoup pour elles et je laisse la parole à Patrick, qui est le nouveau président du Caes Inserm.

Patrick Robert : Je remercie François. Je vais vous présenter les nouveaux membres et je vais leur demander de se lever au moment de leur nom. Patrick Robert, c'est moi même, le président. Vice-président Kader Boulanouar et Sandrine Benitski. Trésorier ; Kader Boulanouar. Vice-trésorière ; Denise Laouari, qui est absente pour des raisons personnelles. Secrétaire Général ; Stéphane Cailmail. Les membres associés au Bureau sont : Florence Bayeux, qui est absente, Yves Martin et Magalie Athenion. Les responsabilités de secteur ; pour Vacances nous avons Mesdames Marie-Claude Babron et Denise Laouari, pour les Comités Locaux Mesdames Florence Bayeux et Fatmah Debbab toutes les deux excusées, pour le secteur Jeunesse Monsieur Kader Boulanouar et Yves Martin. Pour le secteur Loisirs-Culture Monsieur Laurent Allart, pour le secteur Solidarité et Handicap Madame Magalie Athenion, au secteur Voyages Monsieur Michel Mena. Au secteur Sports Monsieur Laurent Allart et Olivier Lefebvre. Pour le secteur Retraités Madame Nicole Lacaze et pour le secteur Communication, moi-même et Monsieur Stéphane Cailmail.

J'espère que dans la prochaine mandature nous allons travailler ensemble dans la meilleure entente possible et au bénéfice de tous. Je vous remercie.

François Coulier : Nous avons terminé cette AG pour cette matinée, l'après-midi nous aurons la présentation des secteurs d'activité.

IX. QUESTIONS DIVERSES

Michel Boisset : Je n'ai pas de question, Michel Boisset, retraité. Je voudrais vous chanter une chanson.

« Travailler ensemble,
travailler ensemble,
on peut faire des belles choses… »

Ceci étant, je crois que pour travailler ensemble il y a deux positions, se respecter mais cela ne suffit pas ! Il faut s'estimer, et là je pense qu'il va avoir vraiment du travail à faire ! Bon courage aux nouveaux, je pense qu'il va falloir vraiment aller dans ce sens-là. Par ailleurs j'ai plein de questions, parce que je suis un vieux du Caes, démarrage janvier 69, ça commence à faire. J'entends toujours dire qu'on doit mieux répondre aux attentes des agents, je pense qu'on le fait le mieux possible à l'instant T, on a l'impression qu'on est carent sur beaucoup des domaines, moi je pense que pas trop. Nous avons là l'occasion de voir dans quelle perspective les choses peuvent évoluer mais je pense qu'avec les moyens qui ont été consacrés et les moyens humains, je crois que le Caes est quelque

chose qui est tanquée. Je peux vous dire que les personnes qui sont dans l'éducation nationale, dans les universités, ils n'ont pas du tout des structures équivalentes. Je vous dis bon vent et on va discuter cet après-midi de toutes ces perspectives.

Florence Fraisse : Bonjour, Florence Fraisse du Clas de Caen. Quelle était votre stratégie pour parfois nommer deux responsables dans certaines commissions et une seul dans autres ?

Patrick Robert : Nous avons un programme, nous avons prévu de faire des modifications donc il nous faut garder une vision sur chaque secteur, c'est pour cela qu'on a mis si possible deux responsables. Maintenant dans certains secteurs on n'avait pas un deuxième volontaire. Nous n'allons pas forcer pour trouver un deuxième volontaire.

Pascal Lopez : À nouveau un commentaire, plutôt un peu critique, ça aurait été bien qu'hier à l'InterClas, les gens des Clas se sont déplacés, ils viennent parfois de loin et ça aurait été bien hier de partager votre vision de c'est quoi pour vous l'avenir des Clas. C'est quoi plus d'autonomie ? C'est quoi une gestion simplifiée ? Vous aviez l'occasion hier de nous parler, vous avez fait le choix de ne pas le faire. Personnellement très dommage, j'ai eu l'impression qu'on n'était pas respecté en tant que travailleur bénévole au sein des Clas.

(Applaudissements)

Patrick Robert : Il y a aucune tentative de quoi que ce soit, nous voulons travailler avec les Clas, c'est évident. Vous devez comprendre que nous ne sommes pas tout de suite opérationnels. Il faut du temps.

Pascal Lopez : Vous auriez dû dire, par exemple : « *On envisage de faire ça, vu que vous êtes ici quelle est votre opinion sur ce sujet ?* ». Vous avez fait votre profession de foi sur le fait de changer les Clas, pourquoi vous ne nous avez pas dit hier ce que vous envisagez ? Au moins vous auriez pu avoir notre retour !

Patrick Robert : Les responsables du secteur Clas n'étaient pas là.

Pascal Lopez : Ce n'est pas juste de nous répondre ça, vous avez écrit ensemble votre profession de foi ! Vous avez écrit ensemble votre programme, vous ne pouvez pas vous dédouaner sur ce sujet-là. Moi je ne suis pas venu pour une demi-heure de ce qu'on a fait cette année, alors que je le sais à peu près. Je suis venu pour voir ce qu'on allait faire dans l'avenir.

Patricia Ferrari : Ça n'a jamais été fait, ça a toujours été le Clas sortant qui préparait l'InterClas. Ça a toujours été fait comme ça ! Tout le temps !

Kader Boulanouar : Je crois que au contraire, c'est très respectueux envers vous de ne pas vous parler des choses qui n'ont pas été mises au point. Ce qu'on va faire on va le mettre au point avec les Clas. Il faut d'abord qu'on réfléchisse, qu'on crée un pôle stratégique, qu'on demande votre avis, qu'il ait un retour… Et ce n'est pas en deux heures qu'on va mettre en place une stratégie pour modifier les Clas. Vous vous rendez compte que ce n'est pas possible ? Et c'est se moquer de vous de vous dire ce qu'on va faire, ça va se dérouler dans le temps et ça ne va pas aboutir peut-être d'ici à la fin de l'année. Si ça aboutit d'ici la fin de l'année c'est déjà merveilleux ! Il ne faut pas exagérer !

Eric Lecocq : Je suis Éric Lecocq, représentant du Clas de Marseille. Je pense que globalement la politique envers le Clas ça a été définie, ça n'a pas été détaillée mais ça a été définie. A savoir ; plus d'autonomie, plus de confiance… Plus d'autonomie, ça n'a pas été détaillé, ça le sera avec la participation des Clas sur un échange. Je pense que c'est comme ça que ça va être fait.

La deuxième chose, une simplification, c'est ce qu'on attend beaucoup au niveau des Clas. Jusqu'à présent c'était assez long. Une simplification de façon à améliorer le fonctionnement des Clas et donner moins de charges administratives et organisationnelles, et que les… Au niveau des Clas on a une charge énorme et finalement l'action sociale passe au second plan parce qu'on est assez en charge des problèmes administratifs, des lourdeurs… Je pense que c'est intéressant de gérer les Clas d'une façon beaucoup plus… Il y a des lourdeurs qui peuvent être, à mon avis, simplifiées. Je pense

qu'au cours de cette mandature, de façon apaisée en faisant participer chacun pour optimiser nos compétences au niveau des Clas.

Nicole Lacaze : Nicole Lacaze, secteur Retraités. C'est bien de laisser beaucoup d'autonomie aux Clas, mais comment les rapporteurs vont-ils juger l'uniformité des activités ? Des taux ? Est-ce que vous avez pensé aussi, dans votre futur truc d'autonomie, au rôle du rapporteur ? Je pense qu'il ne va servir à rien. Je demande à ce que le rôle du rapporteur… Ce n'est pas la peine de se marrer, je le pense. Le rôle du rapporteur ce n'est pas facile non plus, il faut que les Clas le sachent, ce n'est pas évident d'être rapporteur d'un Clas. Il faut surveiller les pièces et faire plein des choses. Dans votre projet d'autonomie des Clas j'aimerais que vous pensiez au rôle du rapporteur et à ce qu'il doit faire de façon à ce qu'on ait la même vision sur tous les Clas. Sinon, l'autonomie à Marseille, ce ne sera pas la même qu'à Lille, et ce ne sera pas la même qu'à Strasbourg. Je ne sais pas où elle sera l'équité.

I. SECTEURS D'ACTIVITÉ

Secteur Retraités

Nicole Lacaze : Bonjour, je me suis déjà présentée, je présente pour ceux qui pourraient ne pas la connaître, Soraya, la gestionnaire du secteur depuis 10 ans. Ça fait 10 ans qu'elle me supporte et je pense que nous repartons pour un prochain bail de 4 ans si toute fois je tiens le choc pendant quatre ans. Je ne parle pas de l'ambiance, je parle de mon physique, que ce soit bien net.

Le Secteur Retraités a des activités multiples, il présente des expositions et des conférences. Les dernières années nous avons axé notre activité sur des sorties culturelles d'une ou deux nuitées qui plaisent beaucoup parce que ce sont des séjours courts pas trop fatigants. Les retrouvailles avec des visites sur sept ou huit jours. Nous sommes rentrés samedi des Retrouvailles dans l'Ariège, ce fut assez fatigant quand même, il y avait beaucoup de car et beaucoup de découvertes. Je crois que vraiment l'ambiance des Retrouvailles est très bonne, cela nous permet de rencontrer des agents des régions. Nous avons eu la participation du Clas de Toulouse qui nous a rejoint sur une journée, et ça j'ai apprécié. C'est dommage que malheureusement, comme il a eu un changement de programme au lieu de neuf personnes, nous n'avons eu que trois. Quand nous faisons des sorties culturelles en région j'apprécie et nous aimerions qu'il y ait plus de participation de la région où nous allons. Malheureusement nous sommes allés à Poitiers, il y a 31 agents Inserm et personne n'est venu.

Les randonnées mensuelles que nous avons mises au point sont depuis quelques années avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre, cela nous permet d'avoir l'assurance de la Fédération. Nous sommes bientôt quatre animateurs, et nous faisons des randonnées jusqu'à 20 km. La randonnée en étoile que nous avons mise au point depuis plusieurs années, nous partons la semaine prochaine en Mayenne.

Le théâtre, les spectacles et les concerts c'est plus difficile à réaliser, et la Galette qui rencontre beaucoup de succès. Le repas de fin d'année avec une sortie après. Voilà ce qu'on fait.

Soraya a préparé une carte de France avec toutes les sorties que nous avons fait. En prévision nous avons Auxerre en septembre et Vichy en octobre. Voici un graphique avec les participations des quatre ans et des photos pour voir un peu l'ambiance.

J'étais reconduite à ce secteur, j'en suis honorée, j'espère que j'aurai le plaisir de pouvoir travailler avec un budget conséquent que nous permettra de continuer ce que nous faisons.

Kader Boulanouar : Honnêtement nous avons été très heureux que tu aies voulu prendre le secteur Retraités !

Nicole Lacaze : Je vous ai rendu service !

Kader Boulanouar : Non, non ! Nous avions prévu une solution de rechange ne t'inquiète pas ! Nous avons été très heureux que tu veuilles reprendre le secteur, tu fais un travail remarquable ! Pour le budget ne t'inquiète pas, on défendra ton budget !

Nicole Lacaze : C'est vrai que je me suis représentée au Caes uniquement pour m'occuper du secteur Retraités, je pense que la façon de travailler plaît beaucoup aux retraités, il y a quand même pas mal aujourd'hui ici. Je pense que c'est un secteur vivant et qu'on ne doit pas oublier les aînés, pour beaucoup ce sont les seules activités qui font dans l'année. Je remercie le Cnas actuel s'il est d'accord pour que le secteur continue dans cette optique-là.

Vanessa Daoudi : Vanessa Daoudi, présidente du Clas de Montpellier. Si vous faites des visites par exemple sur la région de Montpellier, est-ce que vous pensez à en informer le Clas local pour qu'en suite il puisse diffuser les informations à ses agents ?

Nicole Lacaze : Quand on se rend en région pour faire une activité, bien évidemment nous invitons le Clas. Nous sommes allées à Marseille, nous avons eu deux personnes. Strasbourg, 0 personnes. Poitiers, 31 agents Inserm et 0, on les avait avertis personnellement. Nous sommes allés à Dijon, je ne sais pas si le représentant du Clas est là aujourd'hui, il y a un tout petit Clas, nous avions un couple. Aux Retrouvailles nous avions cette année trois montpelliérains, des gens de Bordeaux, de Marseille, les Sables d'Olonne. Quand on fait des trucs d'une journée ou deux, Soraya fait tout ce qu'il faut mais les gens ne viennent pas.

Vanessa Daoudi : Je pose la question par rapport à l'Ariège.

Nicole Lacaze : Les Retrouvailles sont exclusivement réservées aux retraités. Les autres activités sont ouvertes dans la mesure des places disponibles.

Michel Boisset : Je regrette personnellement qu'on ait abandonné les randonnées avec visite culturelle. On pourrait faire des randonnées plus petites, 12 km, par exemple.

Nicole Lacaze : Je suis d'accord avec toi, nous avons un gros problème dans la randonnée, nous sommes quatre animateurs, et deux ont envie de marcher. Tu es assis à côté d'une marcheuse, ils sont contents de faire du 20/22 km, ce n'est pas le cas d'autres qui ne viennent plus. Moi-même je n'arrive plus à assumer ce type de randonnée, je vais reprendre à la rentrée des petites randonnées pourquoi pas des petites visites. J'ai des idées de randos avec une visite. Merci et à l'année prochaine.

Secteur Comités Locaux d'Action Sociale

Nadine Kaniewski : Bonjour à tous, je vais vous parler très succinctement des Clas puisque pour la plupart vous avez eu les infos dans l'InterClas hier, pendant effectivement 30 minutes à peu près. La présentation sera envoyée par Sylvie à tous les Clas pour le bilan de la mandature et bilan 2022. Je ne vais pas rebondir sur les réflexions concernant la fin de la journée d'hier. J'ai fait ma présentation qui a été d'une demi-heure, il n'y a pas eu des questions sur le bilan. Après effectivement ce n'était pas à moi de continuer à animer cette réunion qui visiblement n'avait pas été anticipée. Juste un petit point de précision.

Le nombre des participants et des participations dans les Clas, malgré ce que j'ai entendu dire, que les Clas « *c'était une catastrophe et qu'il fallait absolument réformer ce secteur, qui était en perdition avec aucune autonomie des Clas* ». Nous avons une participation non négligeable parce que nous arrivons à 2 957 participants.

Comme vous voyez durant la mandature, hormis les périodes Covid qui ont subi quelques personnes en moins, mais pas tant que ça, puisque comme vous voyez entre 2019/2022 nous avons le même taux de participants. Quasiment 3 000 personnes.

Je vous rappelle que les participants au Caes/Clas pour l'année 2022 nous n'avons pas encore les chiffres officiels parce que nous ne pouvons pas encore les diffuser, elles sont de l'ordre de quasiment 5 000 participants. Le Caes n'est pas du tout en danger, la participation aux élections a été basse

mais le Caes tourne bien et je pense qu'il faut dissocier les élections par rapport au nombre de participants et de participations au Caes et aux Clas. Je tiens à souligner que toutes informations sont issues du Doc 7, je remercie Raquel pour tout le travail effectué depuis quatre ans pour compiler toutes ces informations. Réduire le rapport d'activité pourquoi pas, mais garder des informations pour pouvoir avoir des chiffres, des statistiques et bilans pour les agents, l'Administration et aux différentes personnes impliquées dans le Caes.

Le nombre d'activité Clas pour la mandature 2019/2022 montre un nombre également non négligeable, nous observons un nombre plus bas en 2020/2021 dû au Covid, comme pour la participation et participants 497 activités collectives en 2019, 231 en 2020, 325 en 2021 et 452 en 2022.

La dernière diapositive est le nombre d'ouvrants droit participant uniquement aux Clas, 2239 agents qui répondent aux différentes remarques du secteur Clas et la grande difficulté de ce secteur. Je vous remercie.

Claudia Gallina : Moi je n'ai jamais dit qu'il y avait des grandes difficultés aux Clas, heureusement que les Clas fonctionnent ! Ce que j'ai dit ce qu'on a de plus en plus de mal, et c'est ceux qui ont montré les élections, à trouver des agents qui s'investissent pour faire marcher les Clas. Parce qu'on a tous de plus en plus de boulot et que ça devient difficile de trouver des bonnes volontés pour que cela fonctionne. Je pense que c'est plutôt ça qui fait qu'on doit le simplifier la vie, parce que la quantité de travail administratif, comme ça a été dit, pour les trésoriers des Clas… Ce travail devient de plus en plus lourd, et nous notre charge de travail augmente tous les ans. Ça devient compliqué pour les agents de s'investir dans les Clas, ce qui ne veut pas dire que les agents ne participent pas aux Clas.

Nadine Kaniewski : Je te réponds, hier tu n'étais pas là. J'ai fait un slide sur le nombre d'agents élus dans les Clas. En 2021 il y a eu les élections, aucun Clas n'a fermé. Il y avait effectivement des difficultés à recruter mais il n'y a eu aucune fermeture de Clas. Les agents s'investissent, ils ont énormément de travail mais il ne faut pas incomber au secteur Clas une charge énorme par rapport à tout ce qu'on le demande à niveau administratif et comptable. Je vous rappelle quand même qu'il y a des règles, nous n'avons rien rajouté au niveau des règles financières et comptables ! Par contre où je te rejoins et il faut se battre les quatre syndicats, c'est par rapport à l'Administration. Qu'il y ait une vraie reconnaissance des élus, il y en aura plus, c'est sûr ! On l'a bien vu pour les membres du jury. Ce que je tiens à dire c'est que globalement les élus sont là, font un travail phénoménal mais ce n'est pas par rapport à ce qu'on leur demande le secteur Clas.

Patricia Ferrari : Nadine le travail qui a commencé de mettre en ligne le rapport, il y a des choses qui sont en cours. On peut aussi agir sur des outils, mais…

Nadine Kaniewski : Mais pas supprimer…

Patricia Ferrari : On n'a jamais dit ça ! Vous êtes en train de traiter des choses sans que justement…

Nadine Kaniewski : Oui ! Mais ce n'est pas clair ! Moi j'ai des agents qui sont venus me demander si le rapport serait supprimé.

Patricia Ferrari : Rien n'a été dit, je pense qu'il faut apaiser les choses, le travail se fera avec le personnel technique aussi, parce qu'elles ont une expérience qu'on ne peut pas les enlever et avec vous qui êtes sur le terrain. Je pense que franchement il faut être serein, j'ai beaucoup aimé l'intervention de Michel Boisset en parlant d'estime. Je pense qu'il faut laisser les gens faire leur travail avant de juger, et savoir que le travail c'est un travail d'équipe. Dans la recherche on le sait tous, rien ne se fait seul, on a besoin de tout le monde pour faire de la recherche, au Caes c'est exactement la même chose. C'est ce que j'avais fait pendant mon mandat et je pense que Nadine, tu peux le confirmer.

Nadine Kaniewski : Oui, mais l'estime, pour les quatre ans qui sont passés, excusez-moi mais de votre part ça n'a pas été… Pour le secteur Clas, c'était quand même…

Patricia Ferrari : Nadine, arrête ! Et mon estime à moi ?

Nadine Kaniewski : Merci !

Secteur Solidarité et Handicap

Sandrine Curtet : Le secteur Solidarité et Handicap propose aux agents actifs et retraités des prêts à taux zéro d'un montant maximum accordé de 4 200 € remboursables sur 50 mois maximum. Si la demande est faite pour du matériel ou des aménagements liés à une situation de handicap le montant est élevé à 5 000 € et remboursable sur 72 mois maximum. En 2022, 234 ouvrants droit du Caes faisant face à des difficultés financières ont fait appel au secteur.

Pour ce qui concerne les demandes de prêts la commission a reçu 24 demandes de prêts dont 18 ont été acceptés pour un montant total de 59 300 €. Certaines demandes de prêt n'ont pas été accordées cette année car les critères d'éligibilité n'étaient pas présents. Il y a beaucoup d'agents Inserm qui ont pris le secteur Solidarité et Handicap pour une banque, c'était plus simple de demander un prêt à taux zéro auprès du Caes que faire appel à une banque alors que leurs revenus étaient assez conséquents. Les agents ont compris qu'ils ne rentraient pas dans les critères et cela n'a pas posé de problème.

Le nombre de prêts accordés a été identique à celui de 2020-2021 mais le montant total a été supérieur de 100 000 €. Nous allons passer à la répartition des demandes des prêts en fonction de la catégorie professionnelle. Comme en 2021 plus de 60 € des demandes de prêt ont été faites par des agents des catégories B et C, les techniciens et les adjoints. Les demandes des agents de catégorie A, ingénieurs et chercheurs, sont en légère baisse par rapport à 2021, par contre les contractuels se sont plus tournés vers le Caes pour demander de l'aide. Pour ce qui concerne la situation familiale, les familles sont des familles avec enfants, qu'elles soient monoparentales ou non. Les demandes des célibataires sans enfants sont stables par rapport à 2021. En 2022, nous n'avons pas eu des demandes de couples sans enfants.

Le Caes propose aussi des subventions exceptionnelles à 85 % qui permettent aux ouvrants droit en grande difficulté sociale ou familiale d'accéder plus facilement aux prestations proposées par le Caes, hors secteur Voyages. En 2022 Sylvie a reçu quatre demandes, deux pour permettre le départ en vacances d'un adolescent en situation de handicap dans des bonnes conditions, avec un accompagnateur, et les deux autres ont été des aides pour le logement de deux ouvrants droit pendant leur cure thérapeutique.

Bien évidemment le secteur aide les agents en situation de handicap en accordant une demie part supplémentaire pour le calcul du QF, le déplafonnement annuel de la subvention, la conservation du statut des droits pour les enfants de plus de 26 ans en situation de handicap. Pour le secteur Jeunesse il y a une subvention *a posteriori* au taux majoré 20-70 % pour les colonies. Pour le secteur Vacances des subventions a posteriori pour des séjours auprès des partenaires non agréés par le Caes avec un maintien du plafond journalier ou des subventions hors du plafond journalier pour des séjours proposés sur le catalogue du Caes.

Depuis 2022 les agents ou ayants droit en situation de handicap bénéficient d'une nouvelle subvention *a posteriori* pour les activités sportives, culturelles ou de loisirs à l'année. C'est ma dernière mandature en tant que responsable du secteur Solidarité et Handicap, je tenais à remercier Sylvie et les membres de la Commission, certains se reconnaîtront. Merci.

Secteur Sports

Olivier Lefebvre : Le secteur Sports a trois possibilités de subvention pour vous, soit les activités collectives qu'on vous propose, décidées au Cnas de novembre et souvent des activités de pleine nature (vélo, canoé, randonnée…). Les subventions a posteriori pour vos compétitions et stages sportifs, avec l'hébergement et le transport. En dernier ce qui va disparaître maintenant mais qui était encore en 2022, les coupons Sport ANCV, pour vos pratiques de sport à l'année dans vos différentes salles, associations, etc. Je n'ai pas eu beaucoup de chance, quand j'ai pris la responsabilité de

secteur nous sommes tombés en plein Covid… Proposer des activités sportives collectives c'était compliqué ! La première année c'était François qui les avait proposés, il y a qu'en 2022 que les activités que j'ai proposées ont plus ou moins marché. Les participations ont bien remonté que ce soit en totalité mais aussi pour les coupons sport, les subventions *a posteriori* ou les activités collectives, donc nous sommes plutôt satisfaits.

La répartition des participants en 2022, la majorité ce sont les coupons sport, la plupart d'entre vous faites du sport en individuel. J'ai énormément de mal à vous faire bouger en collectif avec les propositions que je vous fais. Je ne vous le cache pas. Les chiffres que nous avons au niveau national ce sont les mêmes chiffres que j'ai au niveau du Clas, des petites sorties, c'est un peu frustrant ! Pourtant l'Inserm devrait être associé avec le sport et pourtant vous ne bougez pas, je ne comprends pas, mais c'est comme ça !

Cette année nous avons fusionné le budget pour les coupons sport avec le budget des Clas en une seule subvention qu'on fait au niveau national, cela permet d'avoir plus d'équité pour tout le monde, plus de charges pour les Clas. Nous avons mis tout ça au national comme ça, tout le monde est logé à la même enseigne. En termes de gestion, c'est aussi plus simple et cela présente un avantage pour les agents, non seulement les ouvrants droit reçoivent une subvention, mais aussi les ayants droit et les enfants à charge, ce qui n'était pas le cas au niveau des Clas. C'est un vrai avantage qu'on offre maintenant aux agents.

J'ai quelques images pour vous donner envie de partir, le trek au Maroc qui est parti en deux groupes, il y a un retour du côté convivial de cette activité assez impressionnant. Les gorges du Tarn, avec 7 personnes, on peut voir des paysages magnifiques, on peut se baigner et voir des vautours. Je ne vais pas détailler toutes les activités de 2022, juste les plus significatives.

En 2023 je fais partir des personnes au Maroc pour découvrir une autre partie en VTT, et également j'ai mis en place le Mont Blanc, on a fait partir 6 personnes pour gravir le Mont Blanc en juillet. C'est quelque chose qui me tenait à cœur, on était dubitatif s'il y avait des personnes qui allaient partir et on a eu même une liste d'attente. Je pense qu'on va essayer de proposer ça l'année prochaine. J'espère que cela vous a donné envie et je suis là pour répondre à toutes vos questions.

Pascal Lopez : Maintenant les activités sportives a posteriori sont reprises par le secteur Sport du Caes. Pour nous à Nice, c'était une des seules manières d'obtenir facilement la fiche agent avec les taux de subvention. Ça serait bien de regarder s'il serait possible de communiquer, en accord avec le RGPD et tout ça, vers le secteur Clas les fiches agent qui demanderaient cette subvention. Malgré des nombreuses sollicitations tout au long de l'année pour avoir ces fiches agents j'ai des faibles retours, en revanche quand il s'agit de la subvention sportive *a posteriori* pour laquelle je vais donner un chèque, cette fois-ci j'ai beaucoup des retours.

Je comprends que c'est à l'agent de donner ces documents, mais comme on organise des activités à la grille, moi cela m'empêche de réaliser ces activités de ne pas avoir les fiches agent. L'activité ce n'est pas le moment où on la fait, c'est aussi le moment où on la prévoit où on contacte le prestataire, si je n'ai pas des fiches agents je ne peux pas savoir combien cela va me coûter et je ne peux pas discuter avec le prestataire.

Patricia Ferrari : Ce n'est pas comme cela que ça marche, si les agents ne donnent pas leur fiche agent, ils auront 10 %, point à la ligne. Comme au Caes.

Pascal Lopez : Je demande juste si c'est possible de recevoir…

Patricia Ferrari : Non ! Parce que si l'agent ne veut pas te le donner, on ne peut pas nous te le donner ! S'il ne veut pas que tu saches !

Olivier Lefebvre : Pascal, je vais te répondre en tant que président du Clas de Strasbourg, moi ce que je fais dans ces cas-là, si l'agent n'a pas rempli et qu'il n'a pas donné sa fiche je lui applique le taux minimum.

Pascal Lopez : À tous les agents ?

Patricia Ferrari : Tant pis ! Ils comprendront bien au bout d'un moment !

Olivier Lefebvre : Il y a un changement de mentalité à faire pour qu'ils remplissent la fiche agent, souvent ils ne se rendent pas compte qu'avec la grille la subvention est plus intéressante que si on leur fait la subvention forfaitaire. C'est plus avantageux pour eux même si au niveau des Clas ça complique les choses, on est d'accord.

Pascal Lopez : Donc non.

Sylvie Dupuy : Je ne veux pas dire des bêtises mais si l'agent a fait la fiche agent au Caes, visiblement le problème c'est qu'il aille la chercher et qu'il te la donne. Dans ce cas il n'y a pas de problème RGPD…

Claudia Gallina : Il faut remettre une coche « J'autorise la transmission à mon Clas ».

François Coulier : C'est exactement ce qui existe, Claudia. Ce que je voulais dire c'est que si les agents ne donnent pas leur récapitulatif, non seulement ils sont à 10 % sinon qu'on ne peut pas compter d'ayants droit, parce qu'ils sont vérifiés lorsqu'on met à jour la fiche agent.

Olivier Lefebvre : Si vous n'avez pas d'autre question je voudrais remercier Sylvie sans qui je ne pourrais pas fonctionner, c'est grâce à elle !

François Coulier : Je propose d'arrêter ici

Interruption de séance à 12h22

Reprise de séance à 14h10

Secteur Loisirs-Culture

Céline Lépine : Bonjour à tous, je suis l'ancienne responsable du secteur Loisirs-Culture et j'ai travaillé pendant quatre ans avec Soraya. Je vais vous présenter le secteur et nos activités 2022. Le secteur Loisirs-Culture c'est une commission composée de 9 personnes ; les élus du Cnas et des agents Inserm. Elle se réunit entre trois et quatre fois dans l'année, c'est une équipe petite mais dynamique.

Loisirs-Culture se sont des courts séjours au long de l'année, la subvention festivals et depuis fin 2022 une subvention annuelle des abonnements culturels. Voici nos séjours 2022, il y avait deux séjours reportés pour 2020, Amsterdam et les Lacs Italiens. Ensuite en 2021 le report de La Palmyre et les séjours 2022, Londres avec Harry Potter (l'activité 50 ans du Caes Inserm), le week-end Clas à Nantes et Marrakech. Comme vous pouvez voir par rapport à mon cher camarade Olivier, Loisirs et Culture fais collectif. L'année dernière nous avons eu 383 personnes. Je vous présente également quelques témoignages que les agents nous ont envoyés. Je remercie Soraya pour ces quatre ans de confiance et de travail toutes les deux.

Agent : Moi je trouve que c'est formidable ce que vous faites et je pense qu'il devrait avoir plus des week-ends comme ça !

Céline Lépine : Demain, je ferais voter mes deux derniers projets de la mandature.

Patricia Ferrari : Est-ce qu'il y en a encore qui vont être faits pour cette année ?

Céline Lépine : Un séjour à Nîmes en vacances de la Toussaint, et pour l'année prochaine un séjour famille avec le Zoo de Beauval et le Château de Cheverny.

Secteur Voyages

Patrick Robert : Je vais vous présenter le bilan du secteur Voyages 2019-2023, la secrétaire pour ceux qui ne la connaissent pas, Valery's Sainvil. C'est elle qui s'occupe de tous vos dossiers. Ils existent deux types de voyages au Caes, les Voyages Caes (hors famille) réalisés par un prestataire. Je me suis attaché à regarder qui est qui voyageait le plus. Les tranches qui participent le plus sont celles à très forts revenus ou celles à très faibles revenus. Les personnes subventionnées à 50/60 % représentent un quart. Les Voyages Caes ce sont surtout les personnes à forts revenus qui participent davantage.

Là vous verrez la même chose pour les voyages « famille », des voyages organisés au moment de la Toussaint pour permettre aux enfants d'y participer. Là on retrouve évidemment les tranches à fort taux de subvention. Nous avons quelques retraités et toujours des agents à très fort pouvoir d'achat.

On passe aux voyages autonomes, ils consistent à subventionner juste le billet de voyage avec un plafond de 700 € et une subvention maximum de 60 %. Majoritairement ces derniers années ce sont des agents avec des faibles revenus, avec un taux de subvention compris entre 40-60 %, qui partent. On retrouve beaucoup d'actifs, fonctionnaires, CDI, nombreux CDI qu'ils soient ITA ou chercheurs mais également les post-doctorants rémunérés par l'Inserm et les doctorants dont la bourse de thèse est gérée par l'Inserm. Vous avez presque 250 personnes qui sont des adultes actifs, très peu de retraités et beaucoup d'enfants. Le coût Caes est la partie moins onéreuse des voyages, parce qu'on ne subventionne pas l'ensemble de la prestation. Voici les destinations choisies par les personnes qui partent en voyages autonomes, en préférence les USA.

Pour moi ça sera le dernier bilan, mon successeur est en bas, il s'appelle Michel Mena et c'est lui qui vous fera la présentation la prochaine fois. Je vous remercie, et je tiens surtout à remercier chaudement Valery's parce que parfois elle a des demandes, surtout en voyage autonome, quelque peu exotique.

Christine Leste-Lasserre : Je voulais revenir sur la présentation dans le cadre des voyages autonomes où tu disais qu'il y a certaines destinations dont personne n'y est allé. Je pense que ça peut-être des personnes qui sont allées et leur dossier a été retoqué car la subvention était inférieure…

Patrick Robert : Dans le cadre des voyages autonomes ce sont les agents qui ont eu une subvention par le secteur Voyages autonomes, on ne s'intéresse pas aux autres qui n'ont pas eu la subvention.

Christine Leste-Lasserre : Tu en as aussi potentiellement pas mal qui vous sollicitent et qui ne sont pas retenues parce que le taux de subvention est entre 60 et 45 %. Si on est en dessous forcément on ne peut pas participer à ce type de demande.

Patrick Robert : Nous sommes sur une enveloppe budgétaire qui est votée chaque année, pour les voyages autonomes l'enveloppe budgétaire est de 35 000 €, une fois que nous avons dépensé les 35 000 €, prioritairement avec les personnes jamais parties, puis les plus petits QF. Une fois qu'on a dépensé le budget, nous n'avons pas d'autres possibilités. On peut augmenter le budget, il y a énormément des demandes.

Valery's Sainvil : Je voulais juste dire qu'il y a beaucoup des demandes mais après je repêche les dossiers jusqu'à fin janvier et sachez que l'année dernière j'ai repêché tous ceux qui étaient sur la liste d'attente et qui n'étaient jamais partis. Vous avez quand même des chances d'avoir la subvention.

Patrick Robert : Le dépôt du dossier est à faire entre la deuxième semaine de septembre et le premier week-end de décembre, on ne peut pas accepter des dossiers en dehors de cette période et pourtant certains contactent Valery's qui me transmettait les mails à qui je répondais avec le fonctionnement.

Izolina Lopes : Parfois on ne sait pas toujours si on va partir.

Patrick Robert : Mais vous pouvez toujours faire la demande !

Izolina Lopes : Si j'ai à partir plus tôt, la demande ne tombe pas à l'eau.

Patrick Robert : C'est sur le projet, si vous avez changé la date ou la destination ce n'est pas notre problème.

Izolina Lopes : Les gens ne le savent pas forcément.

Patrick Robert : Ce qui arrive c'est que certains pensent que c'est une subvention que se fait automatiquement, que c'est un guichet ouvert. On ne peut pas faire ça du moment que nous avons un budget limité.

Izolina Lopes : D'accord.

Patrick Robert : Et je tiens à remercier Valery's parce que ça fait beaucoup de travail.

Secteur Jeunesse

Christine Leste-Lasserre : Nous arrivons au terme d'une union de 12 ans, pendant cette union nous avons eu beaucoup d'enfants à gérer au travers du secteur Jeunesse 1 et Jeunesse 2. Notre secteur s'articule autour de deux axes, Jeunesse 1 avec les colonies de vacances, les séjours scolaires, les stages sans hébergement gérés par Anne. Jeunesse 2 avec les activités sportives culturelles et de loisirs et les centres de loisirs sans hébergement.

Focus sur l'année 2022. Année de reprise, nous avons eu un budget dépensé proche du budget voté et presque identique à l'année 2019 qui était l'année de référence hors Covid. Les faits marquants de l'année 23022 :

- Prolongation des actions spécial Covid
- Taux promotionnel et doublement du plafond journalier pour les stages sans hébergement, les mini-séjours les mini-camps les activités de loisirs sans hébergement durant l'été 2022.
- Renouvellement du soutien scolaire.

Les perspectives pour 2023, Kader.

Kader Boulanouar : Merci, d'abord Anne Athimon qui s'occupe de Jeunesse 1 s'excuse, elle ne peut pas venir parce qu'elle a dû s'occuper de toute urgence d'un dossier très délicat de Jeunesse, un problème de colonies. Elle ne peut pas être avec nous et elle s'excuse, nous avons Valery's qui elle s'occupe de Jeunesse 2.

Je vais parler un peu des perspectives 2023. Pour l'hiver 2023 il y a 47 enfants inscrits, par rapport à 2022 il y en avait 53, ce n'est pas très loin. Il y a eu 19 enfants qui ont été subventionnés au taux majoré 20-70 %, pour les séjours proposés par le Caes. Il y a eu 27 enfants subventionnés au taux promotionnel. Il y a eu également un extérieur, qui accompagne un enfant subventionné sans subvention. Le budget dépensé est de presque 30 000 €.

Le printemps ce n'est pas brillant, il y a que 12 enfants inscrits (11 20-70 et 1 sur 35-85 %). On peut en conclure qu'il y a très peu d'inscrits. Il faudrait réfléchir et éventuellement faire en sorte qu'Anne ne perde pas beaucoup de temps sur cette saison parce qu'il faut qu'elle dépouille toutes les propositions des prestataires pour une dizaine d'enfants. Bien sûr on maintiendra les séjours *a posteriori.*

Nicole Lacaze : C'est peut-être une période où les enfants partent avec leurs parents ou leurs grands-parents.

Kader Boulanouar : Apparemment il y a un effondrement donc si cela continue comme ça on va abandonner le catalogue printemps. Le bilan est encore en cours puisque les inscriptions ont été clôturées début mai, il y a déjà 176 enfants inscrits, et le budget qui est prévu est de 115 150 €. Après il y aura bien sûr le budget pour les subventions *a posteriori*. En Jeunesse 2 je voudrais vous présenter quelque chose de précis sur le ASCL, l'équivalent du périscolaire, c'est le poste le plus important de Jeunesse 2. Quand nous regardons entre 2019 et 2022, j'ai représenté la subvention versée et le coût

total des activités. Si on fait le taux de subvention calculé avec le QF, on peut le comparer et on s'aperçoit qu'entre les deux il y a une différence d'à peu près de 15 %. Parce que la subvention est calculée non pas sur le coût réel mais le coût réel après avoir appliqué un plafond de 300 €/enfant/an. Ça doit nous interroger sur ce plafond, qui n'est pas très bien adapté parce qu'il y a une différence de 15 %. Il faudrait réfléchir à l'ajuster.

Ceci n'est pas le cas pour les centres aérés, nous avons un taux réel et un taux calculée qui sont à peu près identiques, parce que le plafond n'est pas atteint aussi souvent que le périscolaire. Donc pour les ASCL il faudra le réajuster, voilà ce que je voulais vous dire, merci de votre attention et bonne chance à la nouvelle équipe dont je fais partie.

François Coulier : Au fur et à mesure que les tarifs augmentent, on doit augmenter les plafonds de façon à que les agents ne soient pas pénalisés. Est-ce qu'on pourrait supprimer complètement les plafonds de façon à ne pas le faire ? À chaque fois nous sommes en retard et les agents sont plafonnés, si on supprimait ce plafond il n'y aurait pas ce problème.

Kader Boulanouar : Je pense qu'il faut maintenir un plafond, peut-être que si on l'augmente à 400 € on va maintenir les deux taux identiques mais il faut peut-être le garder.

François Coulier : Peut-être faire en sort que cela soit quasiment automatique, peut-être que si le plafond aurait été augmenté chaque année on n'en serait pas là.

Kader Boulanouar : Si on veut rattraper le 15 %, ce sont des opérations qui tournent autour de 120 000 €, si on rajoute 15 % ça rajoutera 20 000 € de plus sur le budget. Il faut mener une réflexion sur les plafonds, et bien sûr on peut envisager de les supprimer.

Nicole Lacaze : J'ai pris le micro pour remercier Christine, qui était notre partenaire au SGEN et qui pendant trois mandats a tenu avec Kader. Elle nous quitte et nous la remercions vivement pour tout le travail qu'elle a pu faire.

Kader Boulanouar : Merci Nicole mais je pensais avant de descendre de la tribune de remercier vivement Christine pour tout ce qu'elle a déjà fait, tout ce qu'elle a apporté au secteur Jeunesse. Merci Christine.

Christine Leste-Lasserre : Merci à vous, et bon courage à la nouvelle équipe.

Olivier Lefebvre : Concernant les plafonds, on avait réfléchi à un moment de supprimer les plafonds de tous les secteurs et garder que le plafond global. Les agents choisissent où est-ce qu'ils veulent aller, cela sera beaucoup plus simple. À réfléchir.

Kader Boulanouar : Surtout ce qui peut se passer, quelqu'un qui veut faire du périscolaire va atteindre le plafond mais son plafond global il ne l'aura pas atteint. La proposition d'Olivier est intéressante et permet aux agents de choisir ce qu'ils veulent faire.

Secteur Vacances

Marie-Claude Babron : L'équipe du secteur Vacances pour ce dernier mandat c'est Patricia Ferrari et moi-même Marie-Claude Babron, Monique Le Sanne que vous connaissez, la gestionnaire du catalogue et des résidences hôtelières. Sabrina Younes et Minh Marrache sont les gestionnaires des subventions a posteriori qu'elles se partagent.

Patricia Ferrari : Je compléterais que les résidences hôtelières quand Monique n'est pas là, c'est Minh et Sabrina qui prennent le relais.

Marie-Claude Babron : Je vous rappelle les règles de subvention du secteur. Tout est sur le site et si vous avez des difficultés avec le site, faites-nous remonter les difficultés que vous avez, parce que nous on l'a mis au point mais comme nous avons le nez dans le secteur on ne se rend pas forcément compte des choses que nous avons oubliés de dire.

Le nombre de jours subventionnés dans le secteur Vacances est limité à 30 par an par ayant droit. On diffuse trois catalogues par an, hiver, printemps et été. A chaque fois on propose un large choix de

destinations et de formules de séjour en pension complète, demie pension, des mobile home, des maisonnettes… Ce choix se trouve dans le patrimoine du Caes que Sandrine vous a présenté au cours du bilan financier et auprès des prestataires qu'on reçoit deux fois par an. Pour ce qui est des résidences hôtelières il s'agit d'un minimum de deux nuits et un maximum de quatre nuits consécutives limitées à dix nuitées par an et pour les subventions a posteriori nous avons une liste de partenaires agréés que vous trouverez sur le site et des codes avantages que vous trouverez dans l'espace adhérent. Là aussi c'est un minimum de deux nuits consécutives et il faut envoyer le dossier au moins huit jours avant le départ à Minh ou Sabrina.

Patricia Ferrari : Les faits marquants de 2022, nous avons recommencé une opération spéciale Covid avec un taux promotionnel 35-85 % sur une sélection de séjours de mai à décembre. En 2022 ont été subventionnés 1 226 séjours, soit autant qu'en 2021, permettant à 3 940 personnes de partir en vacances à l'aide du Caes. La revalorisation de tous les plafonds journaliers de subvention a été en moyenne de 10 %, nous avions le même problème qu'en Jeunesse. Nous avons mis en place depuis l'hiver dernier des séjours promotionnels avec une subvention de 35-85 %. Dans la conjoncture actuelle et les problèmes de pouvoir d'achat Il nous semblait important de proposer une subvention un peu particulière. Ça a très bien marché car nous avons pris un linéaire qui a été complet et cette année pour le printemps ça a bien fonctionné aussi, pour cet été nous avons déjà des réservations.

Marie-Claude Babron : Pendant la mandature nous avons perdu des parts sociales dans des différentes sociétés civiles immobilières mais nous avons aussi acquis un mobile home PMR, deux chambres à St Denis d'Oléron. Tout récemment un mobile home trois chambres que nous avons installées à Aureilhan dans le camping d'Eurolac. Parallèlement nous avons acheté des parts sociales à Prapoutel les 7 Laux en 2021, à Balaruc-les-Bains en 2022, à Cavalaire-sur-Mer à Val Thorens et à Serre Chevalier en 2021.

Patricia Ferrari : C'était le bilan de la mandature, si on a fait rentrer des sous on les a réinvestis de suite parce que c'est important. Ce qui a été nouveau aussi c'est que nous avons mis en place une calculette pour estimer le montant des subventions. Les résidences hôtelières, nous avons changé les modalités de réservation qui se font maintenant en ligne pour plus de facilités. Nous avons fait rentrer plus de partenaires agréés ; Vacancéole, Ternélia et ULVF. Je rebondis sur une remarque des contrôleurs de gestion sur devoir privilégier des hébergements responsables au niveau de l'écologie. C'est un critère que nous avons rajouté dans nos partenaires qui peuvent être ajoutés ce sont des partenaires Clé Verte. Nous sommes sensibilisées à ce problème.

Voilà une carte de France avec nos investissements du Caes. Ceux qu'on a perdus : Hyères, Biarritz, Cap Coudalère, La Clusaz, Tignes et La Plagne. C'est un secteur dynamique où on essaye de vous proposer les choses. Vous avez une photo du dernier mobile home dans Les Landes. Maintenant si vous avez des propositions particulières nous sommes à votre écoute.

François Coulier : J'ai une question sur les a posteriori et le délai des 8 jours avant le départ, il y a des agents qui n'envoient pas le dossier dans ce délai et leur dossier n'est pas recevable. Je n'ai jamais bien compris qu'elle était l'utilité de ces 8 jours et je me demande si ce délai pourrait être réduit voire supprimé.

Patricia Ferrari : Je vais laisser aux techniques répondre.

Sabrina Younes : Cela nous laisse le temps d'envoyer un accusé de réception, moins de 8 jours c'est un peu compliqué pour la gestion.

Patricia Ferrari : c'est pour rassurer les agents qu'ils sont bien subventionnés.

Florence Fraisse : Quand on veut réserver dans un organisme agréé une subvention a posteriori, il ne faut pas aller sur le site du prestataire, parce qu'on ne trouve pas où saisir le code du Caes, il faut passer par le site du Caes pour accéder au site du prestataire.

Marie-Claude Babron : C'est vrai, vous êtes obligé de passer par l'espace adhérent.

Patricia Ferrari : On pourrait peut-être rajouter une précision.

Olivier Lefebvre : J'ai une remarque sur l'investissement montagne, il y en a 6, je crois. Sur les 7 il y a trois dans la même station, il faudrait diversifier ces propositions.

Patricia Ferrari : Je ne pense pas que cela soit un problème parce que les trois sont remplis, après il faut savoir que les SCI c'est quelque chose qui vont disparaître, nous arrivons au bout de ce type de propriété. Les villages de vacances du tourisme social à la montagne il y en a déjà deux, Chamonix et Prapoutel Les 7 Laux, c'est un milieu qui souffre beaucoup du Covid, qui a vu toutes les augmentations de prix, ils sont économiquement très fragiles et il n'y va pas y avoir des ouvertures… Je pense qu'on est très content d'avoir trouvé ça et on n'a pas beaucoup de choix, après nous allons proposer dans nos catalogues, mais pour investir cela va devenir très compliqué.

Izolina Lopes : Quand nous voyons la carte, la partie nord de la France est un peu vide.

Patricia Ferrari : Nous avons réfléchi…

Izolina Lopes : A titre d'exemple, la région francilienne a énormément de laboratoires Inserm, la côte normande et Lille, ça fait beaucoup de population…

Patricia Ferrari : Mais tu es sûr qu'ils veulent partir en vacances là ?

Izolina Lopes : Je suis d'accord avec toi, mais je pense qu'un truc où on met moins de quatre heures à y aller nous aurons plus de chance de le remplir.

Patricia Ferrari : Ce n'est pas rentable.

Izolina Lopes : Quand c'est loin, c'est forcément pour partir longtemps, donc quelque chose qui serait plus près on va pouvoir plus facilement le remplir le week-end.

Marie-Claude Babron : Ce n'est pas forcément vrai parce que nous avons des allotements en Bretagne et Normandie et ils ne sont pas remplis.

Patricia Ferrari : Ça me fait rebondir sur les courts séjours qui existent dans tous nos investissements et il y en a très peu qui en profitent. C'est un séjour de trois ou quatre jours, ce n'est pas assez connu. C'est hors vacances scolaires. Un investissement qui a du mal à démarrer c'est Balaruc-les-Bains juste à côté de la cure. C'est un des derniers investissements et il a démarré un peu faiblement.

Marie-Claude Babron : Izolina, je te rassure dans notre catalogue tu vas trouver des possibilités un peu partout.

Nicolas Sanchez : Nous avons une petite proposition à vous faire, parce qu'au niveau de l'ADAS on travaille beaucoup avec deux partenaires qui font des offres super intéressantes, ce sont Eole et Goélia, ils font des tarifs à 250 € la semaine en dehors des vacances scolaires, avec des hébergements partout en France.

Patricia Ferrari : Ils nous ont proposés, nous n'avons pas de demandes.

Nicolas Sanchez : Nous n'avions pas jusqu'à maintenant mais je peux vous dire qu'on n'a jamais eu autant des demandes.

Patricia Ferrari : après nous avons peur que cela soit au détriment de notre patrimoine.

Nicolas Sanchez : Nous l'avons lancé cette année, avec l'expérience nous avons un très bon retour en complément qu'on a.

Patricia Ferrari : Les séjours tout compris sont un début des voyages, car sur place, vous pouvez faire du tourisme, en plus ce sont des prestataires qui proposent des choses gratuites. Il y a des clubs enfant… Dans les clubs vacances du privé tout ça sera payé en plus.

Anne-Marie Marty : c'est dommage de ne pas le voir dans la présentation.

Nicole Lacaze : Vous parlez de quelque chose d'important, c'est quelque chose que je découvre, les voyages en Europe.

Patricia Ferrari : Tu les votes tous les ans, c'est Christine Goussé qui a mis ça en place pour proposer des vacances à l'étranger tout compris.

Marie-Claude Babron : Il y a toujours des animateurs qui parlent français.

Patricia Ferrari : Cette année il y a 120 personnes qui partent. Ça existe depuis fort longtemps et nous proposons deux destinations tous les ans.

François Coulier : Nous sommes arrivés à la fin de l'Assemblée Générale, je vous remercie tous pour votre présence, aux responsables de secteur de cet après-midi mais aussi de ce matin qui nous ont promenés et fait rêver. J'espère qu'on se retrouvera l'année prochaine à la prochaine AG. Merci beaucoup.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et la Secrétaire Générale

Paris, le 9 juin 2022

François Coulier	Marie-Claude Guillemin
Président	Secrétaire Générale

ANNEXE

- Présentation AG.
- Rapport du commissaire aux comptes

Assemblée Générale

9 juin 2023

CAES inserm

Faire ensemble

Ordre du jour :

- Rapport moral du Président
- Rapport financier
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Rapport des Contrôleurs de Gestion 2022
- Intervention de l'Administration de l'Inserm et des Organisations Syndicales
- Résultat du vote des résolutions et désignation des Contrôleurs de Gestion 2023
- Questions diverses

CAES inserm
Faire ensemble

Rapport moral du Président

CAES inserm
Faire ensemble

Rapport Financier 2022

Sandrine CURTET BENITSKI

Trésorière

Minh-Chuong MARRACHE & Sabrina YOUNES

Comptables

Faits marquants en 2022

- ✓ Subvention Inserm de 2 017 569 € en hausse de 14% par rapport à 2021
- ✓ Reprise de l'activité marquée par la mise en place d'actions exceptionnelles post-Covid
- ✓ Départ des séjours reportés de 2019 et 2020 des secteurs LC et Voyages
- ✓ Migration du site du Caes sur le site InsermPro
- ✓ Nouvelle billetterie en ligne
- ✓ Fête pour les 50 ans du Caes au Pavillon Wagram
- ✓ Modification du nom du secteur « Solidarité » en « Solidarité et Handicap »
- ✓ Nouvelle subvention a posteriori des activités sportives, culturelles et de loisirs à destination des ouvrants droits, conjoint et enfants de plus de 21 ans en situation de handicap
- ✓ Cession de parts sociales pour un total de 168 K€
- ✓ Acquisition parts sociales pour un montant total de 65 K€

CAES inserm
Faire ensemble

PARTIE COMPTABLE

CAES inserm
Faire ensemble

Compte de Résultat au 31/12/Année

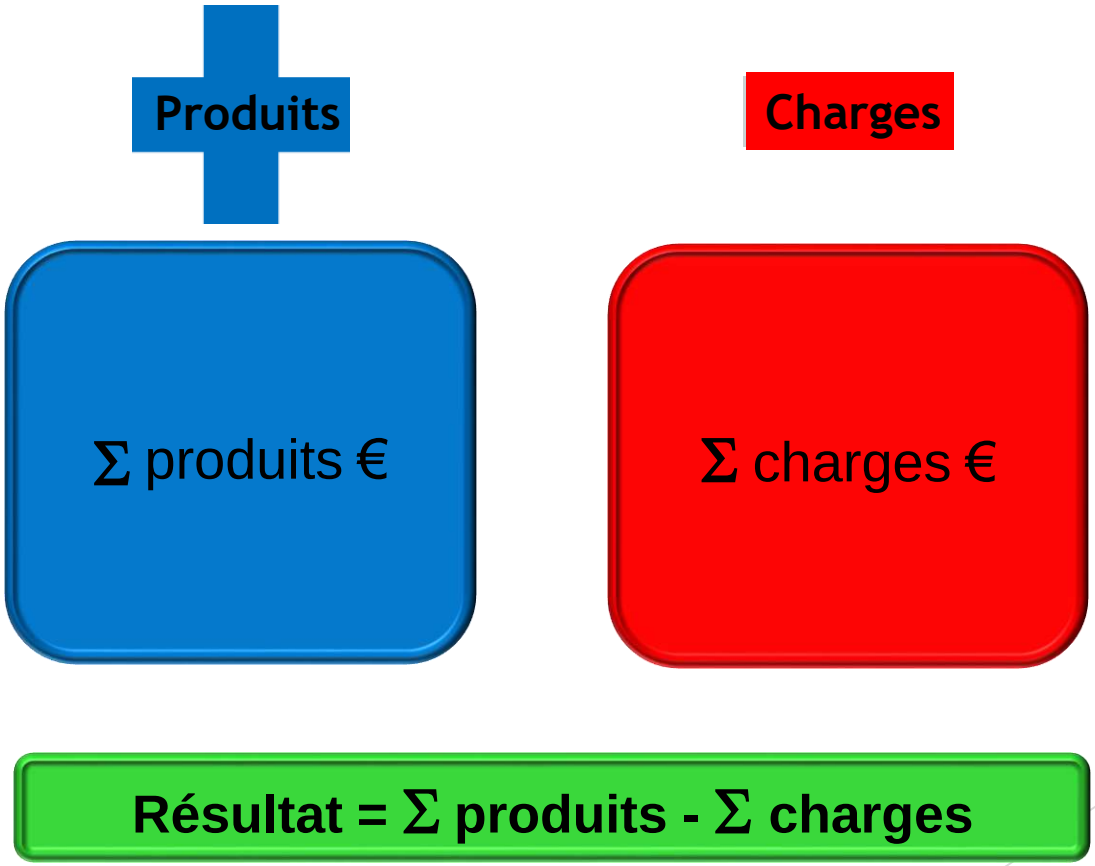

Les produits 2022

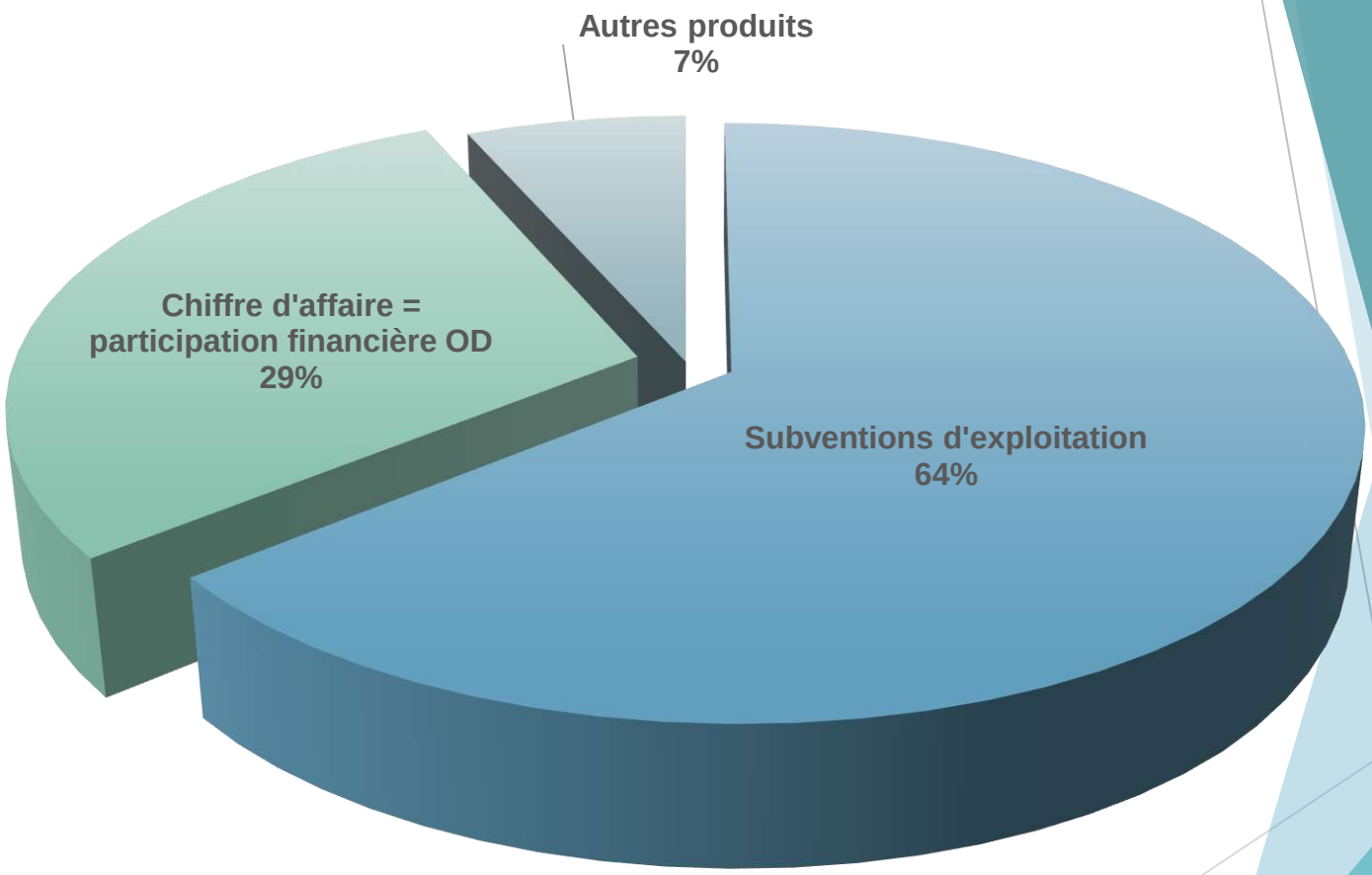

Les produits 2022

PRODUITS	2022	2021	variation	2019
Chiffre d'affaire = participation des agents	**1 041 272 €**	**660 399 €**	**+ 381 K€**	1 043 496 €
Subventions d'exploitation	**2 287 335 €**	**2 034 369 €**	**+ 253 K€**	2 175 315 €
Autres produits	**1 125 €**	**1 638 €**	**- 0,5 K€**	28 616 €
Total des produits d'exploitation	**3 329 732 €**	**2 696 406 €**	**+ 633 K€**	3 247 426 €
Produits exceptionnels	**170 146 €**	**49 562 €**	**+ 121 K€**	20 575 €
Liquidation Parts SCI Maeva - Biarritz	4 946 €	32 118 €		
Liquidation Parts SCI Club Hôtel - Tignes	112 800 €			
Liquidation Parts SCI Club Hôtel - La Plagne Bellecote	52 400 €			
Liquidation Parts SCI Club Hôtel - Les 2 Alpes		12 619 €		
Liquidation Parts SCI Rés.Hébrydes et N&S - Coudalère		4 825 €		
Produits financiers	**65 036 €**	**25 352 €**	**+ 40 K€**	6 396 €
Total des produits exceptionnels et financiers	**235 182 €**	**74 914 €**	**+ 160 K€**	26 971 €
TOTAL DES PRODUITS DU CAES	**3 564 914 €**	**2 771 321 €**	**+ 794 K€**	**3 274 397 €**

CAES inserm Faire ensemble

Les produits 2022

PRODUITS	2022	2021	variation	2019
Chiffre d'affaire = participation des agents	**1 041 272 €**	**660 399 €**	**+ 381 K€**	1 043 496 €
Subventions d'exploitation	**2 287 335 €**	**2 034 369 €**	**+ 253 K€**	2 175 315 €
Autres produits	**1 125 €**	**1 638 €**	**- 0,5 K€**	28 616 €
Total des produits d'exploitation	**3 329 732 €**	**2 696 406 €**	**+ 633 K€**	3 247 426 €
Produits exceptionnels	**170 146 €**	**49 562 €**	**+ 121 K€**	20 575 €
Liquidation Parts SCI Maeva - Biarritz	4 946 €	32 118 €		
Liquidation Parts SCI Club Hôtel - Tignes	112 800 €			
Liquidation Parts SCI Club Hôtel - La Plagne Bellecote	52 400 €			
Liquidation Parts SCI Club Hôtel - Les 2 Alpes		12 619 €		
Liquidation Parts SCI Rés.Hébrydes et N&S - Coudalère		4 825 €		
Produits financiers	**65 036 €**	**25 352 €**	**+ 40 K€**	6 396 €
Total des produits exceptionnels et financiers	**235 182 €**	**74 914 €**	**+ 160 K€**	26 971 €
TOTAL DES PRODUITS DU CAES	**3 564 914 €**	**2 771 321 €**	**+ 794 K€**	**3 274 397 €**

CAES inserm Faire ensemble

Les produits 2022

PRODUITS	2022	2021	variation	2019
Chiffre d'affaire = participation des agents	**1 041 272 €**	**660 399 €**	**+ 381 K€**	1 043 496 €
Subventions d'exploitation	**2 287 335 €**	**2 034 369 €**	**+ 253 K€**	2 175 315 €
Autres produits	**1 125 €**	**1 638 €**	**- 0,5 K€**	28 616 €
Total des produits d'exploitation	**3 329 732 €**	**2 696 406 €**	**+ 633 K€**	3 247 426 €
Produits exceptionnels	**170 146 €**	**49 562 €**	**+ 121 K€**	20 575 €
Liquidation Parts SCI Maeva - Biarritz	4 946 €	32 118 €		
Liquidation Parts SCI Club Hôtel - Tignes	112 800 €			
Liquidation Parts SCI Club Hôtel - La Plagne Bellecote	52 400 €			
Liquidation Parts SCI Club Hôtel - Les 2 Alpes		12 619 €		
Liquidation Parts SCI Rés.Hébrydes et N&S - Coudalère		4 825 €		
Produits financiers	**65 036 €**	**25 352 €**	**+ 40 K€**	6 396 €
Total des produits exceptionnels et financiers	**235 182 €**	**74 914 €**	**+ 160 K€**	26 971 €
TOTAL DES PRODUITS DU CAES	**3 564 914 €**	**2 771 321 €**	**+ 794 K€**	**3 274 397 €**

CAES inserm
Faire ensemble

Les charges 2022

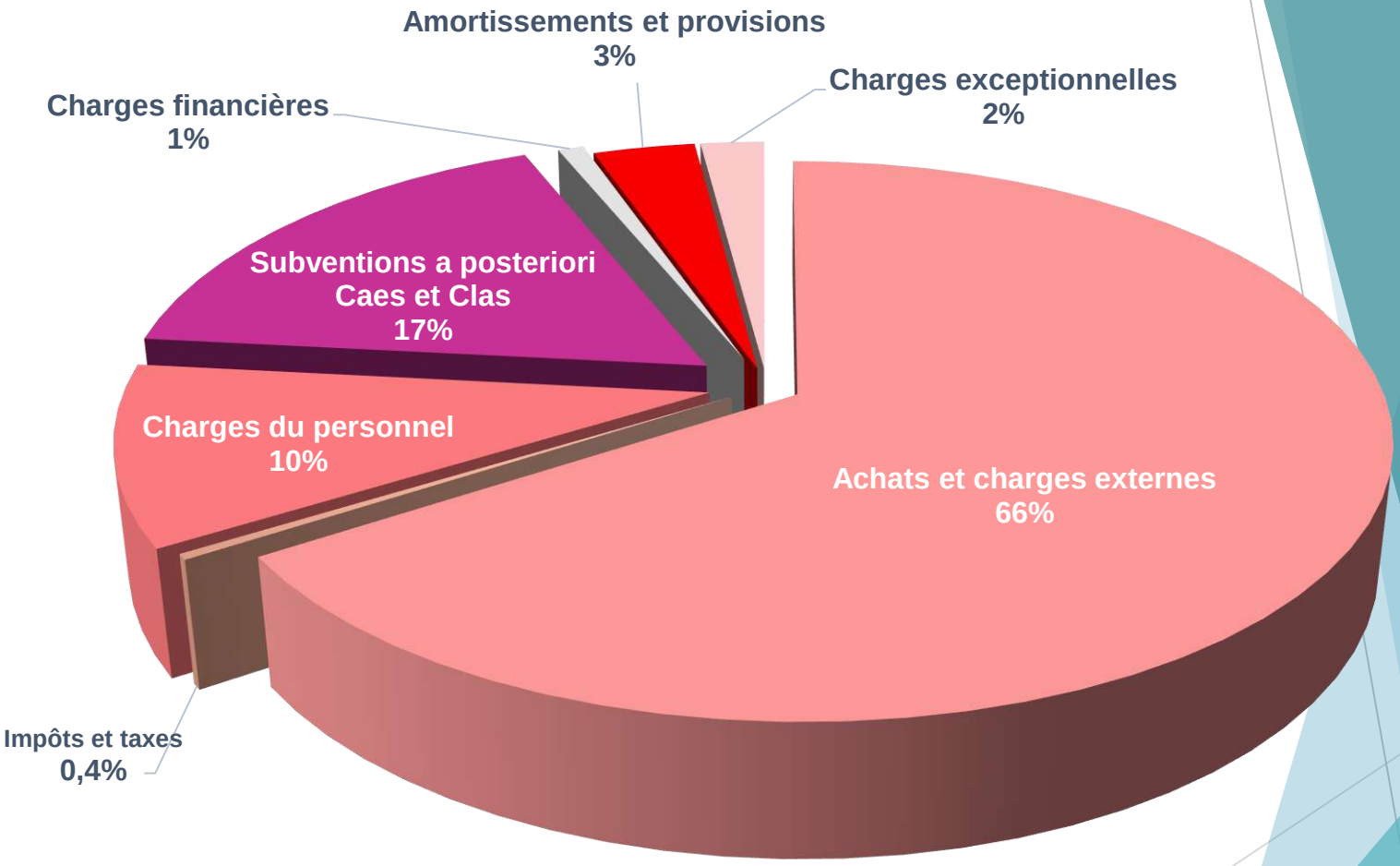

Les charges 2022

CHARGES	2022	2021	variation	2019
Achats et charges externes Caes et Clas (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	2 451 909 €	1 929 677 €	+ 522 K€	2 136 149€
Impôts et taxes	12 441 €	10 174 €	+ 2 K€	11 800 €
Charges du personnel	389 429 €	372 180 €	+ 17 K€	386 980 €
Amortissements et provisions	122 762 €	80 876 €	+ 42 K€	85 904 €
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	31 233 €	32 599 €	- 1,3 K€	38 134 €
Charges exceptionnelles	76 635 €	28 500 €	+ 48 K€	0 €
Subventions *a posteriori* Caes et Clas	637 695 €	484 882 €	+ 153 K€	615 672 €
TOTAL DES CHARGES DU CAES	**3 722 104 €**	**2 938 886 €**	**+ 783 K€**	**3 274 634 €**

CAES inserm
Faire ensemble

Les charges 2022

CHARGES	2022	2021	variation	2019
Achats et charges externes Caes et Clas (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	2 451 909 €	1 929 677 €	+ 522 K€	2 136 149€
Impôts et taxes	12 441 €	10 174 €	+ 2 K€	11 800 €
Charges du personnel	389 429 €	372 180 €	+ 17 K€	386 980 €
Amortissements et provisions	122 762 €	80 876 €	+ 42 K€	85 904 €
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	31 233 €	32 599 €	- 1,3 K€	38 134 €
Charges exceptionnelles	76 635 €	28 500 €	+ 48 K€	0 €
Subventions *a posteriori* Caes et Clas	637 695 €	484 882 €	+ 153 K€	615 672 €
TOTAL DES CHARGES DU CAES	3 722 104 €	2 938 886 €	+ 783 K€	3 274 634 €

CAES inserm
Faire ensemble

Les charges 2022

CHARGES	2022	2021	variation	2019
Achats et charges externes Caes et Clas (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	2 451 909 €	1 929 677 €	+ 522 K€	2 136 149€
Impôts et taxes	12 441 €	10 174 €	+ 2 K€	11 800 €
Charges du personnel	389 429 €	372 180 €	+ 17 K€	386 980 €
Amortissements et provisions	122 762 €	80 876 €	+ 42 K€	85 904 €
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	31 233 €	32 599 €	- 1,3 K€	38 134 €
Charges exceptionnelles	76 635 €	28 500 €	+ 48 K€	0 €
Subventions *a posteriori* Caes et Clas	637 695 €	484 882 €	+ 153 K€	615 672 €
TOTAL DES CHARGES DU CAES	3 722 104 €	2 938 886 €	+ 783 K€	3 274 634 €

CAES inserm
Faire ensemble

Les charges 2022

CHARGES	2022	2021	variation	2019
Achats et charges externes Caes et Clas (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	2 451 909 €	1 929 677 €	+ 522 K€	2 136 149€
Impôts et taxes	12 441 €	10 174 €	+ 2 K€	11 800 €
Charges du personnel	389 429 €	372 180 €	+ 17 K€	386 980 €
Amortissements et provisions	122 762 €	80 876 €	+ 42 K€	85 904 €
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	31 233 €	32 599 €	- 1,3 K€	38 134 €
Charges exceptionnelles	76 635 €	28 500 €	+ 48 K€	0 €
Subventions *a posteriori* Caes et Clas	637 695 €	484 882 €	+ 153 K€	615 672 €
TOTAL DES CHARGES DU CAES	3 722 104 €	2 938 886 €	+ 783 K€	3 274 634 €

CAES inserm
Faire ensemble

Les charges 2022

CHARGES	2022	2021	variation	2019
Achats et charges externes Caes et Clas (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	2 451 909 €	1 929 677 €	+ 522 K€	2 136 149€
Impôts et taxes	12 441 €	10 174 €	+ 2 K€	11 800 €
Charges du personnel	389 429 €	372 180 €	+ 17 K€	386 980 €
Amortissements et provisions	122 762 €	80 876 €	+ 42 K€	85 904 €
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	31 233 €	32 599 €	- 1,3 K€	38 134 €
Charges exceptionnelles	76 635 €	28 500 €	+ 48 K€	0 €
Subventions *a posteriori* Caes et Clas	637 695 €	484 882 €	+ 153 K€	615 672 €
TOTAL DES CHARGES DU CAES	3 722 104 €	2 938 886 €	+ 783 K€	3 274 634 €

CAES inserm
Faire ensemble

Les charges 2022

CHARGES	2022	2021	variation	2019
Achats et charges externes Caes et Clas (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	2 451 909 €	1 929 677 €	+ 522 K€	2 136 149€
Impôts et taxes	12 441 €	10 174 €	+ 2 K€	11 800 €
Charges du personnel	389 429 €	372 180 €	+ 17 K€	386 980 €
Amortissements et provisions	122 762 €	80 876 €	+ 42 K€	85 904 €
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	31 233 €	32 599 €	- 1,3 K€	38 134 €
Charges exceptionnelles	76 635 €	28 500 €	+ 48 K€	0 €
Subventions *a posteriori* Caes et Clas	637 695 €	484 882 €	+ 153 K€	615 672 €
TOTAL DES CHARGES DU CAES	3 722 104 €	2 938 886 €	+ 783 K€	3 274 634 €

CAES inserm
Faire ensemble

Les charges 2022

CHARGES	2022	2021	variation	2019
Achats et charges externes Caes et Clas (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	2 451 909 €	1 929 677 €	+ 522 K€	2 136 149€
Impôts et taxes	12 441 €	10 174 €	+ 2 K€	11 800 €
Charges du personnel	389 429 €	372 180 €	+ 17 K€	386 980 €
Amortissements et provisions	122 762 €	80 876 €	+ 42 K€	85 904 €
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	31 233 €	32 599 €	- 1,3 K€	38 134 €
Charges exceptionnelles	76 635 €	28 500 €	+ 48 K€	0 €
Subventions *a posteriori* Caes et Clas	637 695 €	484 882 €	+ 153 K€	615 672 €
TOTAL DES CHARGES DU CAES	3 722 104 €	2 938 886 €	+ 783 K€	3 274 634 €

CAES inserm Faire ensemble

Les charges 2022

CHARGES	2022	2021	variation	2019
Achats et charges externes Caes et Clas (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	2 451 909 €	1 929 677 €	+ 522 K€	2 136 149€
Impôts et taxes	12 441 €	10 174 €	+ 2 K€	11 800 €
Charges du personnel	389 429 €	372 180 €	+ 17 K€	386 980 €
Amortissements et provisions	122 762 €	80 876 €	+ 42 K€	85 904 €
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	31 233 €	32 599 €	- 1,3 K€	38 134 €
Charges exceptionnelles	76 635 €	28 500 €	+ 48 K€	0 €
Subventions *a posteriori* Caes et Clas	637 695 €	484 882 €	+ 153 K€	615 672 €
TOTAL DES CHARGES DU CAES	3 722 104 €	2 938 886 €	+ 783 K€	3 274 634 €

CAES inserm
Faire ensemble

Compte de Résultat au 31/12/2022

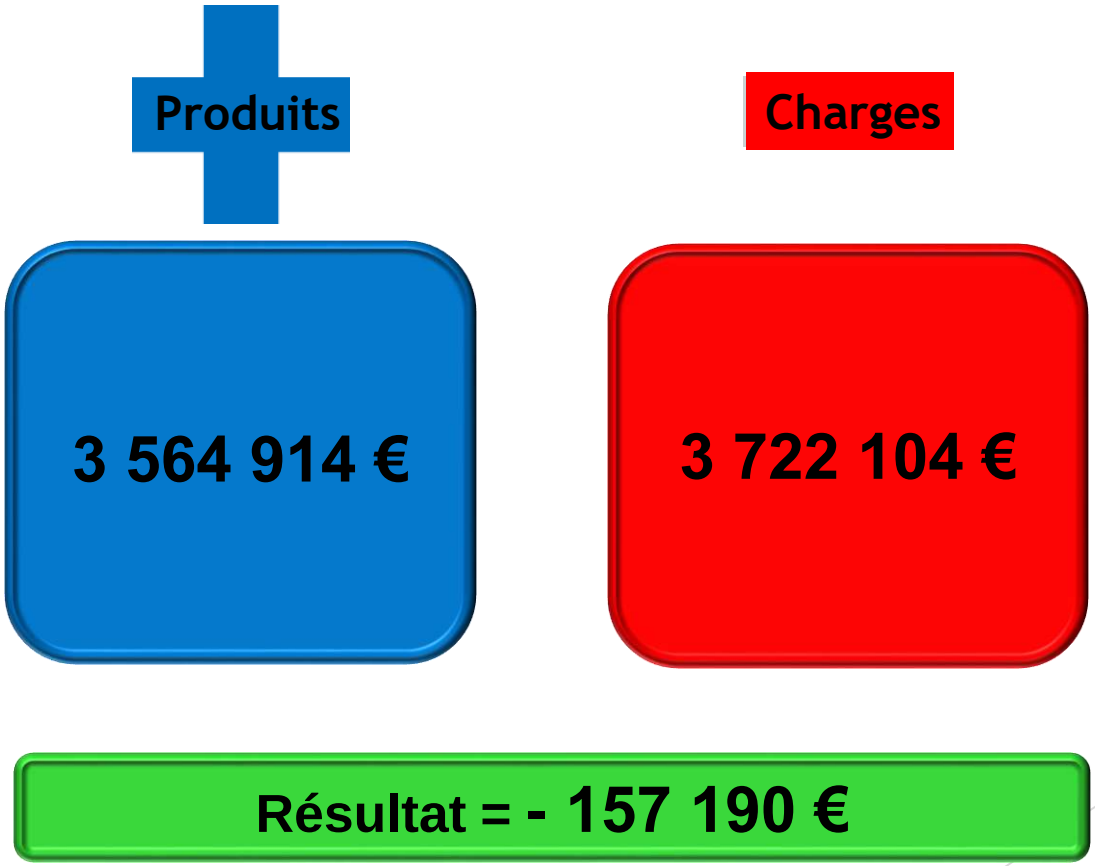

CAES inserm
Faire ensemble

Le bilan

Photographie du patrimoine de l'association à un instant T : 31/12/2022

C'est l'équilibre entre ce que l'association possède (actif) et ce qu'elle doit (passif).

	ACTIF	PASSIF	
Immobilisé	Immobilisations incorporelles	Fond associatif	Capitaux propres
	Immobilisations corporelles	Réserves	
	Immobilisations financières	Résultat de l'exercice	
Circulant	Avances et acomptes versés	Dettes fiscales et sociales	
	Créances	Dettes fournisseurs	
	Trésorerie	Produits constatés d'avance	
	Charges constatées d'avance	Provisions pour charges	

CAES inserm Faire ensemble

Le bilan 2022

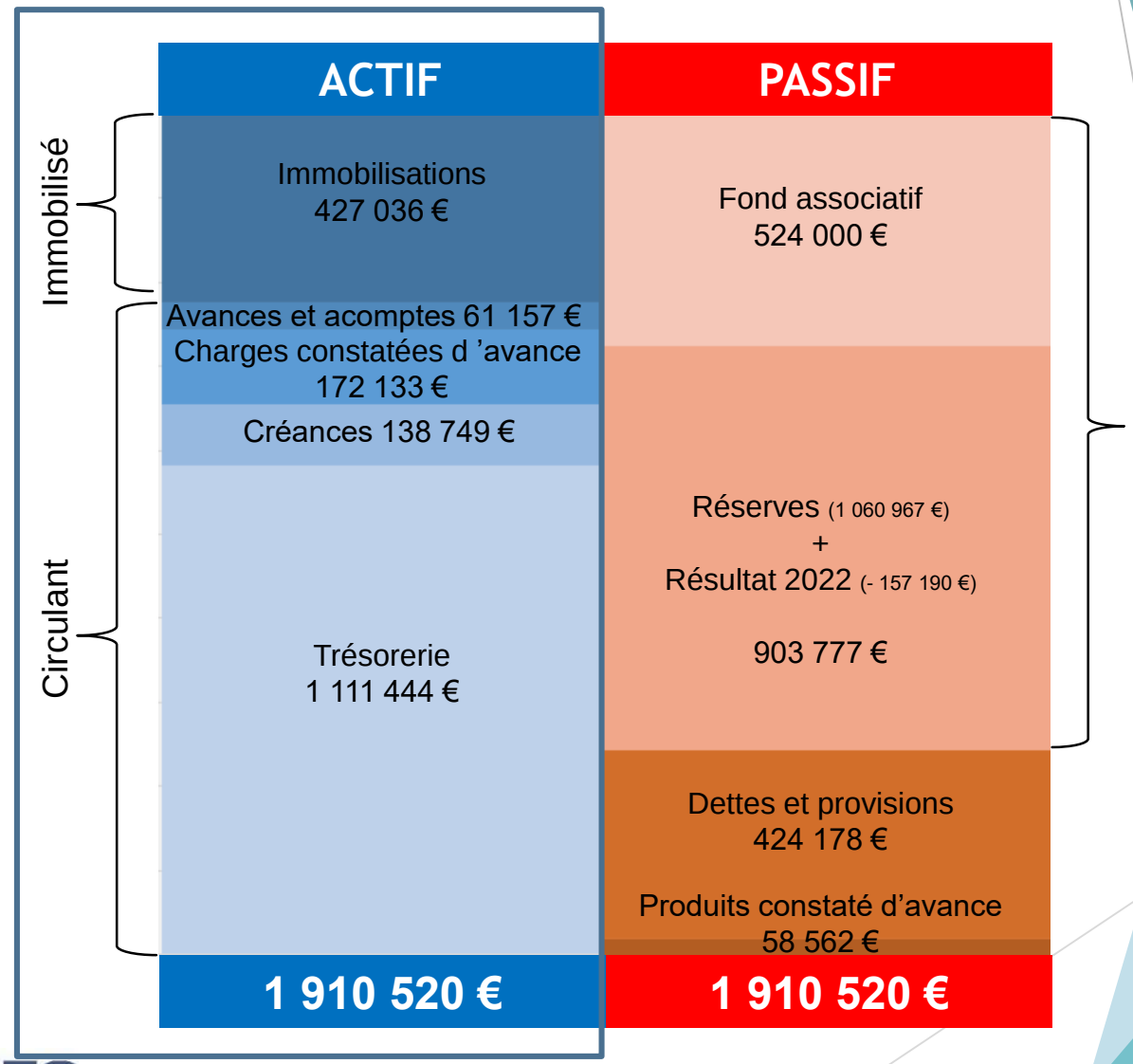

Le bilan 2022

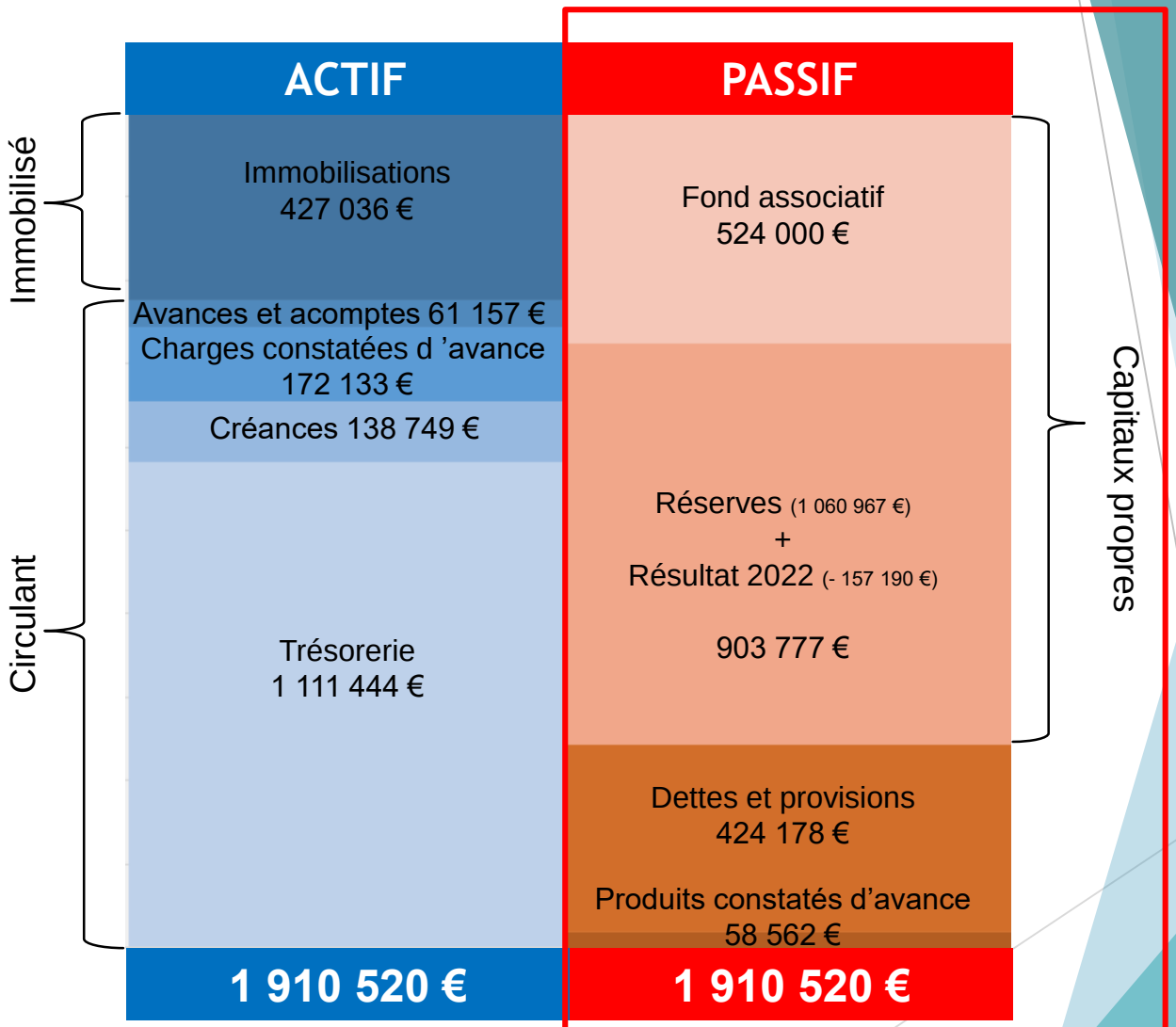

Le bilan 2022

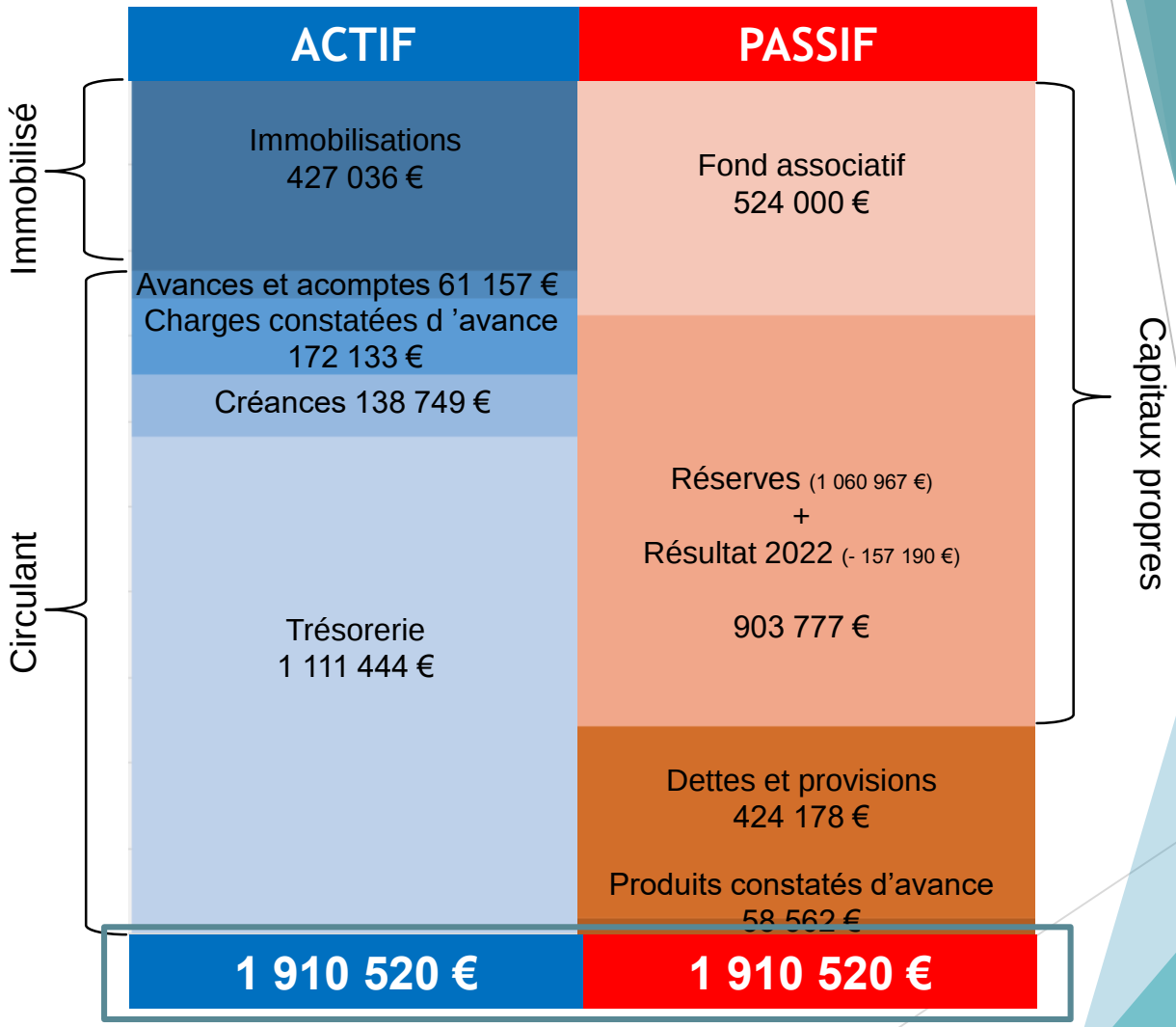

PARTIE ANALYTIQUE

CAES inserm Faire ensemble

Les produits 2022

LES PRODUITS	2022	2021	Variation	2019
Subvention Inserm	2 017 569 €	1 766 603 €	+ 14%	1 907 549 €
Subvention Administrative	60 000 €	60 000 €		60 000 €
Subvention Salaire Prestations Sociales	14 766 €	14 766 €		14 766 €
Sous-total subvention	2 092 335 €	1 841 369 €		1 982 315 €
Loyers Locaux	171 000 €	171 000 €		171 000 €
Fluides	22 000 €	22 000 €		22 000 €
Sous-total produits loyers et fluides	193 000 €	193 000 €		193 000 €
Total Subventions	**2 285 355 €**	2 034 369 €	**+ 12%**	2 175 315 €
Produits financiers	2 248 €	708 €		1 015 €
Produits exceptionnels	168 174 €	45 706 €		2 915 €
Remboursement Chèques Déjeuner	0 €	0 €		20 575 €
Total Autres Produits	**170 422 €**	46 414 €	**+ 267%**	24 504 €
TOTAL DES PRODUITS CAES	**2 455 757 €**	**2 080 783 €**	**+ 18%**	**2 199 819 €**

CAES inserm
Faire ensemble

Les charges administratives 2022

LES CHARGES ADMINISTRATIVES	2022	2021	Variation	2019
Salaires et charges du personnel	397 542 €	379 362 €	+ 5%	370 919 €
Provision départ à la retraite	68 049 €	20 828 €	+ 227%	19 897 €
Total charges salariales	465 591 €	400 190 €	+ 16%	390 816 €
Dépenses obligatoires de fonctionnement	50 934 €	49 828 €	+ 2%	49 788 €
Amortissements	12 617 €	10 590 €		12 657 €
Impôts sur placements	266 €	71 €		97 €
Site WEB	538 €	714 €		714 €
GANAEL hébergement /développement	19 030 €	18 800 €		15 600 €
Petits travaux locaux Caes	403 €	1 408 €		1 246 €
Communication	37 511 €	15 571 €	+ 141%	0 €
Frais de missions	36 286 €	13 825 €	+ 162%	49 120 €
Total charges obligatoires de fonctionnement	157 586 €	110 808 €	+ 42%	129 222 €
Loyer	152 209 €	144 039 €		142 172 €
Charges annexes locaux	14 369 €	14 105 €		15 315 €
Fluides (téléphone et frais postaux)	8 070 €	7 908 €		14 460 €
Total loyer et charges	174 648 €	166 053 €	+ 5%	171 947 €
Total charges administratives	**797 826 €**	**677 051 €**	**+ 17%**	**691 985 €**

CAES inserm
Faire ensemble

Les charges par secteur 2022

LES CHARGES PAR SECTEUR	2022	2021	Variation	2019
Budget des Clas	294 221 €	193 041 €		249 103 €
Frais bancaires (à rembourser aux Clas)	4 344 €	4 364 €		1 997 €
Clas Fonctionnement (Logiciel « Ciel en ligne »)	8 887 €	7 462 €		0 €
Clas Noël Ile de France	0 €	13 €		3 568 €
Total secteur Clas	307 451 €	204 880 €	+ 50%	254 668 €
Propositions Colonies Caes	153 175 €	99 811 €		177 868 €
Subvention *a posteriori dont aide au ski*	100 621 €	29 594 €		82 363 €
Sous total Jeunesse 1	253 796 €	129 406 €	+ 96%	260 231 €
Centres Aérés : Act. Loisirs Sans Hébergement	39 565 €	19 533 €		55 372 €
Péri Scolaire : Act. Sportives, Culturelles, Loisirs	136 161 €	116 695 €		146 545 €
Mini Séjours, Compétitions et rencontres sportives et Stages sans hébergement	2 422 €	1 311 €		6 118 €
Sous total Jeunesse 2	178 148 €	137 539 €	+ 29%	208 035 €
Actions spéciales Covid Jeunesse	41 029 €	36 288 €		0 €
Total secteur Jeunesse	472 973 €	303 233 €	+ 56%	468 266 €
Voyages Caes	128 343 €	93 000 €		67 200 €
Subvention Voyages Autonomes	22 819 €	23 202 €		37 416 €
Total secteur Voyages	151 161 €	116 202 €	+ 30%	104 616 €

CAES inserm
Faire ensemble

Les charges par secteur 2022

LES CHARGES PAR SECTEUR	2022	2021	Variation	2019
Propositions Caes (investissements, linéaires)	302 768 €	233 554 €	+ 29%	241 672 €
Subvention *a posteriori*	211 977 €	207 649 €		222 394 €
Amortissements des investissements	46 925 €	49 868 €		55 749 €
Travaux et maintenance investissement	1 534 €	13 454 €		959 €
Total secteur Vacances	563 204 €	504 524 €	+11%	520 774 €
Proposition Caes	18 338 €	20 961 €		5 807 €
Subvention *a posteriori*	13 669 €	6 428 €		10 402 €
Coupons Sport ANCV + frais envois	27 972 €	24 597 €		29 698 €
Total secteur Sports	59 979 €	51 987 €	+ 15%	45 907 €
Loisirs et Culture	131 559 €	19 769 €		42 449 €
Retraités	30 429 €	35 420 €		28 789 €
Séjours « Solidarité »	2 262 €	10 351 €		9 360 €
Billetterie Caes	2 287 €	15 082 €		3 315 €
Billetterie en ligne	27 779 €	31 200 €		31 200 €
Concours logo Caes	1 950 €	3 182 €		0 €
Subvention "Spécial Covid" / chèques rentrée scolaire et culture	0 €	275 838 €		0 €
50 ans du Caes	63 349 €			
Provisions et Reprises (créances)	738 €	- 372 €		- 1 270 €
Total autres secteurs	260 353 €	390 472 €		113 932 €
Total des charges des secteurs	**1 815 121 €**	**1 571 298 €**	**+15%**	**1 508 163 €**

CAES inserm
Faire ensemble

Résultat analytique des charges 2022

LES CHARGES	2022	2021	Variation	2019
Total charges administratives	797 826 €	677 051 €	+ 17%	691 985 €
Total charges des secteurs	1 815 121 €	1 571 298 €	+ 15%	1 508 163 €
TOTAL DES CHARGES CAES	2 612 947€	2 248 349 €	+ 16%	2 200 061 €

CAES inserm
Faire ensemble

Résultat analytique des charges 2022

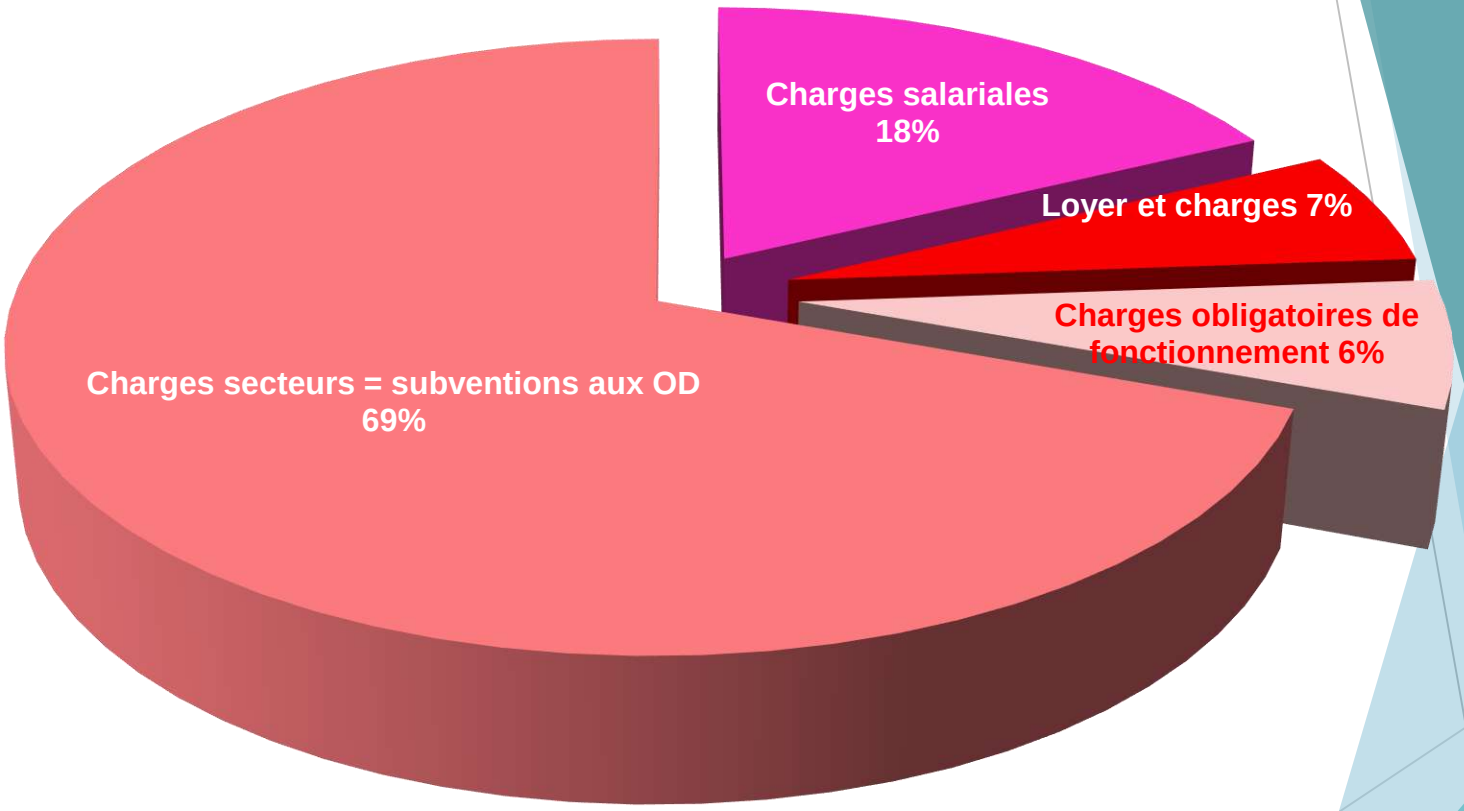

Répartition analytique des dépenses par secteurs 2022

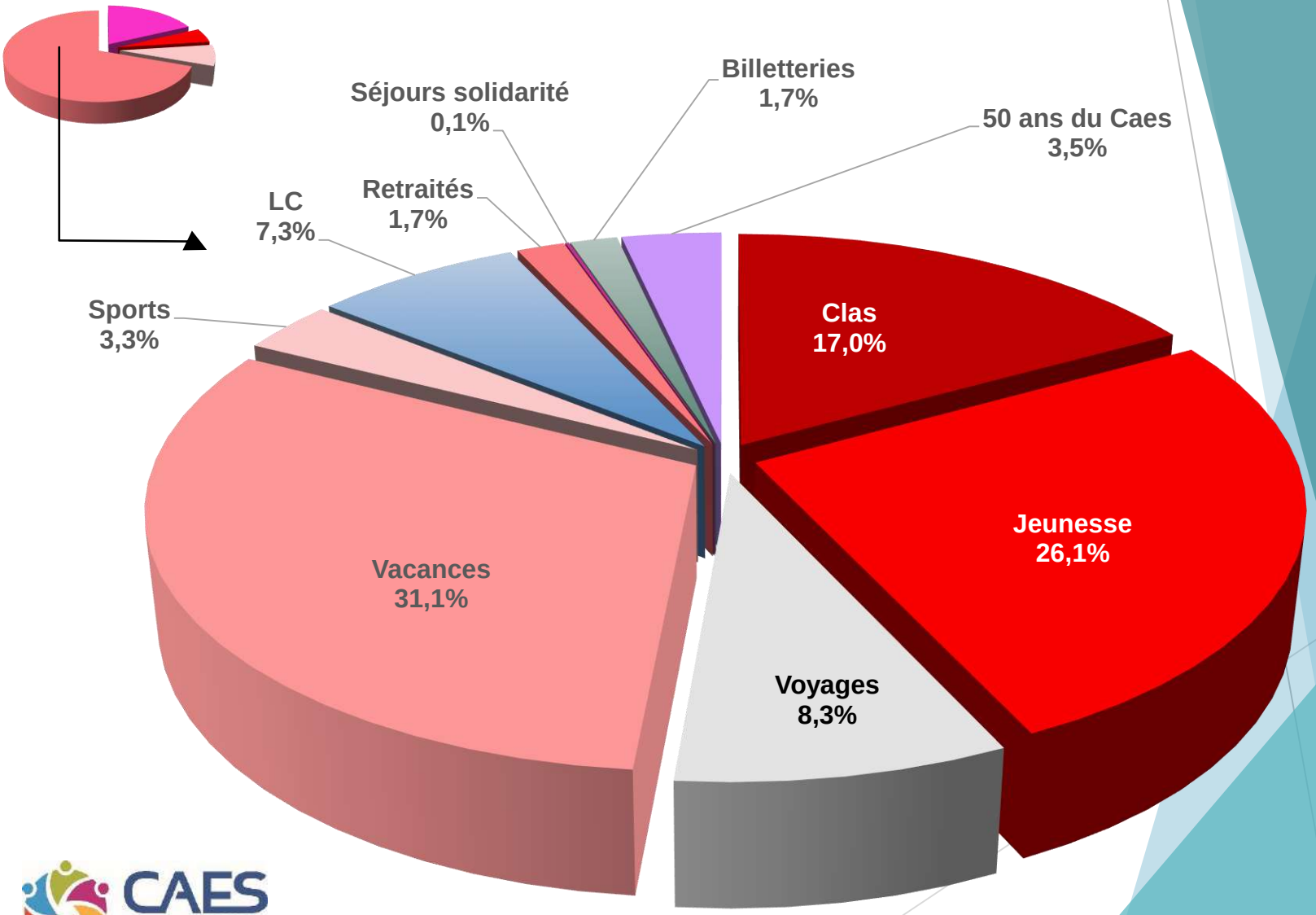

Résultat analytique 2022

	2022	2021	2019
Total des produits	2 455 757 €	2 080 783 €	2 199 819 €
Total des charges	2 612 947€	2 248 349 €	2 200 061 €
RÉSULTAT	-157 190 €	-167 566 €	- 241 €

CAES inserm
Faire ensemble

Bilan comptable 2022

Pour rappel les réserves de l'association sont composées d'une :

- Réserve obligatoire de 391 720 €
- Réserve libre votée à l'AG 2022 de 669 249 €

- Résultat comptable déficitaire au 31/12/2022 de 157 190 €

- Suite au vote, le déficit de l'exercice 2022 a été incorporé à la réserve libre qui est de 512 059 €.

CAES inserm Faire ensemble

Évolution des réserves du Caes

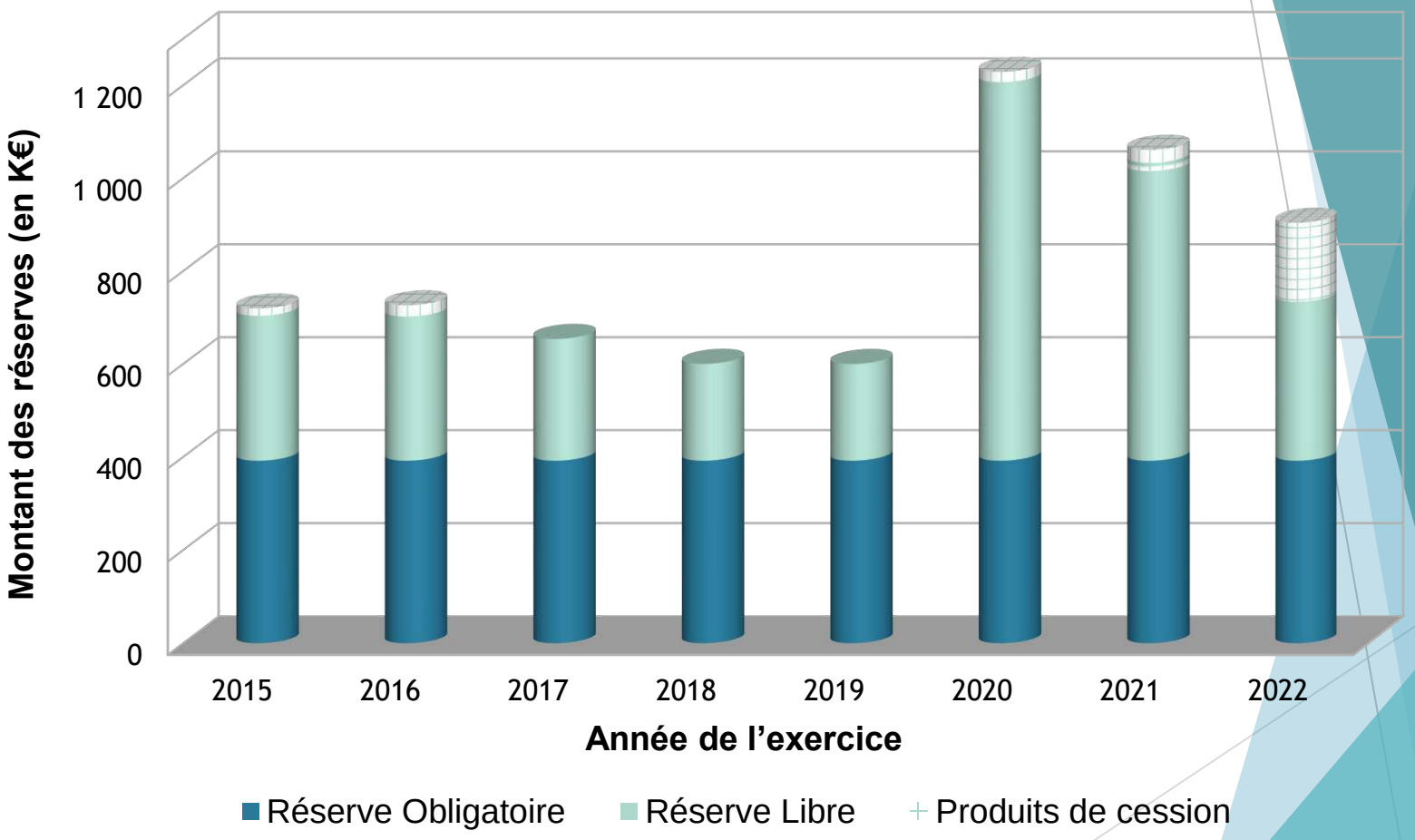

Taux de subvention médians par secteur 2022

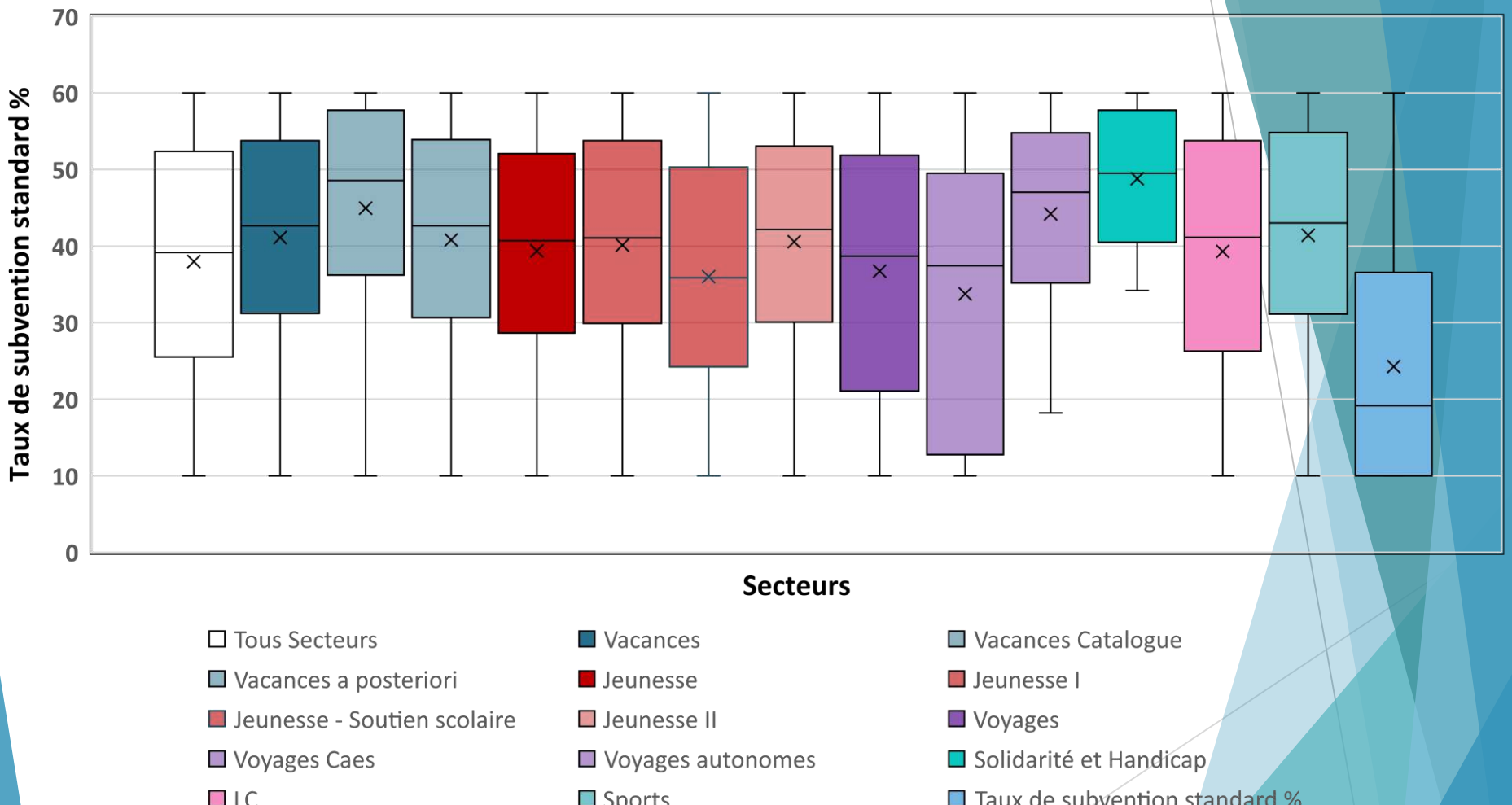

Taux de subvention médians par secteur 2022

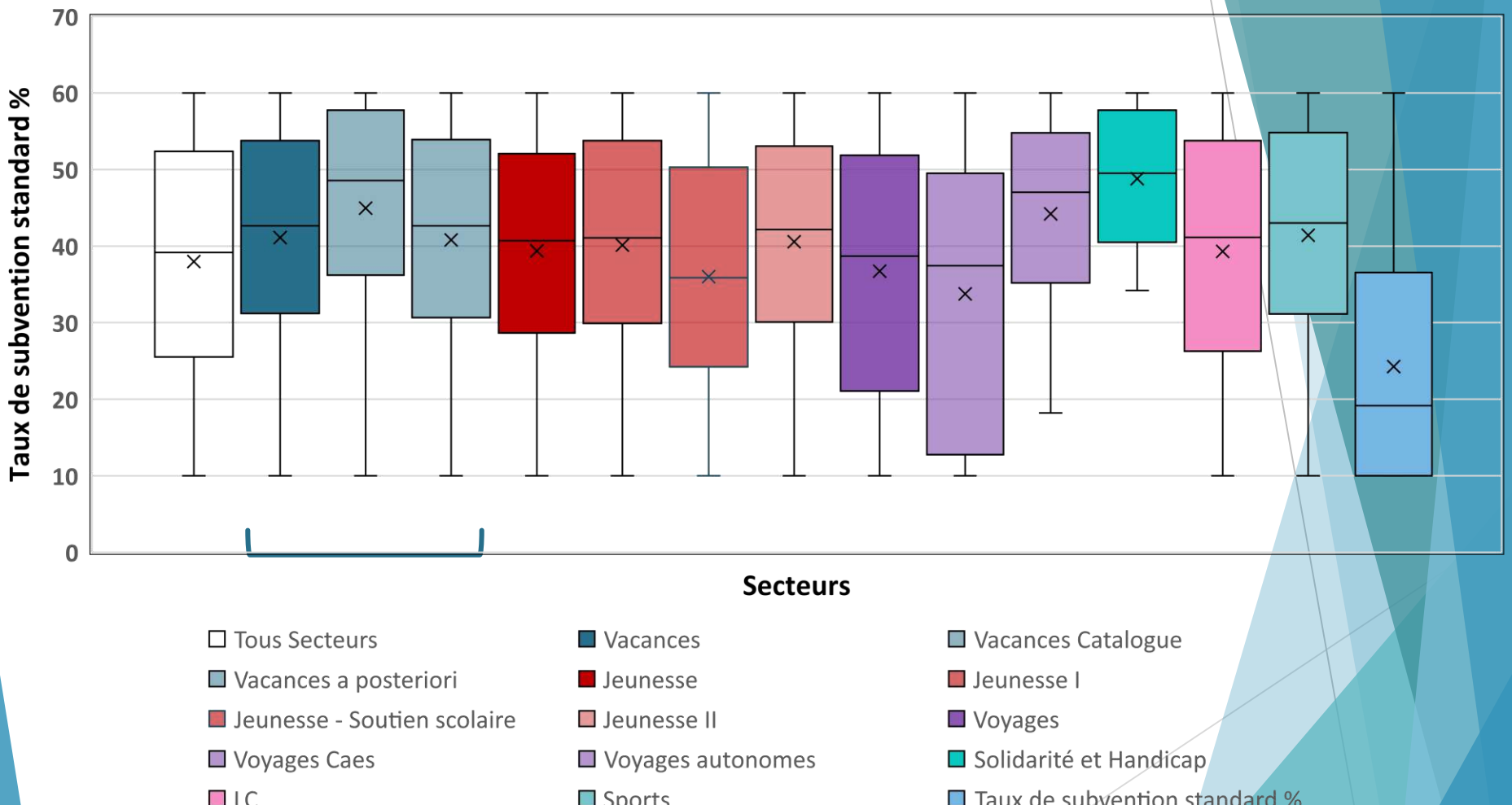

Taux de subvention médians par secteur 2022

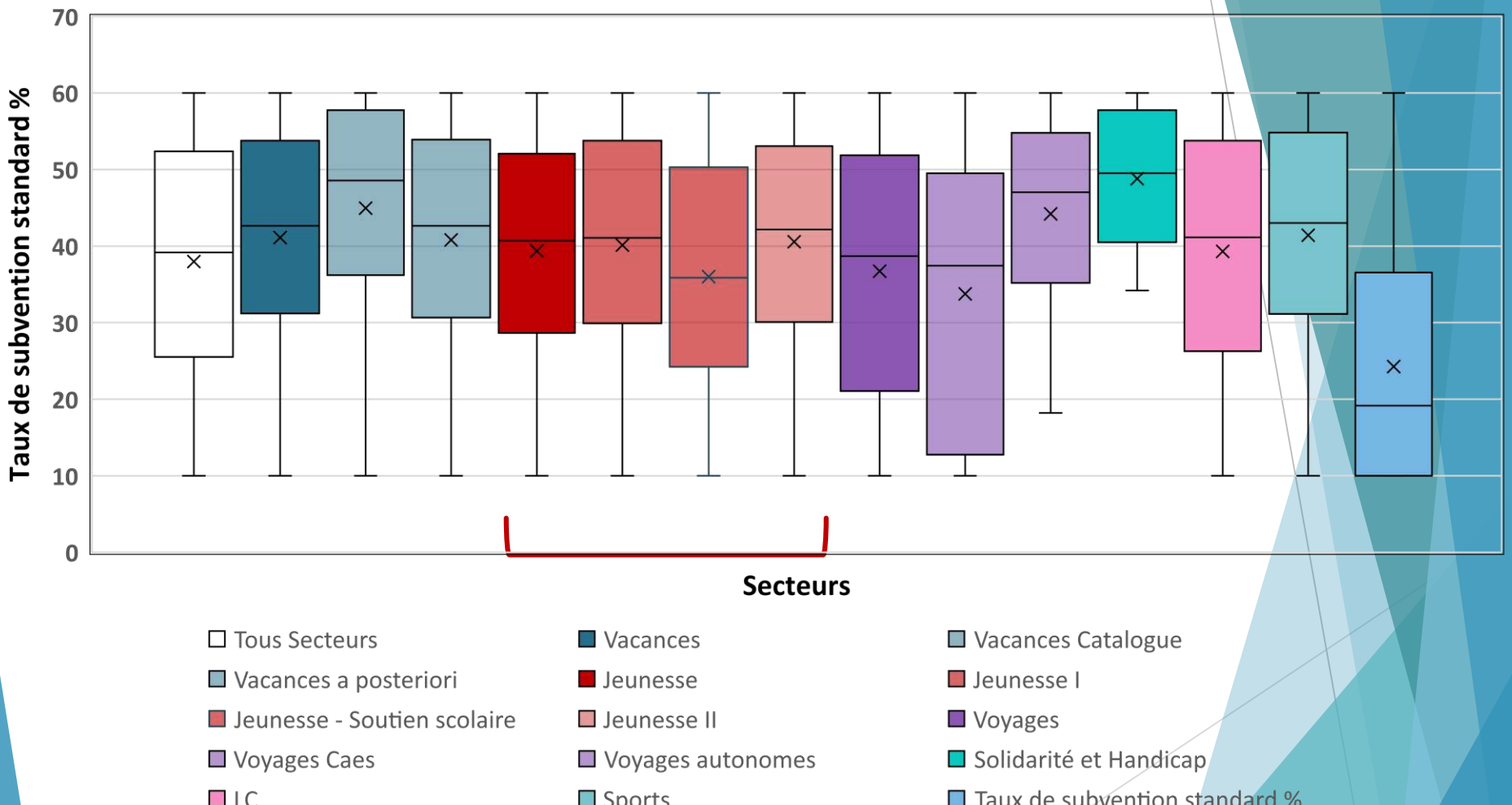

Taux de subvention médians par secteur 2022

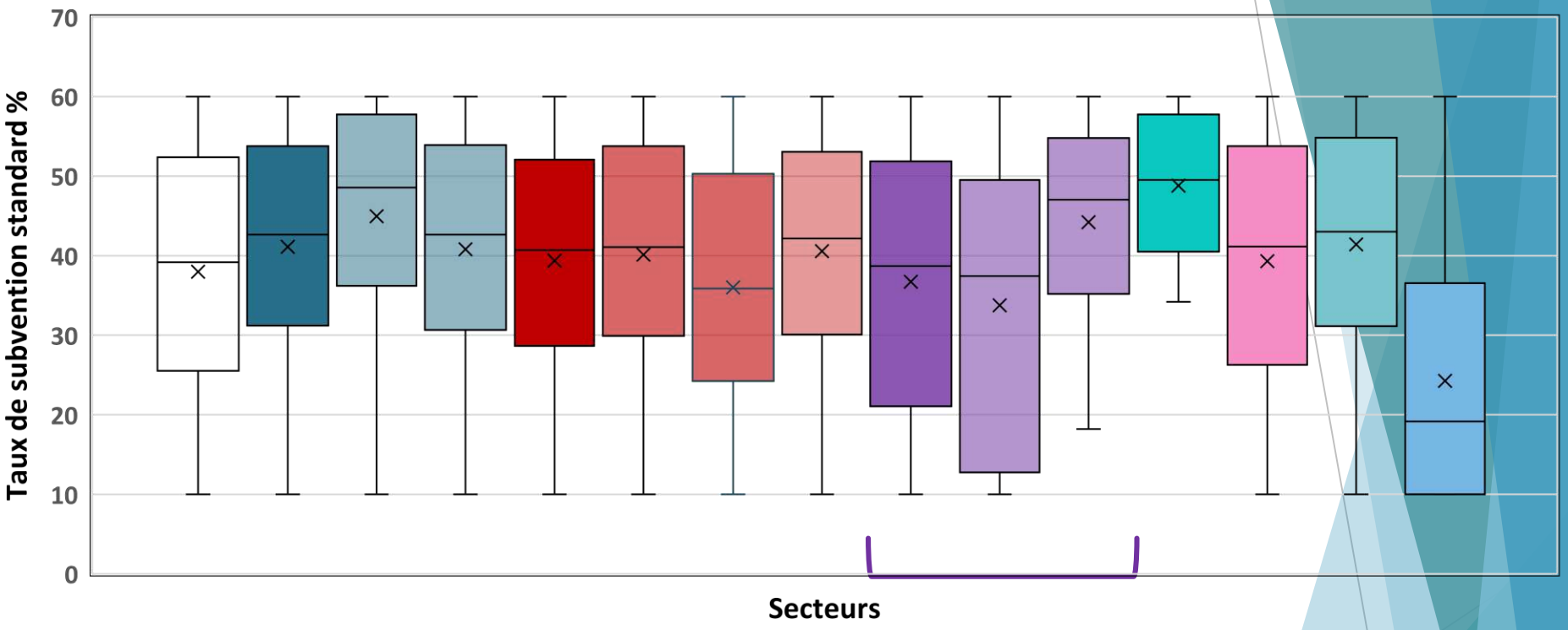

Taux de subvention médians par secteur 2022

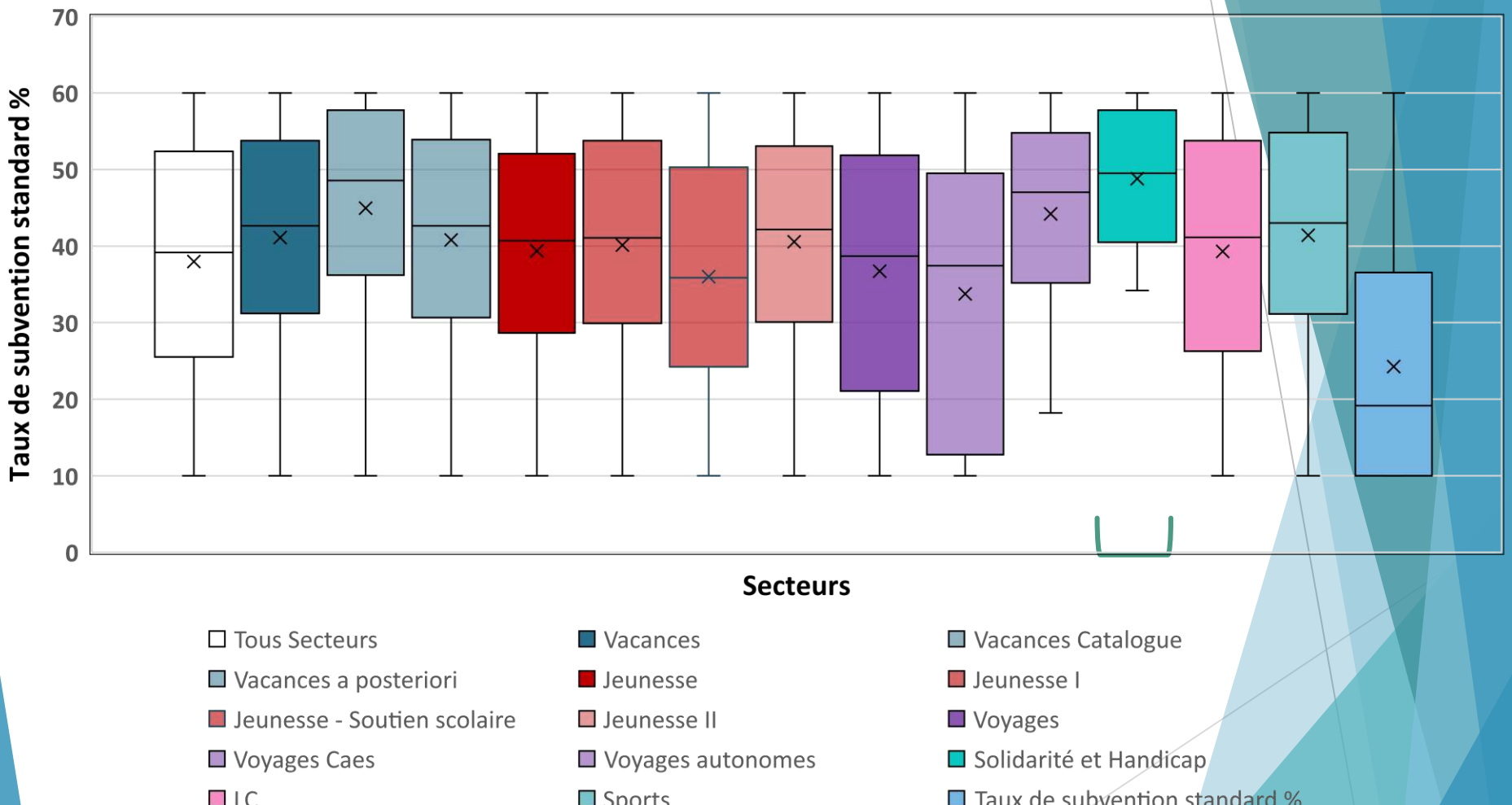

Taux de subvention médians par secteur 2022

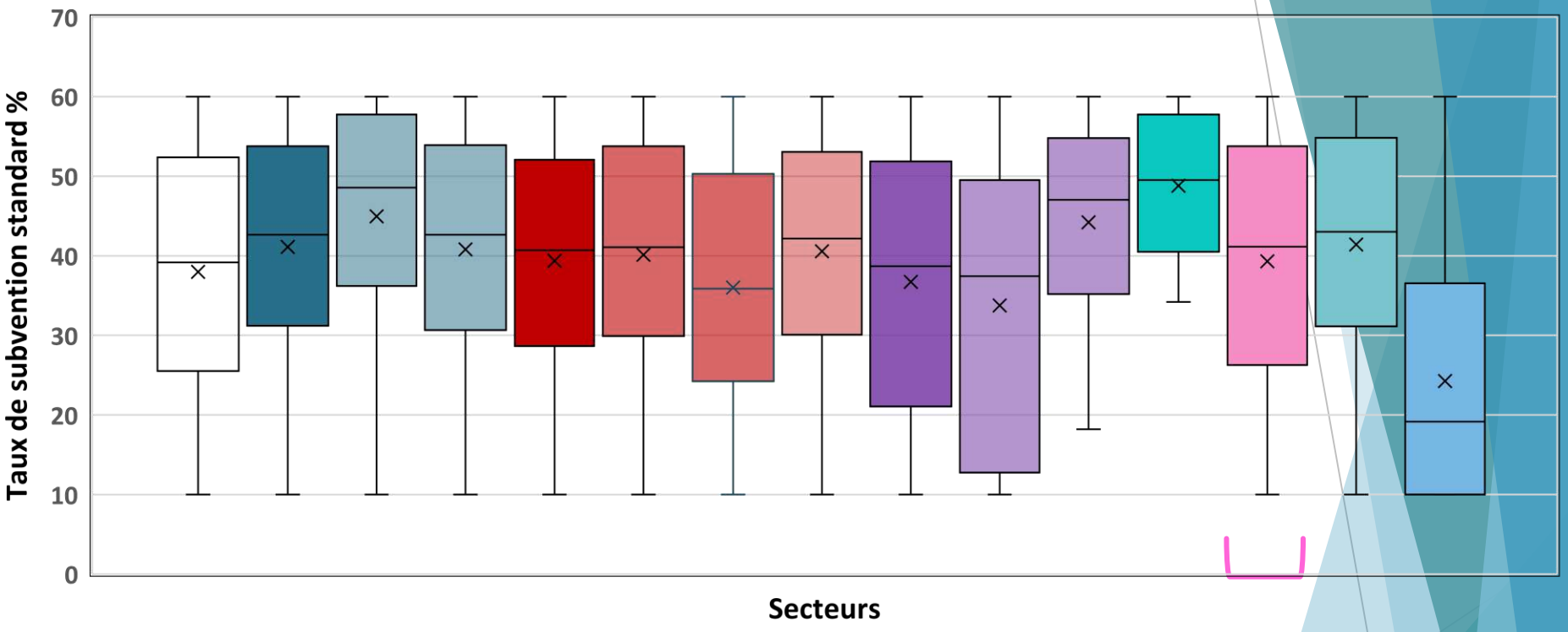

Taux de subvention médians par secteur 2022

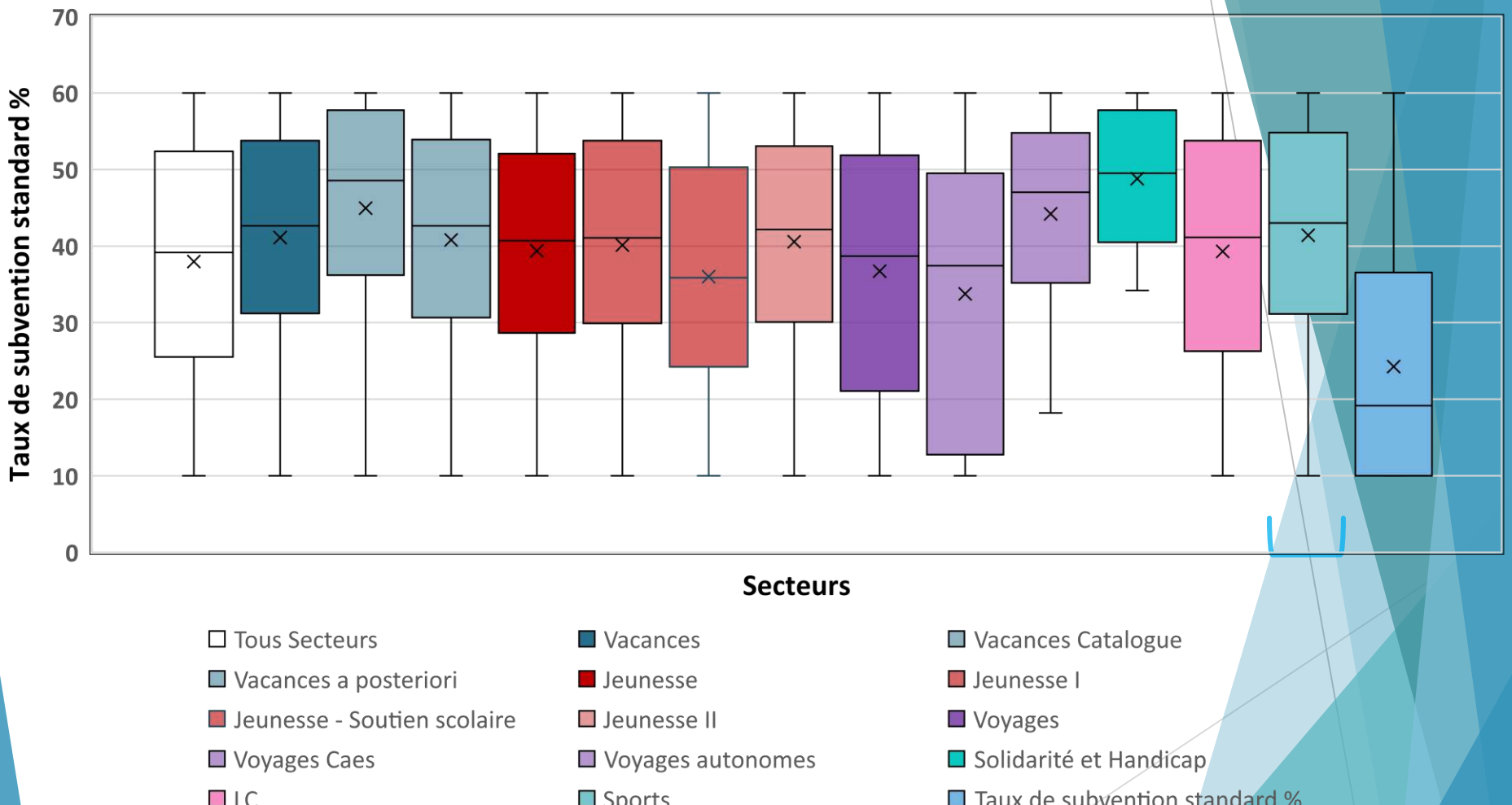

Taux de subvention médians par secteur 2022

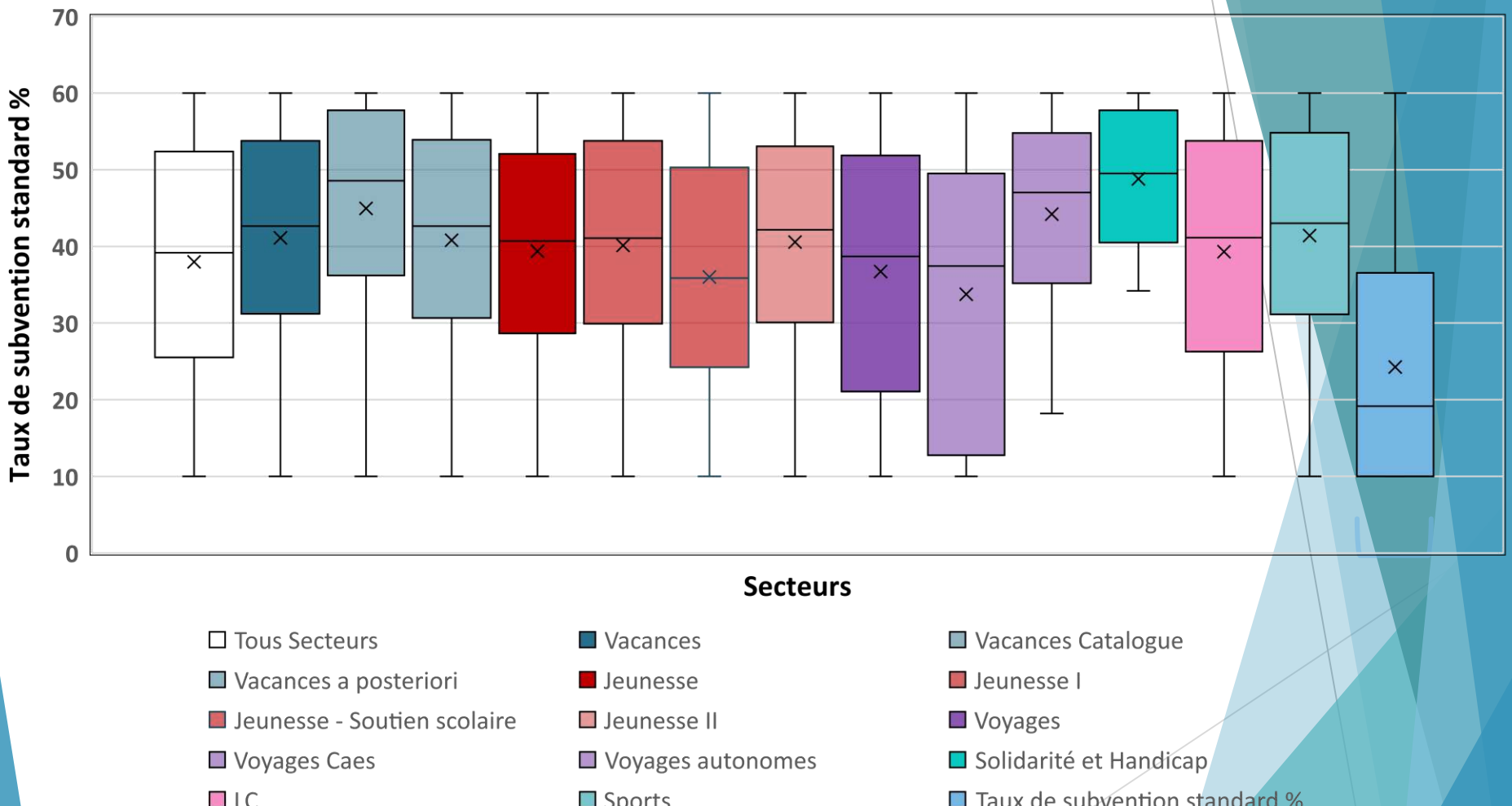

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?

QF médians par secteur 2022

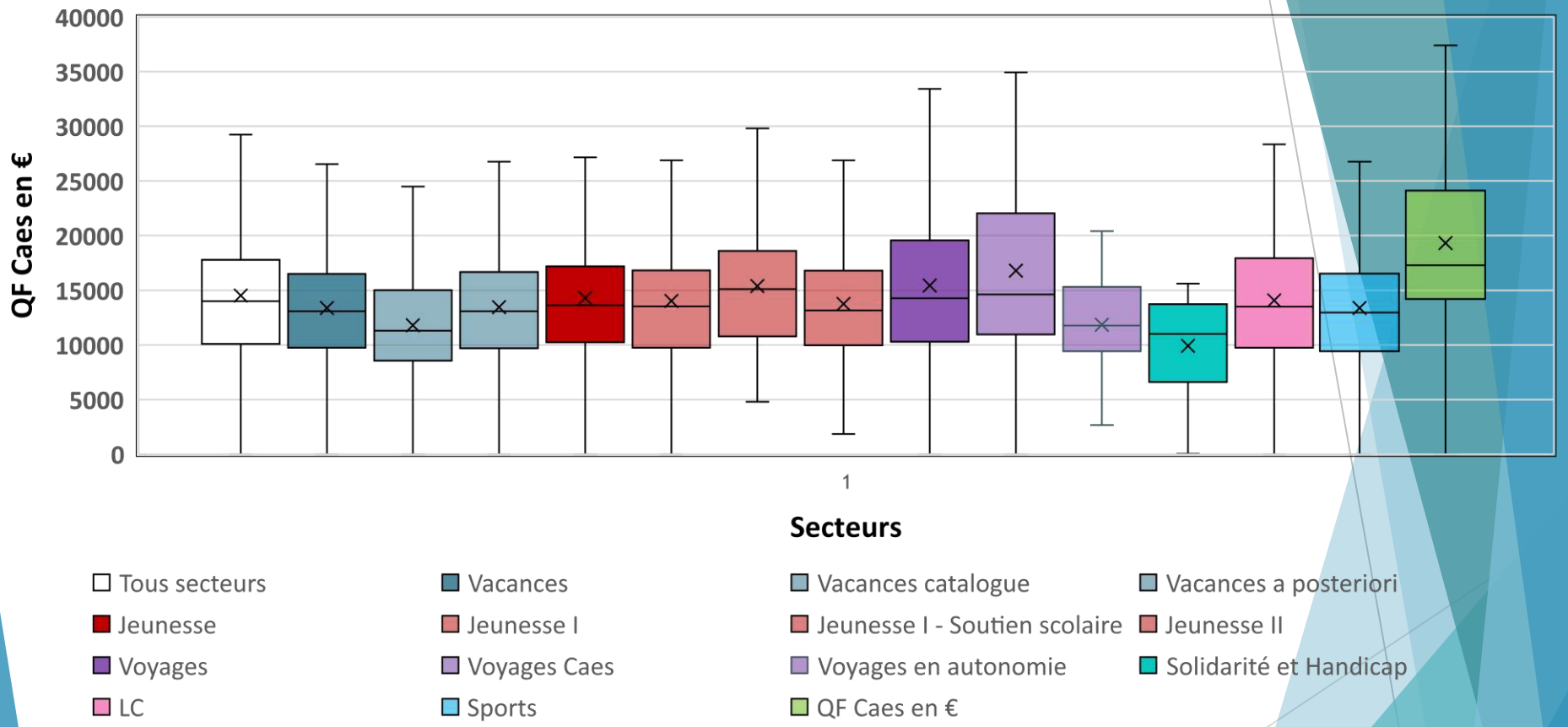

Rapport du Commissaire aux Comptes

RSM

5 ans CAES inserm Faire ensemble

Rapport des Contrôleurs de Gestion 2022

Contrôleurs de Gestion 2022 :

- **Yoan Le Guennec (Contrôleur 2021)**

- **Marie-Pierre Kissikian**
- **Christine Ramana**
- **Valérie Dessirier**

CAES inserm
Faire ensemble

Intervention de l'Administration

Intervient :

Sylvain Bourgoin

Directeur du Département des Ressources Humaines de l'Inserm

Intervention des Représentants syndicaux

Interviennent :

- SNTRS-CGT
- SNPTES-UNSA
- SNCS-FSU
- SGEN-CFDT Recherche EPST

CAES inserm Faire ensemble

Résultat des votes des résolutions

CAES inserm Faire ensemble

1ère Résolution :

Rapport moral du Président du Caes Inserm

- POUR : 905
- CONTRE : 60
- ABSTENTION : 111
- NPPPV : 38

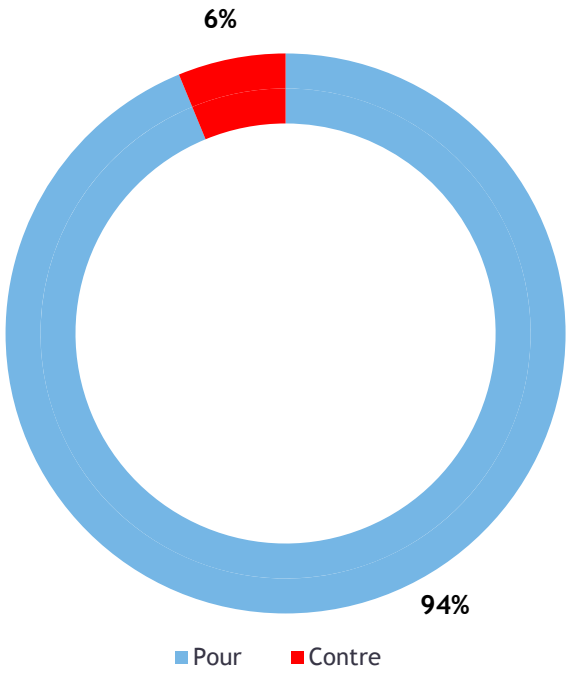

CAES inserm
Faire ensemble

2ème Résolution :

Approbation des comptes :

- POUR : 883
- CONTRE : 14
- ABSTENTION : 128
- NPPPV : 76

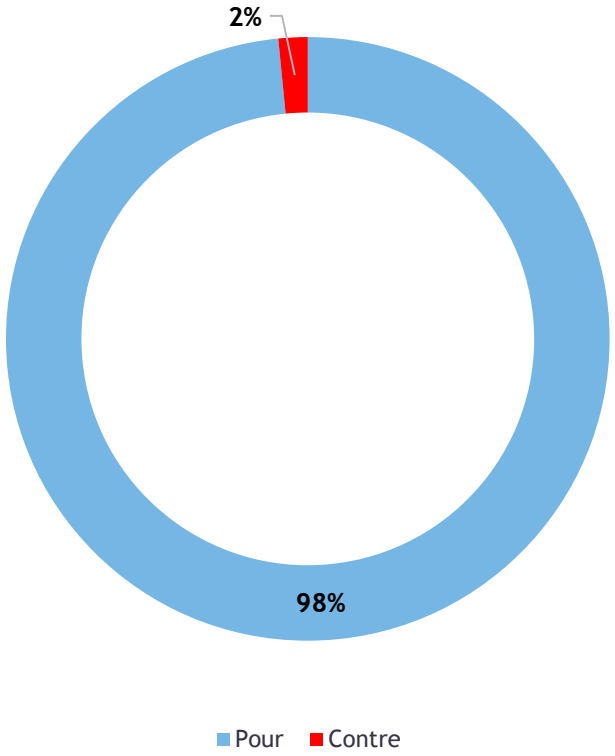

CAES inserm Faire ensemble

3ème Résolution :

Affectation du résultat à la réserve libre :

Affecter le déficit de 157 190 € de l'exercice 2022 à la réserve libre. Cette réserve sera ainsi de 512 059 € au 14/06/2023.

- **POUR : 881**
- **CONTRE : 19**
- **ABSTENTION : 144**
- **NPPPV : 65**

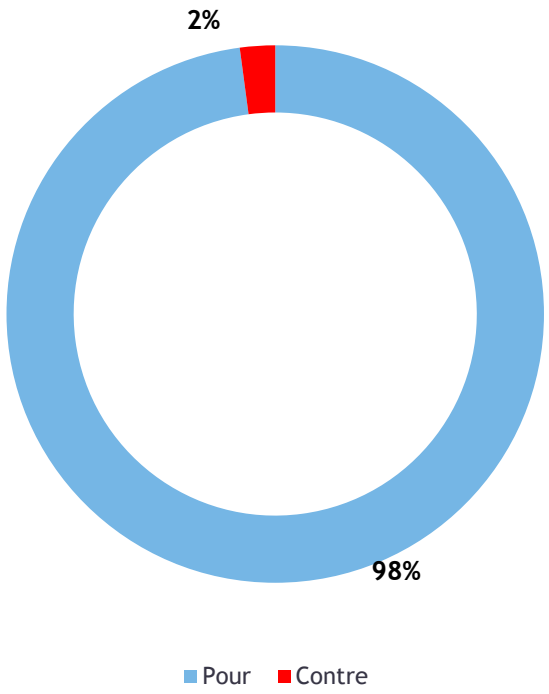

CAES inserm Faire ensemble

4ème Résolution :

Maintien de la réserve obligatoire:

Maintenir pour 2022, la réserve obligatoire à son montant précédent de 391 720 €.

- **POUR : 917**
- **CONTRE : 19**
- **ABSTENTION : 122**
- **NPPPV : 53**

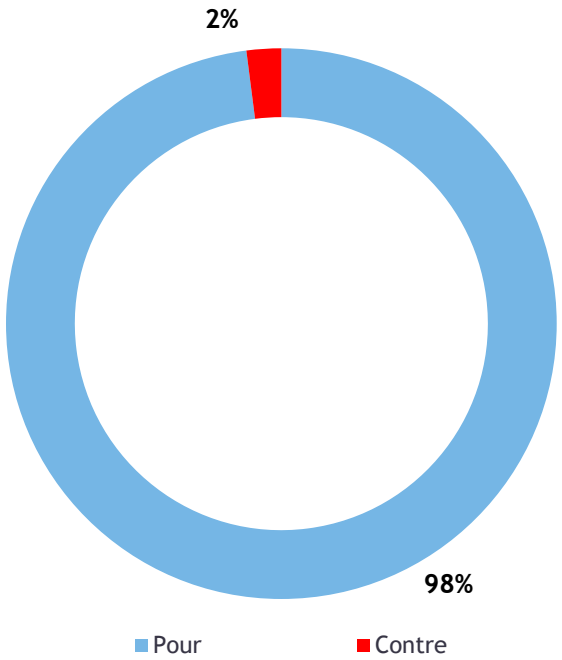

CAES inserm Faire ensemble

Résultats de l'élection des Contrôleurs de Gestion 2022 :

- COIFFEC, Isabelle (Rennes-Brest) 487 votes
- DESMEDT, Marianne (Nantes) 481 votes
- NGASSAM, William (Lille) 474 votes
- CHERUBIN-FIMIEZ, Marie-Jacqueline (Pitié) 463 votes
- DE BOCK, Frédéric (Montpellier) 462 votes
- COMMIN, Nicaise (Paris Nord) 416 votes
- FREI, Monique (Montpellier) 374 votes
- ELIDRISSI, Soumia (Pitié) 371 votes
- BAILLY, Sébastien (Grenoble) 362 votes
- CHARRIER, Vanessa (Bordeaux) 361 votes
- MARTIN, Marielle (Marseille) 346 votes

CAES inserm Faire ensemble

5ème Résolution :

Nomination des Contrôleurs de Gestion 2023 :

Titulaires :

- Coiffec, Isabelle – 487 votes
- Desmedt, Marianne – 481 votes
- Ngassam, William – 474 votes

Suppléants :

- Cherubin-Firmiez, Marie-Jacqueline – 463 votes
- De Bock, Frédérik – 462 votes
- Commin, Nicaise – 416 votes

Contrôleur 2022 : Marie-Pierre Kissikian

CAES inserm Faire ensemble

6ème Résolution :

Modification des Statuts du Caes Inserm

L'Assemblée Générale décide à la majorité des 2/3 de modifier les statuts du Caes Inserm tel que présenté dans ce document.

- **POUR : 892**
- **CONTRE : 12**
- **ABSTENTION : 70**
- **NPPPV : 137**

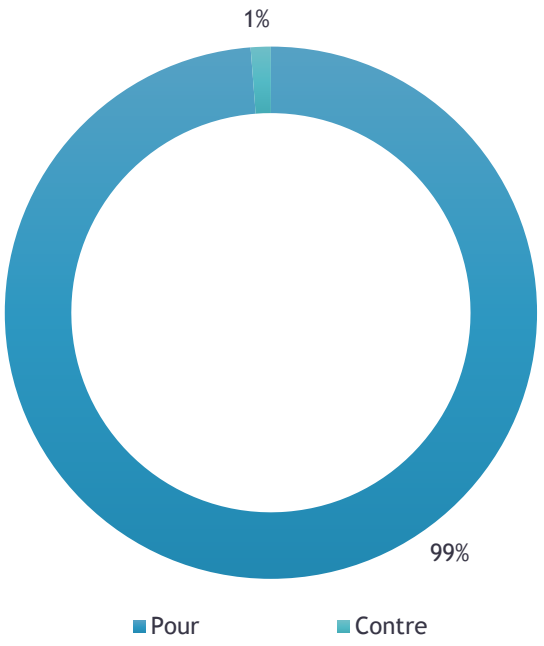

CAES inserm
Faire ensemble

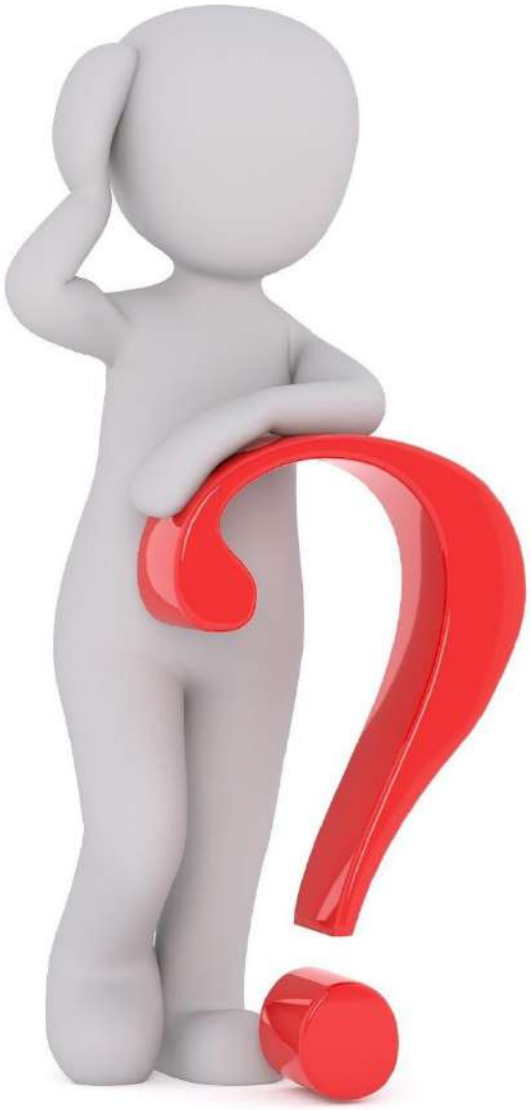

Questions diverses

5 ans CAES inserm Faire ensemble

Secteurs d'activité

CAES inserm 50 ans Faire ensemble

Secteur Retraités

Nicole Lacaze

Soraya Louahchi

SECTEUR RETRAITÉS

Activités proposées

- *Expositions et conférences*
- *Sorties culturelles sur 1, 2 ou 3 jours*
- *Les retrouvailles : découverte d'une région avec visites sur 8 jours*
- *Randonnées mensuelles avec adhésion à la FFRP*
- *Randonnée en étoile sur 7 jours*
- *Théâtre spectacles et concerts*
- *Galette annuelle*

- *REPAS DE FIN D'Année*

SORTIES CULTURELLES

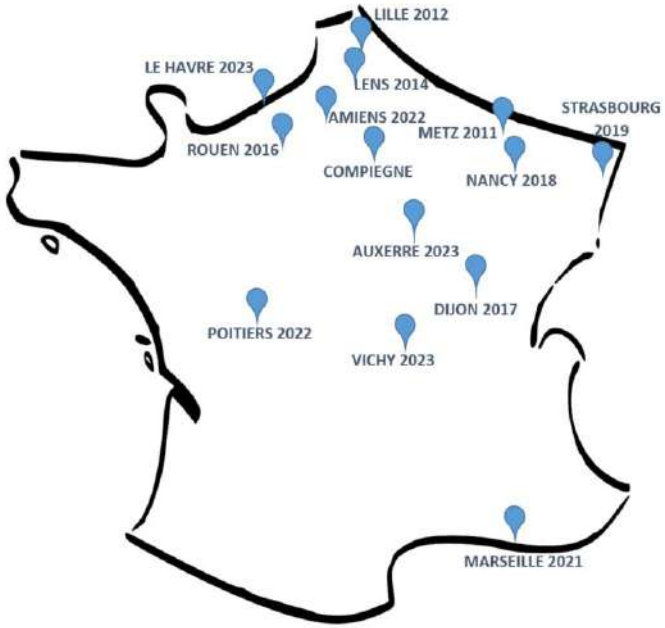

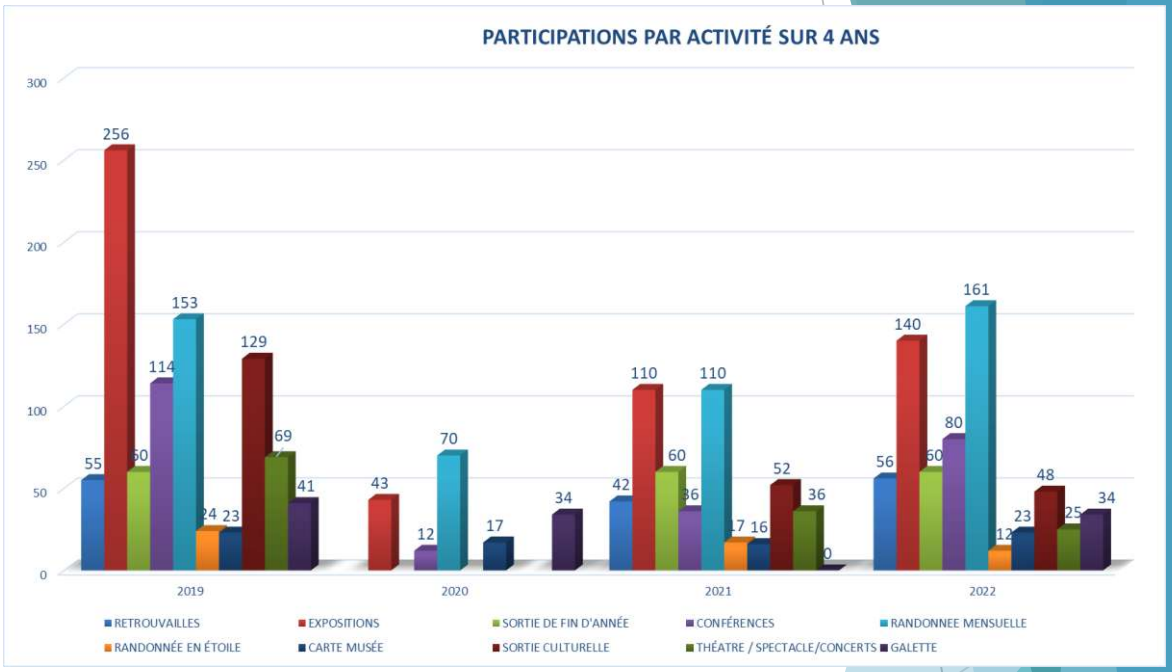

Randonnée à Fontainebleau

Randonnée en étoile

Retrouvailles 2022 à Théoule sur mer

Découverte de Marseille 2021

Visite de Thomery 2019

Découverte d'Amiens 2022

Secteur Clas

Comités Locaux d'Action Sociale

Nadine Kaniewski

Sylvie Dupuy

Nombre de participants/participations dans les Clas

	2019	2020	2021	2022
Participants	2937	2473	2536	2957
Participations	11861	5838	8575	11271

Données issues du DOC 7 du rapport d'activité

Nombre d'activités Clas 2019-2022

	2019	2020	2021	2022
IDF	240	100	142	212
Hors IDF	257	131	183	240
TOTAL activités	**497**	**231**	**325**	**452**

Données issues du DOC 7 du rapport d'activité

CAES inserm Faire ensemble

Comités Locaux d'Action Sociale

Nombre d'ouvrants-droits participant uniquement aux Clas

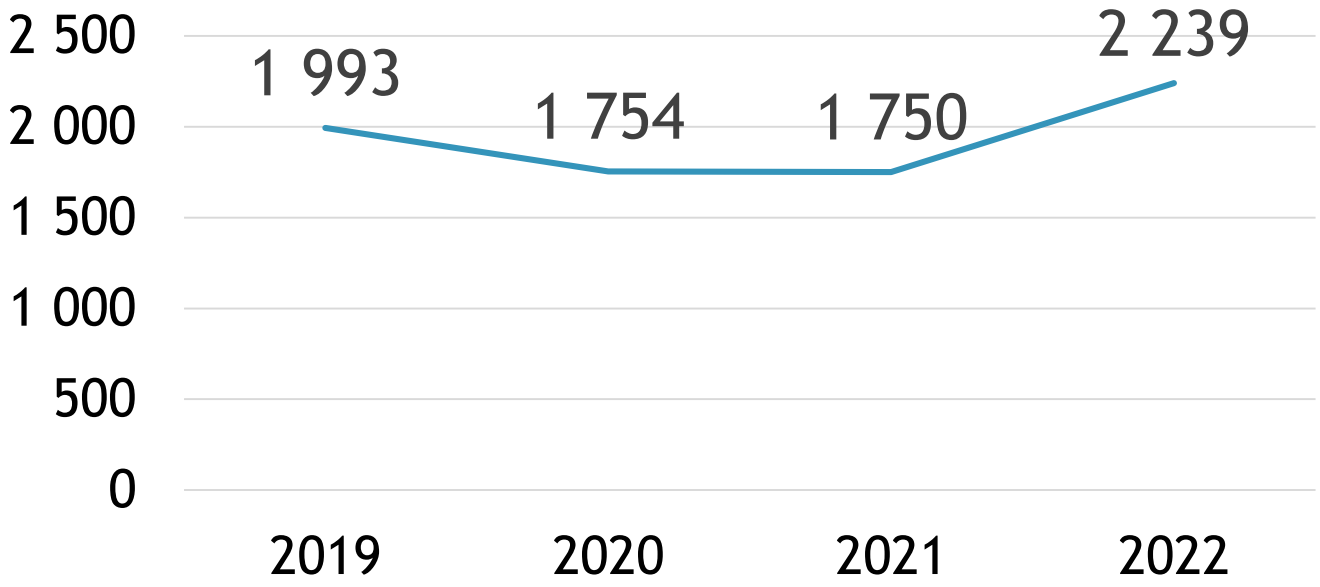

Données issues du DOC 7 du rapport d'activité

Secteur Solidarité

Sandrine Curtet Benitski

Sylvie Dupuy

Evolution des demandes de prêts étudiés par rapport aux prêts accordés

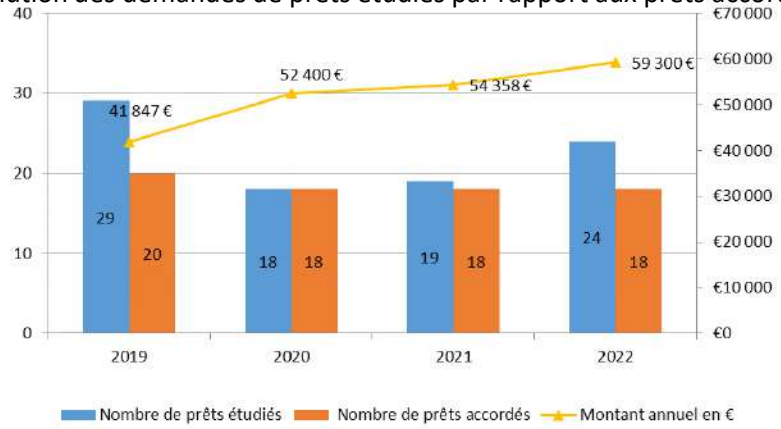

<u>Des prêts à Taux Zéro</u> :

Montant maximum accordé : 4 200 €
Remboursable en 50 mois maximum

Pour l'achat de matériel ou les aménagements
spécifiques liés au handicap
Montant maximum accordé : 5 000 €
Remboursable en 72 mois maximum

Répartition de demandes de prêts par catégorie professionnelle

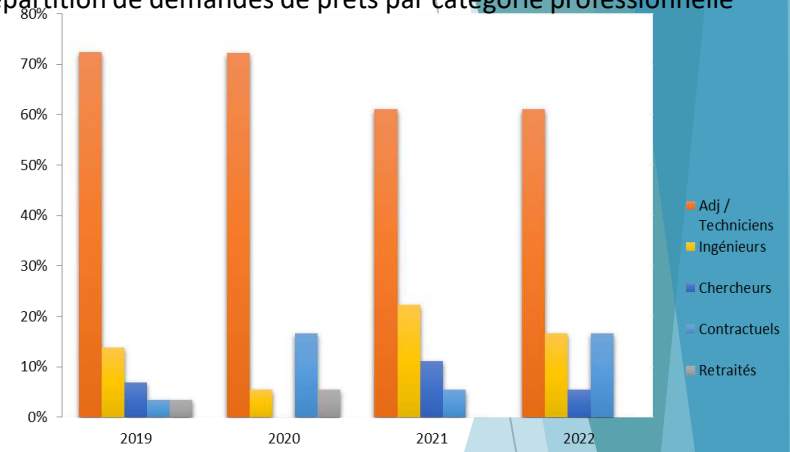

Répartition des demandes de prêts par situation familiale

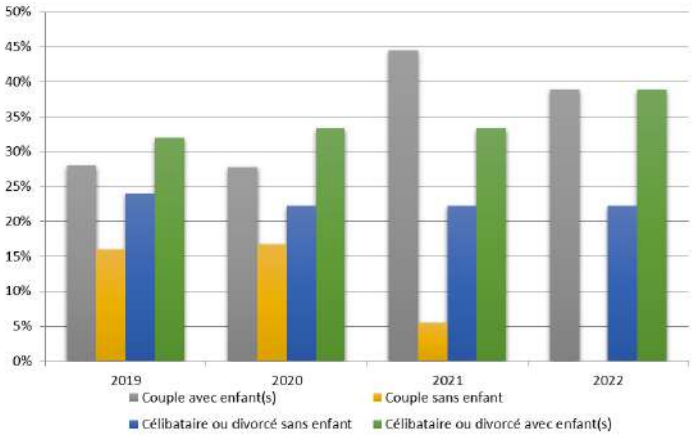

CAES inserm
Faire ensemble

Subventions exceptionnelles à 85%

Permettent aux ouvrants droit en grande difficulté financière, sociale ou familiale d'accéder plus facilement aux prestations proposées par le Caes (hors secteur Voyages) grâce à une subvention.

Subvention exceptionnelle à 85%

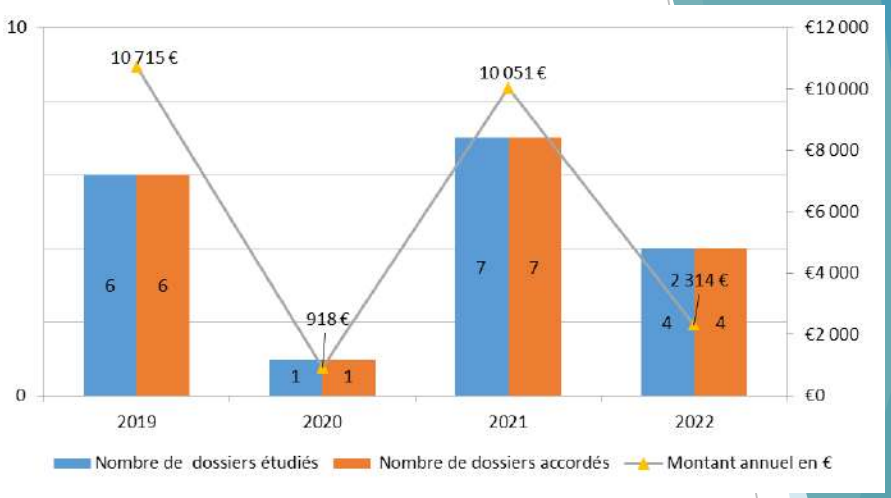

Aides spécifiques pour les personnes en situation de handicap

- Demi-part supplémentaire pour calculer le QF

- Déplafonnement du montant annuel des subventions

- Conservation du statut d'ayant-droit des enfants en situation de handicap

- Secteur Jeunesse : subvention a posteriori au taux majoré 20-70% pour les colonies

*- Secteur Vacances : subventions a posteriori sur des séjours auprès de partenaires **non agréés par le Caes** (avec maintien du plafond journalier) ou des subventions hors du plafond journalier pour les séjours proposés sur le **catalogue Caes***

*- Subvention a posteriori des activités sportives, culturelles et de loisirs des **ouvrants droit, conjoint et ayants droit de + de 21 ans en situation de handicap** au taux 10-60 % sur un **plafond de 500 €***

CAES inserm
Faire ensemble

Secteur Sports

Olivier Lefebvre

Sylvie Dupuy

Le Secteur Sports du Caes est ouvert aux agents Inserm et à leurs ayants droit (conjoint.e et enfants entre 21 et 26 ans)

Nous vous proposons soit:

- Des **activités collectives** subventionnées: randonnées, vélos, canoés, sports de pleine nature…
- Des subventions **à postériori** pour vos compétitions et stages
- Des subventions sur des **coupons Sport ANCV** pour régler vos cotisations sportives dans vos clubs

Evolutions du nombre de participants

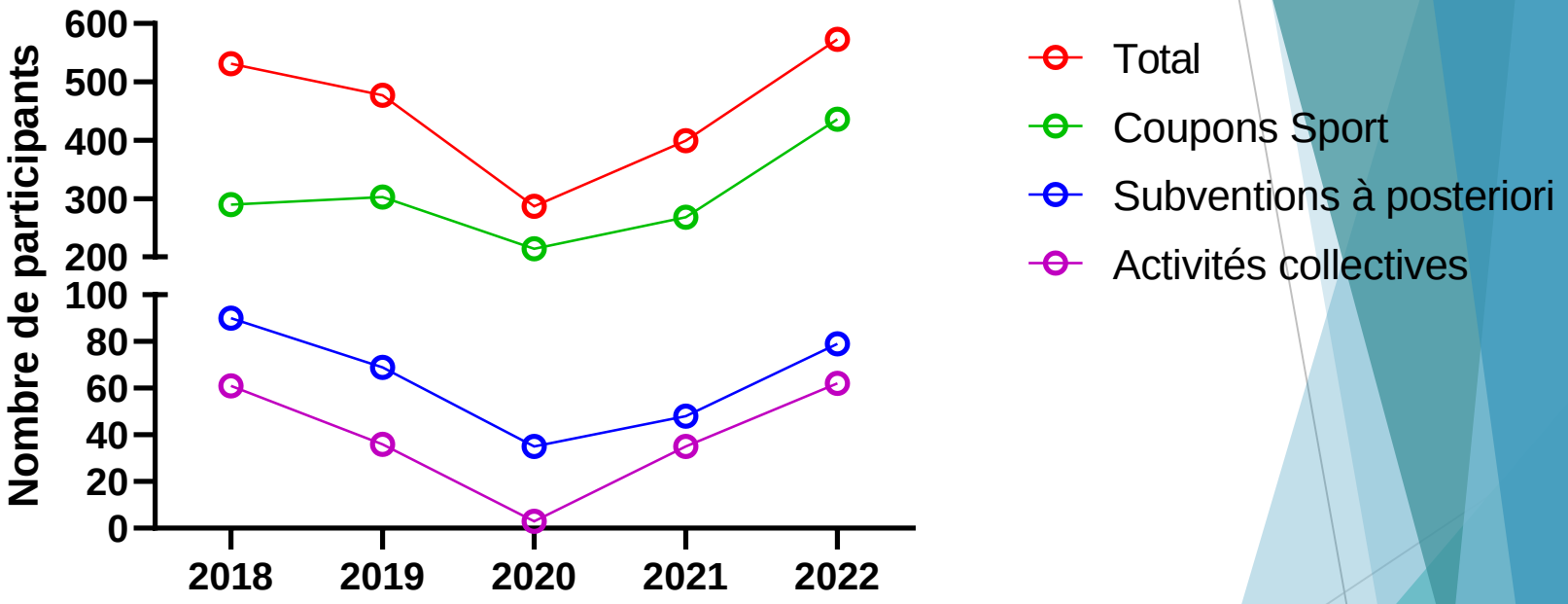

Répartitions participants 2022

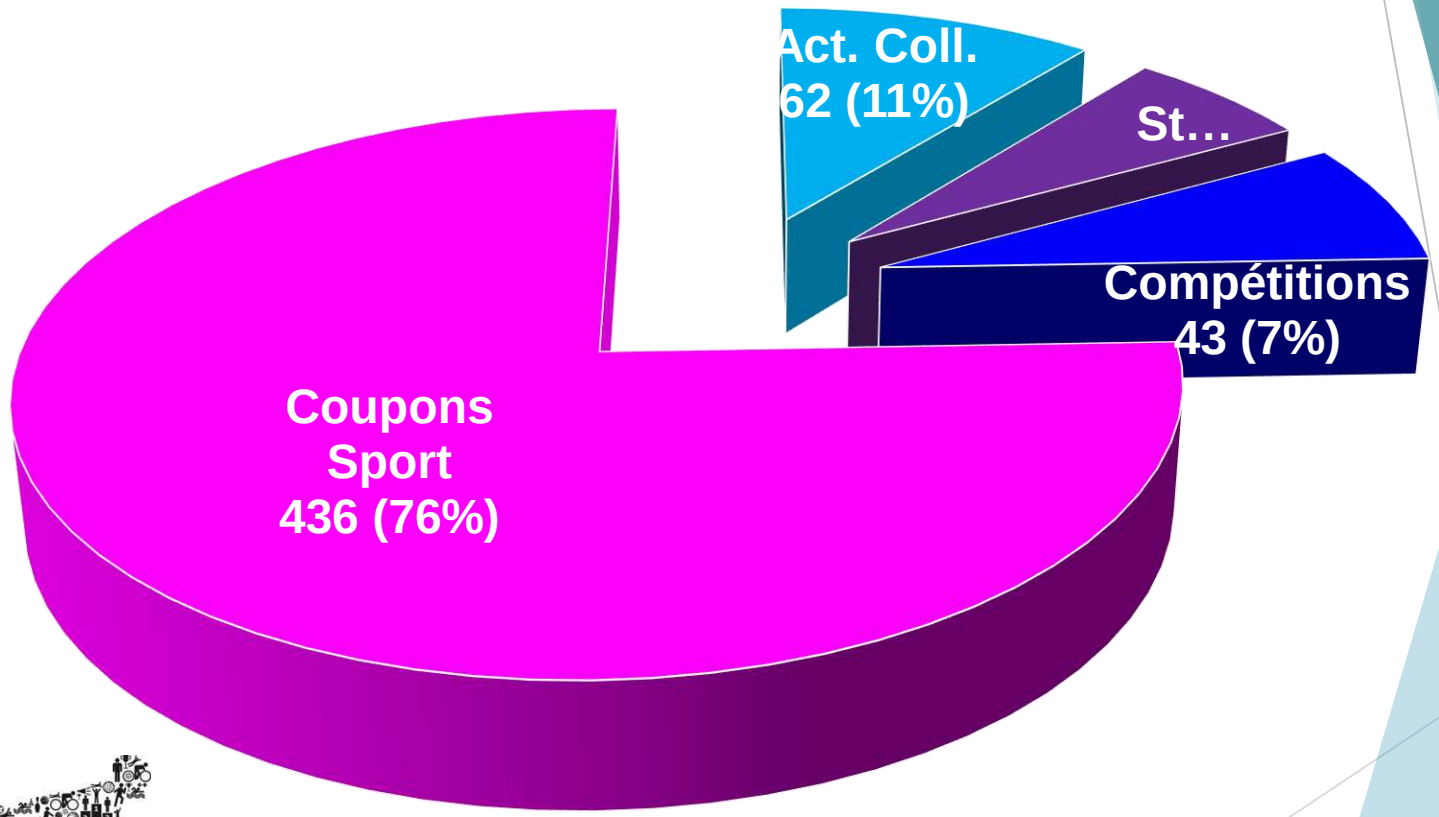

Répartitions Budget 2022

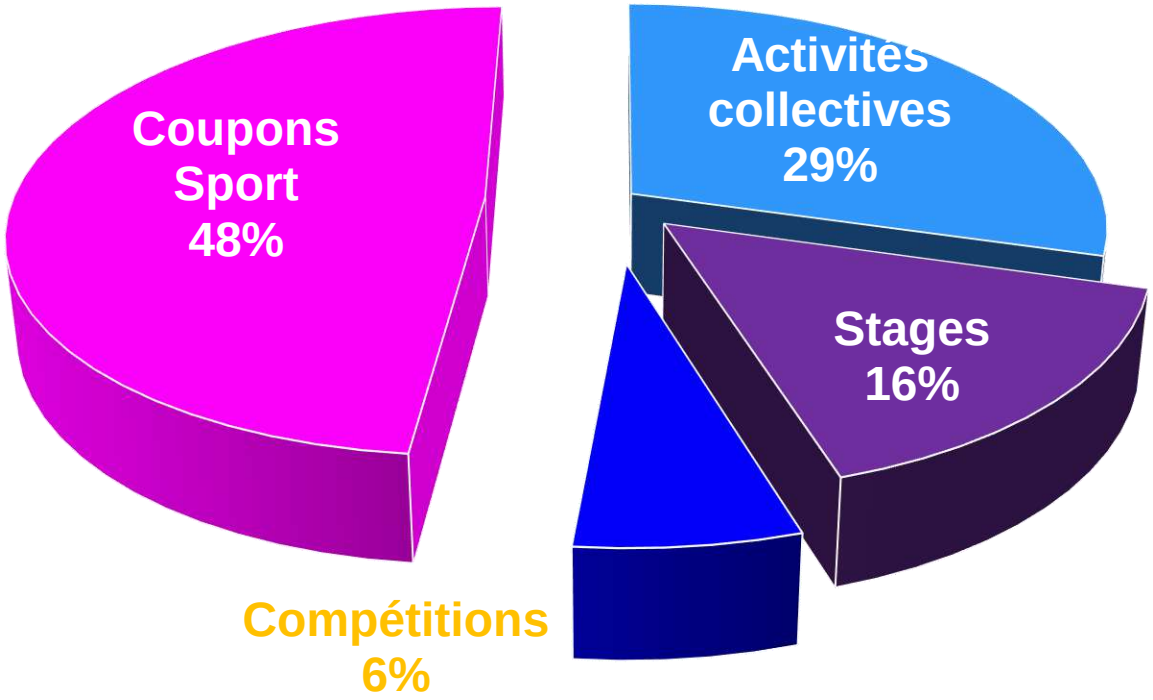

Budget dépensé en 2022 : 58 800 € pour 573 personnes

Activités collectives 2022

Trek famille au Maroc

Atlas, vallée de Ait Bougmez: 43 participants

Activités collectives 2022

Trek famille au Maroc

Atlas, vallée de Ait Bougmez: 43 participants

Activités collectives 2022

Trek famille au Maroc

Atlas, vallée de Ait Bougmez: 43 participants

Activités collectives 2022

Randonnées gorges du Tarn et de la Jonte:
7 participants

Activités collectives 2022

Randonnées gorges du Tarn et de la Jonte:
7 participants

Activités collectives 2022

Randonnées gorges du Tarn et de la Jonte:
7 participants

Activités collectives 2022

Découverte du GR longeant le golfe du Morbihan:
6 participants

Activités collectives 2022

Découverte du GR longeant le golfe du Morbihan:
6 participants

Activités collectives 2022

Découverte du GR parcourant le golfe du Morbihan:
6 participants

En cours en 2023

VTT dans au Maroc dans l'Atlas:
16 participants (Septembre)

En cours en 2023

Le Mont Blanc:
6 participants (Juillet)

Secteur Loisirs-Culture

Céline Lépine

Soraya Louahchi

Secteur
« Loisirs et Culture »

C’est Qui ?

- ✓ Une Commission composée de 9 personnes
- ✓ Une équipe, petite mais dynamique !

C’est Quoi ?

- ✓ Des courts séjours en France et à l’étranger
- ✓ Subvention festival
- ✓ Subvention d’abonnement culturel

Amsterdam (40 personnes)

Les Lacs Italiens (40 personnes)

La Palmyre (88 personnes)

Londres (148 personnes)

WE CLAS à Nantes (22 personnes)

Marrakech (45 personnes)

Quelques témoignages

Londres

« Nous sommes de retour de Londres où nous avons passé un merveilleux séjour grâce au CAES »

Amsterdam

« Un beau séjour et de belles découvertes. Merci aux organisateurs du CAES ! »

Nantes

« Merci pour ce beau week end passé à Nantes. Je pense que tous ont été enchantés surtout par les machines de l'Ile et la croisière sur l'Erdre où on a mangé très raffiné. On sait que l'an prochain ce sera Lille, on espère qu'on pourra y aller si tout va bien ! Car ces weeks ends Clas sont supers ! »

La Palmyre

« Un séjour familial qui a beaucoup plu à nos enfants »

Merci de votre confiance !

Secteur Voyages

Patrick Robert

Valery's Sainvil

Voyageurs CAES INSERM hors famille

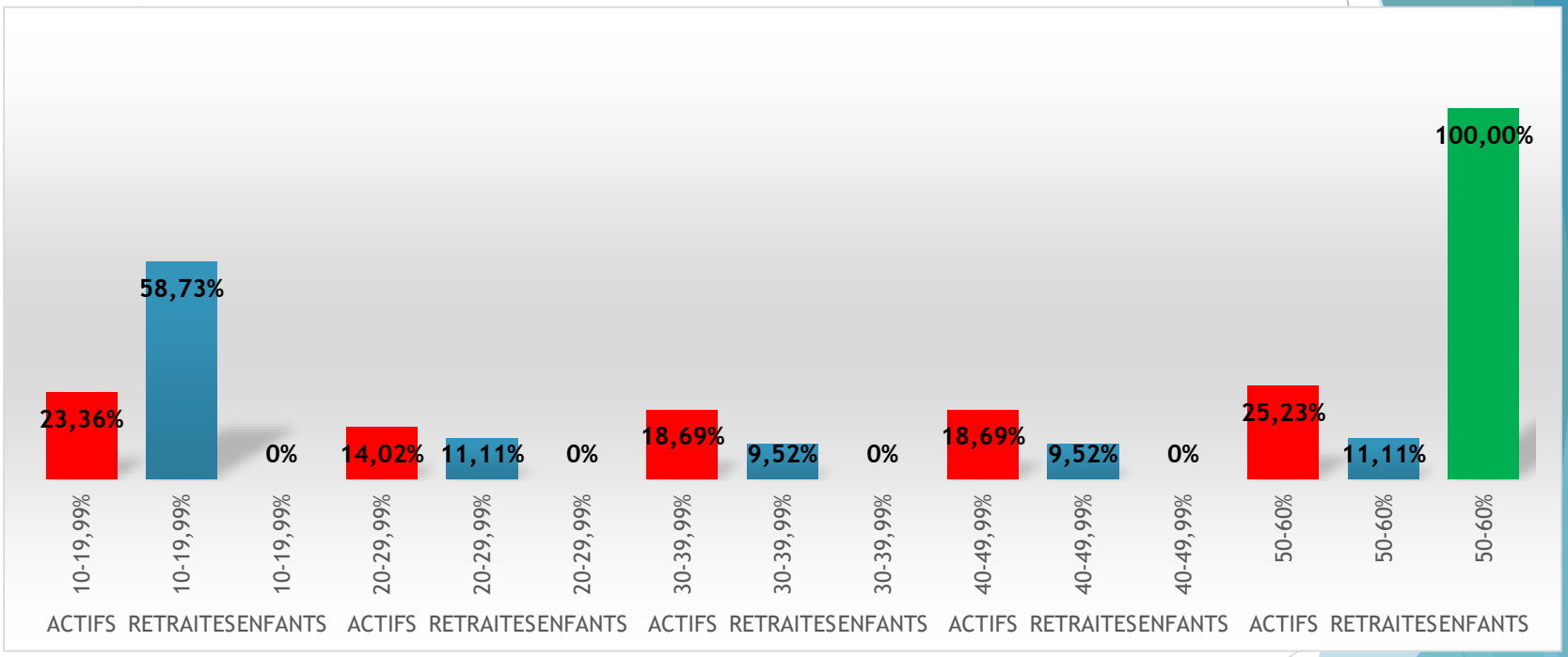

Voyageurs CAES INSERM famille

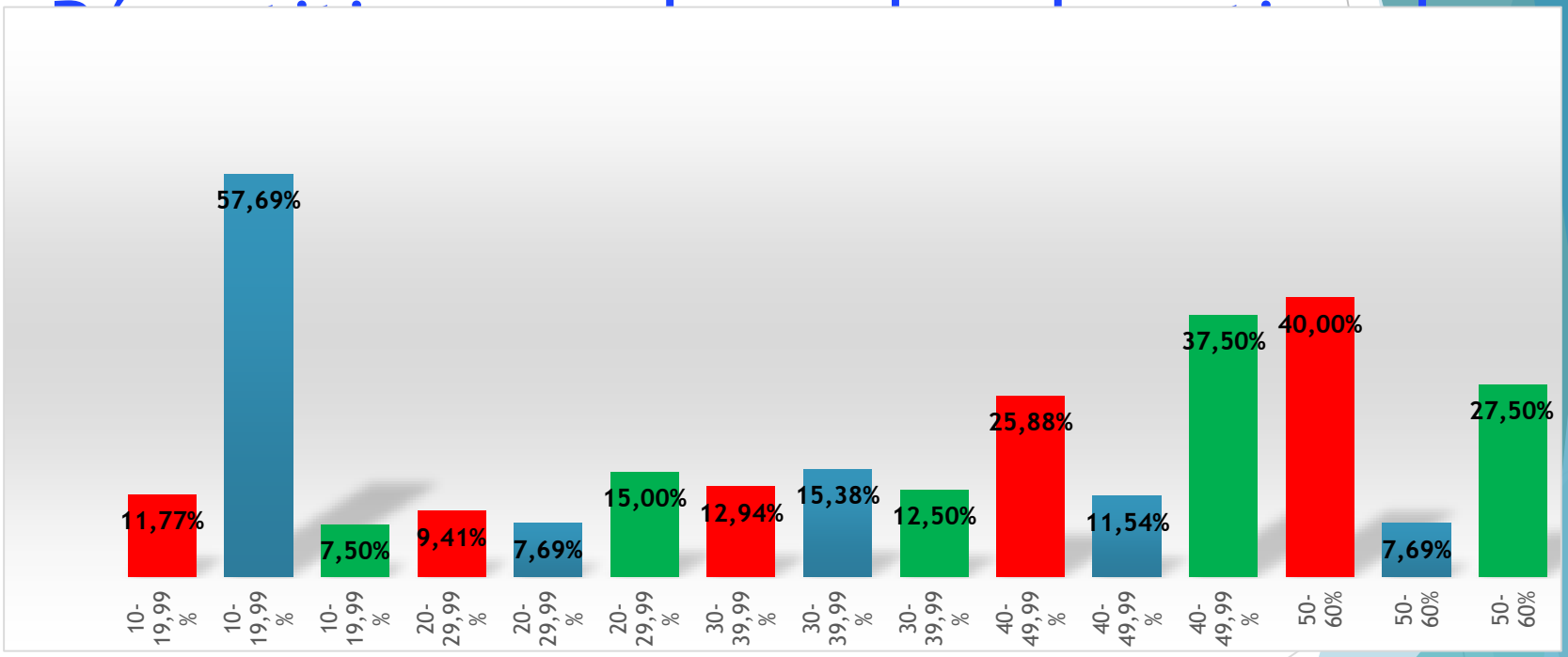

Voyages Autonomes

Statut voyageurs (actifs / retraités / enfants)

Cartes des destinations voyages autonomes

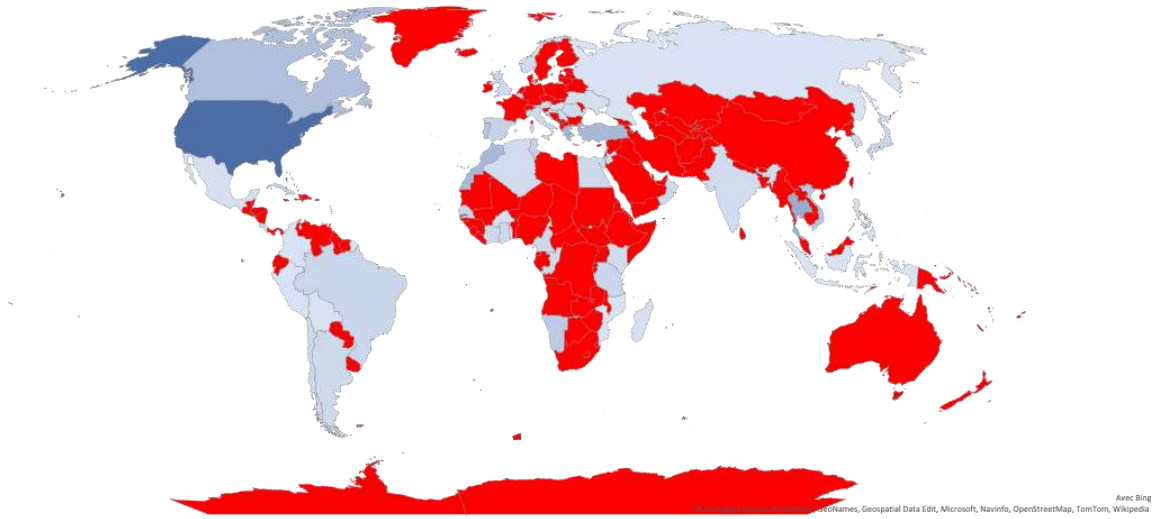

Secteur Jeunesse

Christine Leste-Lasserre – Kader Boulanouar

Valery’s Sainvil

Anne Athimon

Le secteur Jeunesse s'articule autour de 2 axes :

Jeunesse I: colonies de vacances, séjours scolaires, stage sans hébergement entre-autre

Jeunesse II: activités sportives culturelles et de loisirs « ASCL » et les centres de loisirs sans hébergement « CLSH/ALSH »

NOUS allons D'ABORD vous présenter un focus sur l'année 2022

Budget et subventions 2022

Nombre de subventions : 2022

1502 Jeunesse II
780 Jeunesse I,
140 pour le soutien scolaire.

TOTAL: 2422

Budget dépensé: 473 k€ **Budget voté:** 480 k €

Faits marquants 2022

Prolongation des actions spéciales COVID
Taux promotionnel 35-85% et doublement plafond journalier pour les stages sans hébergement, mini-séjours, mini-camps, activités de loisirs sans hébergement durant l'été 22. Renouvellement du « soutien scolaire »

AG Juin 2023

Secteur Jeunesse Perspectives

JEUNESSE I

Bilan HIVER 2023

- 47 enfants inscrits (53 en 2022)
- 19 enfants sur la grille 20-70%
- 27 sur la grille 35-85%
- 1 extérieur

- Budget dépensé : 29 658 €

JEUNESSE I

Bilan PRINTEMPS 2023

- 12 enfants inscrits (26 en 2022)
- 11 enfants sur la grille 20-70%
- 1 sur la grille 35-85%

Budget dépensé : 5 491€

Peu d'enfants inscrits.

JEUNESSE I

Bilan ETE 2023

- 176 enfants inscrits
- Cloture des inscriptions 4 Mai

- Budget nécessaire : 115 750 €

JEUNESSE II ASCL (Périscolaire)

	Coût Total	Subvention versée
2023 01/03 – 27/05	167 194 €	62 700 €
2022	368 528 €	134 978 €
2021	311 578 €	116 914 €
2020	379 047	140 319
2019	403 492 e	140 898 €

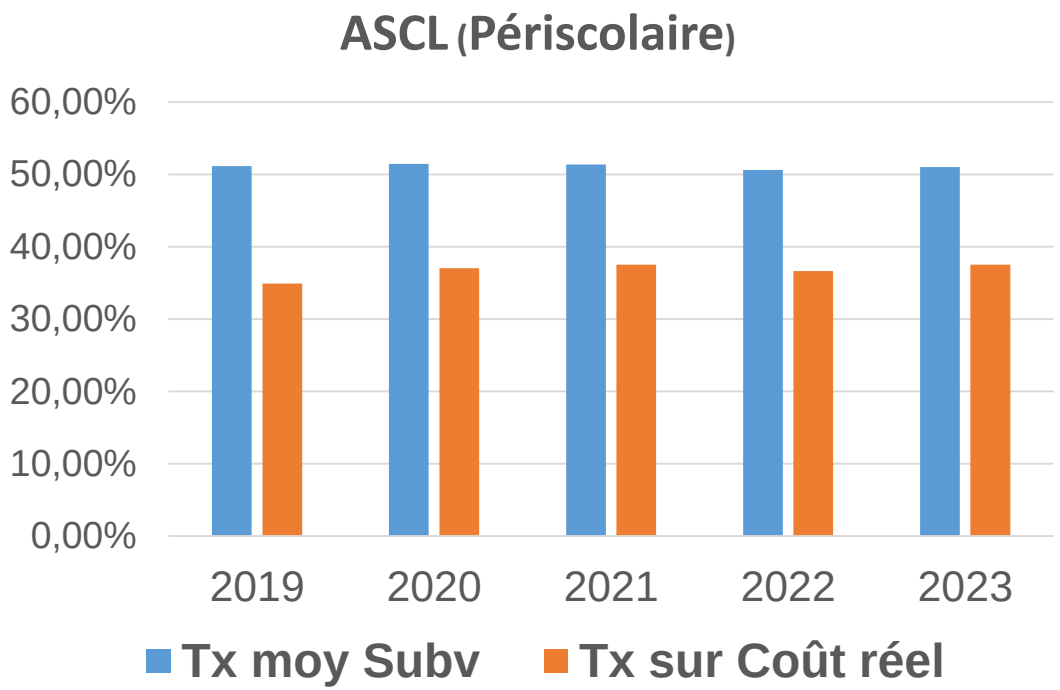

CONCLUSION: le taux de subvention réel est largement plus bas que le taux de subvention appliqué dépendant du QF. Revoir les plafonds pour rapprocher les 2 taux ?

Merci de votre attention!

Bonne chance à la nouvelle équipe

Secteur Vacances

- Co-responsables

  Patricia Ferrari et Marie-Claude Babron

- Gestionnaire catalogue et résidences hôtelières
  Monique Le Sanne

- Gestionnaires subventions *a posteriori*
  Sabrina Younès (lettres A à K)
  Minh Marrache (lettres L à Z)

https://pro.inserm.fr/caes/activites/vacances

Règles de subvention du secteur

- Nombre de jours subventionnés limité à 30 par an pour tout le secteur vacances par ayant droit.
- Trois catalogues par an
  - Hiver, Printemps et Eté
  - Large choix de destinations et formules de séjour
  - Dans le patrimoine Caes et auprès de prestataires
- Résidences hôtelières
  - Minimum 2 nuits et maximum 4 nuits, limité à 10 nuits par an
- Subventions a posteriori
  - Auprès de partenaires agréés (code avantage)
  - Minimum 2 nuits consécutives
  - 8 jours avant le départ

Faits marquants 2022

- Opération spéciale COVID
  - ✓ avec application du taux promotionnel (35-85%) sur une sélection de séjours de mai à décembre 2022
- 1226 séjours en 2022, soit autant qu'en 2021
  - ✓ permettant ainsi à 3940 personnes de partir en vacances avec l'aide du Caes
- Revalorisation de tous les plafonds journaliers de subvention en moyenne de 10 %
- Mise en place d'un séjour promotionnel (35-85%) pour chaque catalogue (Hiver, Printemps et Eté)

Bilan mandature

Nouveau Patrimoine :

Mobile home

à St Denis d'Oléron (17), MH PMR 2 chambres en 2021
à Aureilhan (40), MH 3 chambres en 2022

Parts sociales

Prapoutel les 7 Laux en PC (38) en 2021
Balaruc Les Bains en PC (34) en 2022
Cavalaire Sur Mer loc (83) en 2021
Val Thorens loc (73) en 2021
Serre Chevalier loc (05) en 2021

- Mise en place d'une application pour estimer le montant de vos subventions du secteur Vacances
- Résidences hôtelières : modalité de réservations en ligne
- Partenaires agréés : Evolution des critères, nouveaux partenaires (Vacancéole, Ternélia, ULVF …)

Patrimoine du Caes

Depuis 2015, fin de 7 SCI :
à la mer Hyères, Biarritz et Cap Coudalère ;
à la montagne La Clusaz, Tignes, les 2 Alpes et La Plagne

9 mobil homes en location
4 séjours en PC et 4 en gîtes dans des villages de vacances
12 gîtes en multi propriétés
Investissements en 2021
Investissements 2022
Investissement 2023

Îles Canaries (Espagne)

Paris
Porte de Versailles

Saint-Philibert

St-Hilaire-de-Riez

St Denis d'Oléron

La Palmyre

Le Mont-Dore

Chamonix
La Plagne
Méribel
Les Ménuires
Val Thorens
Les 7Laux
Serre Chevalier

Corse

Aureilhan

Soustons

Le Grau du Roi

Balaruc les Bains

Cap d'Agde

Argelès

Bandol
Hyères
Gassin
Cavalaire sur Mer
Saint-Raphaël
Puget-sur-Argens
Cannes

Aureilhan

Merci !

50 ans CAES inserm Faire ensemble

RSM

RSM Rhône-Alpes
2 bis, rue Tête d'Or
69006 LYON
T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

SAS inscrite au tableau de l'ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes. Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.
Capital social 2 001 488 € - 398 384 198 RCS Lyon
Code NAF 6920Z – TVA FR 86 398 384 198

RSM Rhône-Alpes est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

RSM

[illegible]

[illegible]

[illegible]

ACTIF	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
Immobilisations incorporelles	**137 741,71**	**137 741,71**	**-**	**24 700,00**
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	26 055,71	26 055,71	-	24 700,00
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes	111 686,00	111 686,00	-	-
Immobilisations corporelles	**368 110,24**	**318 711,61**	**49 398,63**	**68 935,18**
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages				
Autres immobilisations corporelles	368 110,24	318 711,61	49 398,63	68 935,18
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	**664 014,64**	**286 376,81**	**377 637,83**	**339 641,43**
Participations et créances				
Autres titres immobilisés	508 070,00	271 775,18	236 294,82	208 874,87
Prêts	129 450,26	14 601,63	114 848,63	105 246,44
Autres	26 494,38		26 494,38	25 520,12
TOTAL I	**1 169 866,59**	**742 830,13**	**427 036,46**	**433 276,61**
Stocks et encours				
Avances & acomptes versés/com.	61 157,22		61 157,22	85 722,62
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	63 168,54	13 284,89	49 883,65	57 815,02
Créances reçues par legs ou dons				
Autres	88 865,44		88 865,44	65 575,25
Valeurs mobilières de placement	105 121,57		105 121,57	105 008,60
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 006 322,01		1 006 322,01	1 015 103,62
Charges constatées d'avance	172 133,54		172 133,54	135 528,75
TOTAL II	**1 496 768,32**	**13 284,89**	**1 483 483,43**	**1 464 753,86**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion (V)				
TOTAL I+II+III+IV+V	**2 666 634,91**	**756 115,02**	**1 910 519,89**	**1 898 030,47**

PASSIF	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
Fonds propres		
Fonds propres sans droits de reprise (1)		524 000,00
Fonds propres statutaires	524 000,00	
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelable (1)		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 060 969,66	1 228 536,03
Réserves pour projets de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	- 157 190,55	- 167 566,37
Situation nette	**1 427 779,11**	**1 584 969,66**
Fonds propres consomptibles		
Provisions réglementées		
Subventions d'investissement		
TOTAL I	**1 427 779,11**	**1 584 969,66**
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations réglementées		
Fonds dédiés		
TOTAL II	-	-
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	129 473,00	61 423,69
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement (1)		
Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs) (1)		
TOTAL III	**129 473,00**	**61 423,69**
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés (titres participatifs)		
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit risques		
Emprunts et dettes financières diverses	1 537,17	2 227,99
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 001,07	46 860,48
Dettes des legs et dotations		
Dettes fiscales et sociales	91 812,72	72 836,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	93 354,34	66 894,82
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	58 562,48	62 817,07
TOTAL IV	**353 267,78**	**251 637,12**
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL I+II+III+IV+V	**1 910 519,89**	**1 898 030,47**

(1) Ne concerne que la colonne de l'exercice précédent

COMPTE DE RESULTAT (1/2)	Au 31/12/22	Au 31/12/21
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 041 272,02	660 399,28
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 287 335,00	2 034 369,00
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consomptible		
Ressources liés à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances vie		
Contributions financières		
Cotisations (1)		
Subventions d'exploitation (1)		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de cha	966,14	1 360,85
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	158,75	277,08
TOTAL I	**3 329 731,91**	**2 696 406,21**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	2 451 908,92	1 929 676,55
Aides financières		
Impôts, Taxes et versements assimilés	12 175,25	10 103,43
Salaires et traitements	292 993,64	280 848,92
Charges sociales	96 435,64	91 330,80
Dotations aux amortissements et dépréciations	53 008,71	59 323,48
Dotations aux provisions	1 703,81	723,96
Dotations aux provisions pour risque et charges	68 049,31	20 828,19
Report en fonds dédiés		
Subventions accordées par l'association (1)		
Autres charges	637 694,72	484 881,54
TOTAL II	**3 613 970,00**	**2 877 716,87**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**- 284 238,09**	**- 181 310,66**
Produits financiers		
De participations	2 247,58	708,33

D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	62 788,05	24 644,11
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	**65 035,63**	**25 352,44**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	31 233,10	32 598,55
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	**31 233,10**	**32 598,55**
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**33 802,53**	**- 7 246,11**
RESULTAT COURANT (I-II-III-IV)	**- 250 435,56**	**- 188 556,77**

COMPTE DE RESULTAT (2/2)	Au 31/12/22	Au 31/12/21
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	170 146,01	49 561,40
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	**170 146,01**	**49 561,40**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	7 000,00	
Sur opérations en capital	69 635,00	28 500,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	**76 635,00**	**28 500,00**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**93 511,01**	**21 061,40**
Participation des salariés au résultat (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	**266,00**	**71,00**
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (1)		
Engagement à réaliser sur ressources affectées (1)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**3 564 913,55**	**2 771 320,05**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	**3 722 104,10**	**2 938 886,42**
EXCEDENT OU DEFICIT	**- 157 190,55**	**- 167 566,37**
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		

Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

(1) Ne concerne que la colonne de l’exercice précédent

CAES INSERM
93, avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin Bicêtre

ANNEXE
Comptes annuels au 31/12/2022

La présente annexe aux comptes annuels vise à fournir une information pertinente sur l'entité concernée. En conséquence, seuls les éléments significatifs et non déjà mentionnés dans le bilan ou dans le compte de résultat de l'entité concernée sont présentés sous les cinq rubriques ci-après.

Le Comité d'Action et d'Entraide Sociale (Caes) est une association régie par la loi de 1901, qui a pour but de promouvoir, d'étudier, d'organiser et de réaliser tout projet à caractère social, culturel ou éducatif. Il propose aux agents de l'Inserm de participer à des activités auxquelles ils ne pourraient accéder sans son appui (financier ou organisateur).

A) FAITS EXCEPTIONNELS DE L'EXERCICE

Note N° 1 – Faits majeurs de l'exercice

- Reprise importante de l'activité du CAES en 2022 qui a permis d'atteindre le niveau d'activité d'avant Covid (2019)

- Anniversaire des 50 ans du CAES ayant eu lieu en octobre 2022. Coût de l'évènement : environ 63 K

- Investissements :

  - Acquisition de parts de la SCI Club Hôtel Multivacances à Val Thorens pour 28 K€
  - Acquisition de parts de la SCI Club Hôtel Multivacances à Serre Chevalier pour 10,5 K€
  - Acquisition de parts de la SCI ANCV SC Lo Solehau à Balaruc pour 27 K€

  - Cession des parts de la SCI Club Hôtel La Plagne pour 52 K€ au 30/09/2022. Plus-value de cessions de 47 K€ dégagés sur la vente des parts
  - Cession des parts de la SCI Club Hôtel pour 113 K€ au 23/04/2022. Plus-value de cessions de 111 K€ dégagés sur la vente des parts.

- Fermeture du Comité Local (CLAS) de Biopark

Note N° 2 – Événements post-clôture

NEANT

B) PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note N° 3 - Hypothèses de base

Les présents comptes ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement ANC N°2014-03 applicable à l'exercice et arrêtés le conseil d'administration.

En plus du règlement ANC 2014-03, les comptes ont été arrêtés en respectant les adaptations sectorielles spécifiques conformément au référentiel ANC N°2018-06
Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Note N° 4 - Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

4.1 - Méthode des coûts historiques

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante. Plus particulièrement, les modes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

4.2 - Actif immobilisé

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou de production à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces actifs. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Lorsque la valeur actuelle d'un élément de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle de l'actif concerné par la constatation, selon le cas, d'un amortissement exceptionnel ou d'une provision.
Les immobilisations amortissables ont été amorties de manière linéaire afin de prendre en compte la dépréciation économique des biens.

Les durées d'amortissement utilisées sont pertinentes car elles correspondent bien aux durées réelles d'utilisation.

Les durées pratiquées sont les suivantes :

· **Immobilisations incorporelles :**	
- Droits de réservation prioritaires	15 à 40 ans linéaire
- Logiciels	1 à 3 ans "

· **Immobilisations corporelles :**	
- Matériels	5 ans "
- Matériels et Mobiliers de bureau	3 à 10 ans

Les Titres de participations dans les SCI de tourisme sont provisionnés sur une durée de 15 ans, de façon à permettre au CAES INSERM de renouveler son patrimoine mis à disposition des agents

4.3 - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

4.4 - Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

4.5 – Subvention d'investissement rapportée au compte de résultat

Néant.

C) INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1- BILAN ACTIF

Note N° 5 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes

	Valeurs brutes au 31/12/2021	Acquisition en 2022	Sorties en 2022	Valeurs brutes au 31/12/2022
Immobilisations Incorporelles				
Logiciels	150 855,71		124 800	26 055,71
Droits de réservations prioritaires	111 686,00			111 686,00
Immobilisations Corporelles				
Autres immo corp.	359 338,08	8 772,21		368 110,24
	621 879,79	**8 772,21**	**122 800**	**505 851,95**

Amortissements

	Amortissements au 31/12/2021	Dotations en 2022	Reprises en 2022	Amortissements au 31/12/2022
Immobilisations Incorporelles				
Logiciels	126 155,71		100 100	26 055,71
Droits de réservations prioritaires	111 686,00			111 686,00
Immobilisations Corporelles				
Autres immo corp	290 402,90	28 308,91		318 711,81
	528 244,61	**28 308,91**	**100 100**	**456 453,52**

Note N° 6 - Immobilisations financières

Autres Immobilisations Financières

	Valeurs brutes au 31/12/2021	Acquisition en 2022	Sorties en 2022	Valeurs brutes au 31/12/2022
Titres sociétés de tourisme	512 205,00	65 500,00	69 635,00	508 070,00
Prêts Solidarité	119 848,07	59 932,72	50 330,53	129 450,26
Dépôts et cautionnements	25 520,12	974,26		26 494,38
	657 573,19	**126 406,98**	**119 965,53**	**664 014,64**

	Dépréciations au 31/12/2021	Dotations en 2022	Reprises en 2022	Dépréciations au 31/12/2022
Titres sociétés de tourisme	303 330,13	31 233,10	62 788,05	271 775,18
Prêts Solidarité	14 601,63			14 601,63
Dépôts et cautionnements				
	317 931,76	**31 233,10**	**62 788,05**	**286 376,81**

	Valeurs nettes au 31/12/2021	Augmentations en 2022	Sorties en 2022	Valeurs nettes au 31/12/2022
Titres sociétés de tourisme	208 874,87	34 266,90	6 846,95	236 294,82
Prêts Solidarité	105 246,44	59 932,72	50 330,53	114 848,63
Dépôts et cautionnements	25 520,12	974,26		26 494,38
	339 641,43	**95 173,88**	**57 177,48**	**377 637,83**

PRÊTS SOLIDARITÉ EN COURS :

Solde au 31/12/2022	*Remboursements prévus en 2023*	*Remboursements prévus de 2024 à 2027*
129 550,26 €	**45 982,60€**	**83 567,66 €**

Note N° 7 - Créances clients et autres créances

Au 31 décembre 2022, les créances sur les agents participants représentent 63 169 € et le montant des autres créances s'élève à 88 865 €

Leur exigibilité est inférieure à un an. Afin de tenir compte de certains risques de non-recouvrement, il est indiqué que les créances sont dépréciées à hauteur de 13 285 €.

Au cours de l'exercice 2022, une dotation de 1 704 € a été pratiquée sur les créances clients et sur les autres créances.

Note N° 8 – Valeurs mobilières de placement

Néant

2- BILAN PASSIF

Note N° 9 - Réserves

Au 31 décembre 2022, le poste « Réserves » se décompose ainsi :

Réserves obligatoires	391 720,43 €
Réserves libres	669 249,23 €
Total	**1 060 969,66 €**

Note N° 10 - Résultat net

L'exercice de l'année 2022 est déficitaire de **157 190,55 €**

Note N° 11 – Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	524 000,00				524 000,00
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	1 228 536,03	- 167 566,37			1 060 969,66
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	- 167 566,37	167 566,37		157 190,55	- 157 190,55
Situation nette	**1 584 969,36**				**1 427 779,11**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**1 584 969,36**	**-**	**-**	**-**	**1 427 779,11**

Note N° 12 – Engagement de retraite - Provision départ à la retraite

Jusqu'au 31/12/2021, une provision pour indemnités de fin de carrière était constituée pour toute personne dont le départ en retraite est prévu dans les cinq années à venir.

A partir de l'exercice 2022, une provision pour indemnités de fin de carrière est constituée pour l'ensemble du personnel conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 relative « aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises »

Au 31/12/2022, la provision est comptabilisée à 129 473 €, charges sociales incluses.

Note N° 13 – Dettes

Leur exigibilité est inférieure à un an.

3 - BILAN ACTIF ET PASSIF

Note N° 14 - Comptes de régularisation

Ils concernent exclusivement l'exploitation. Ils correspondent aux éléments suivants :

	2022	2021
* Charges constatées d'avance:	172 133,54	135 528,75
* Produits constatés d'avance:	58 562,48	62 817,07
* Charges à payer:		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	18 542,83	28 692,55
- Dette fiscales et sociales	71 184,83	52 657,44
- Autres dettes :	85 093,85	61 806,23
* Produits à recevoir:	6 665,44	6 882,64

D) INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Note N° 15 - Charges et produits exceptionnels

	CHARGES	PRODUITS
Charges Exceptionnelles		
· VNC Sortie Titres SCI ClubHotel Bellecôte La Plagne	43 427,00	
· VNC Sortie Titres SCI Club Hôtel Tignes	26 208,00	
· Fraude sur Compte bancaire CLAS Nantes	7 000,00	
Produits Exceptionnels		
· Sur Cession Titres SCA Biarritz-Vacances		4 946,01
· Sur Cession Titres SCI ClubHotel Bellecôte La Plagne		52 400,00
· Sur Cession Titres SCI Club Hôtel Tignes		112 800,00
	76 635,00	**170 146,01**

E) ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Note N° 16 – Effectif moyen

L'effectif du CAES est de 7 salariés au 31/12/2022.

Note N° 17 - Autres engagements

Néant

COMITE D'ACTION ET D'ENTRAIDE SOCIALE DE L'INSERM

Siège social : 93 Avenue de Fontainebleau – 94 270 LE KREMLIN BICÊTRE
Association (loi 1901)

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

RSM

RSM Rhône-Alpes
2 bis, rue Tête d'Or
69006 LYON
T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

COMITE D'ACTION ET D'ENTRAIDE SOCIALE DE L'INSERM

Siège social : 93 Avenue de Fontainebleau – 94 270 LE KREMLIN BICÊTRE
Association (loi 1901)

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Membres de l'Association COMITE D'ACTION ET D'ENTRAIDE SOCIALE DE L'INSERM,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

SAS inscrite au tableau de l'ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes. Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.
Capital social 2 001 488 € – 398 384 198 RCS Lyon
Code NAF 6920Z – TVA FR 86 398 384 198

RSM Rhône-Alpes est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

A titre d'information, nous vous précisons que le montant global des frais de mission des membres élus, titulaires et suppléants, du CNAS pris en charge au titre de l'exercice 2022, s'est élevé à la somme de 24 102 €.

De même, nous vous informons que le montant global des subventions dont ont bénéficié les membres élus titulaires et suppléants du CNAS s'est élevé à la somme de 13 837 € en 2022.

Fait à Lyon, le 9 juin 2023

Le commissaire aux comptes

RSM Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Lyon-Riom

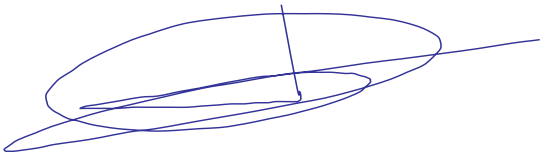

Gael DHALLUIN

Associé